Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1926)

Rubrik: Budget

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU CANTON DE BERNE

POUR

L'EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1927

PROPOSITIONS DU CONSEIL-EXÉCUTIF



BILAN DE LA FORTUNE.

Fortune de l'Etat au 1er janvier 1926		•		Fr. 56,505,466
Excédent présumé des dépenses de l'administration courante en 192	6	•		» 3,232,605
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1926				
Excédent présumé des dépenses de l'administration courante en 192	7	•	•	» 3,569,264
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1927				Fr. 49,703,597

Compte de 1925*;)	Budget de 1926*)	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
-			A desirate tracks on a constant		000 to		
			Administration courante.				
			RÉCAPITULATION.	e Se	9		
1,794,018			I. Administration générale	,			1,727,978
2,700,411			II. Administration judiciaire	_	2,625,597		2,625,597
137,422 $2,465,630$			III.ª Justice	$\frac{-}{2,724,249}$	$\begin{array}{c c} 116,420 \\ 5,370,669 \end{array}$		116,420 $2,646,420$
675,295			IV. Affaires militaires	1,043,590			738,100
2,574,849			V. Cultes	1,841			2,579,500
		16,687,689 -	VI. Instruction publique	2,348,934	19,158,538		16,809,604
38,047	15	38,542 -	VII. Affaires communales		38,816		38,816
7,000,921		$6,\!560,\!206$ $-$	VIII. Assistance publique	370,955			6,925,495
1,307,368		1,310,977 —	IX.ª Economie publique	514,217	1,880,201		1,365,984
2,176,168			IX. ^b Service sanitaire	3,874.310	6,243,710		2,369,400
5,446,633		5,814,245	X. Travaux publics et chemins de fer .	2,246,000			5,867,070
		12,315,900 —	XI. Emprunts	100	12,199,296		12,199,296
1,278,968 $1,695,383$			XII. Finances	253,120			1,403,665
310,779		$\begin{array}{c c} 1,640,660 - \\ 318,684 - \end{array}$	XIV. Economie forestière	2,216,974 $142,364$			1,683,326 $319,488$
1,215,512		1,001,100	XV. Forêts domaniales	2,155,100			
2,305,919		2,256,180	XVI. Domaines de l'Etat	2,549,450			
263,193		264,600 —	XVII. Caisse des domaines	7,000			266,000
1,894,990		1,775,000 —	XVIII. Caisse hypothécaire	28,156,500			
2,400,000	-	2,400,000 -	XIX. Banque cantonale	8,600,000			
2,030,589	55		XX. Caisse de l'Etat	5,135,895			
9,320	—	6,100	XXI. Amendes et confiscations	302,100		6,100	
87,971			XXII. Rég. d. la chasse, d. la pêche et d. mines	289,000			
1,102,573		1,016,490 —	XXIII. Régie des sels	2,635,070	1,563,200		
2,124,933		1,954,570 —	XXIV. Timbre	2,305,000			
4,530,234 2,357,975		4,471,600	XXV. Emoluments	4,764,100			
176,359		1,556,000 — 170,500 —		2,151,000			
1,012,185	26		XXVII. Redevances pour forces hydrauliques XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente	190,000	19,500	170,500	_
1,012,100	~		des spiritueux	1,173,000	174,000	999,000	
337,758	90	202,655 —	XXIX. Part de la recette de l'alcool	810,620			
684,737		$689,\!515$ $-$	XXX. Part au bénéfice de la Banque na-				
			tionale suisse	689,515		$689,\!515$	
961,079		920,700 —	XXXI. Taxe militaire	2,121,400			
33,815,659			XXXII. Impôts directs	35,218,000			
207,619	92	500,000 —	XXXIII. Imprévu	600,000	100,000	500,000	
57,047,800 58,884,508			Recettes	115,676,204	 119,245,468	56,112,895 —	59,682,159
1,836,708	_		Excédent des recettes	3,569,264	· —	3,569,264	
58,884,508	61	59,157,865		119,245,468	119,245,468	59,682,159	59,682,159
	7						
					l .		

^{*)} Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		∞ 8		Administration courante.			,	*
				Comptes spéciaux.				
				I. Administration générale.				
				A. Grand Conseil.		,		
109,096	75	130,000	-	1. Indemnités de présence et de route. Frais des commissions	_	130,000		130,000
109,096	75	130,000	_			130,000	_	130,000
	-			B. Conseil-exécutif.				
130,600	_	130,600	_	1. Traitements des membres du Conseil exécut.		130,600		130,600
130,600		130,600	_		_	130,600		130,600
16,651 5,580 1,399	70	20,000		C. Crédit du Conseil-exécutif. 1. Frais du Consexécut., biblioth. et archives 2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publ. 3. Subventions en faveur des arts et des sciences 4. Secours	1	20,000		20,000
23,632	20	20,000			_	20,000		20,000
4,302 53 4,355	30	6,000 1,000 7,000		D. Députation au Conseil des Etats et commissaires. 1. Députation au Conseil des Etats		6,000 500 6,500	_ _ 	6,000 500 6,500
40,824 80,599 6,396 124,339 16,174 35,200 303,533	20 35 — 25 —	40,992 81,332 6,200 110,000 18,000 35,200 291,724		E. Chancellerie d'Etat. 1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Frais d'impression 5. Service de l'hôtel de ville 6. Loyers	22,000 6,000 — 28,000	41,075 82,498 6,200 130,000 23,500 35,200 318,473	- - - - -	41,075 82,498 6,200 108,000 17,500 35,200 290,473

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	9	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.			12.	
				I. Administration générale.		g		* * * *
				F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.				
10,000	-	17,000	-	1. Fermage de la Feuille officielle	17,500		17,500	-
26,680 10,040	-	$26,700 \\ 8,700$	_	2. Abonnement des aubergistes	26,700	8,700	26,700	8,700
33,706	30	36,000	-	4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois		35,000		35,000
7,065	$\overline{80}$	1,000	_	or an parious assists	44,200	43,700	500	
***************************************	-	2,000	_		,			
				G. Feuille officielle du Jura et ses annexes et bulletin des lois.	v			
8,500	_	6,500	_	1. Fermage de la Feuille officielle	7,000	_	7,000	_
7,703 7,242		8,000 10,000	_	2. Abonnements des aubergistes	7,700	_	7,700	
780	_	1,000		Grand Conseil et du bulletin des lois 4. Compte rendu du Grand Conseil		9,000 1,000	_ ,	9,000 1,000
8,180	60	3,500	_	- competence and second control	14,700	10,000	4,700	
				II Duifeata				
221,700	75	186,923		H. Préfets. 1. Traitements des préfets		131,375	_	131,375
8,600	-	8,600	_	2. Secrétariat du préfet de Berne	_	8,600	_	8,600
5,234 $29,462$		$\frac{5,000}{31,000}$	_	3. Indemnités des vice-préfets		5,000 30,000	_	5,000 30,000
30,460	-	30,460	_	5. Loyers	_	30,460	_	30,460
295,457	25	261,983	_		_	205,435		205,435
							9	,
		~		J. Secrétariats de préfecture.				, and the second
253,978	55	254,290	_	1. Traitements des secrétaires de préfecture	_	255,890		255,890
$\frac{-}{609,274}$	— 85	$\begin{array}{c} 250 \\ 629,400 \end{array}$	_	2. Indemnités de remplaçants	_	$\frac{250}{630,000}$	_	$\begin{array}{c} 250 \\ 630,000 \end{array}$
36,675		35,500	_	4. Frais de bureau	_	35,500	_	35,500
28,530 928,458	<u>-</u>	28,530	_	5. Loyers		28,530 950,170		28,530 950,170
320,498	UU	947,970	_			300,110		000,110
				*			8	
					7 se			
				,				
						,		

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2				Administration courante.	8			,
				I. Administration générale.	0			
$\begin{array}{c} 109,096 \\ 130,600 \\ 23,632 \\ 4,355 \\ 303,533 \\ 7,065 \\ \end{array}$	20 30 35	$130,000 \\ 130,600 \\ 20,000 \\ 7,000 \\ 291,724 \\ 1,000$		A. Grand Conseil		130,000 130,600 20,000 6,500 318,473		$130,000 \\ 130,600 \\ 20,000 \\ 6,500 \\ 290,473$
8,180	60	3,500	_	nexes	44,200	43,700	500	-
$295,457 \ 928,458 \ 6$	$\frac{25}{60}$	261,983 947,970	_	H. Préfets	14,700 	10,000 $205,435$ $950,170$	4,700 —	-205,435 $950,170$
1,794,018	65	1,786,777	_		86,900	1,814,878	_	1,727,978
				II. Administration judiciaire.		-		
				,				
204 526		224 200		A. Cour suprême.	N.	224 222	5	224 222
$\begin{bmatrix} 234,526 \\ 1,234 \end{bmatrix}$	 55	$224,200 \\ 2,000$	_	1. Traitements des juges	_	$224,\!200 \\ 2,\!000$	_	$\begin{array}{c} 224,200 \\ 2,000 \end{array}$
235,760 5	$5\overline{5}$	226,200	_	, in the second	_	226,200	_	226,200
				B. Greffe de la Cour.		00	20	
56,865 1 72,518 2 7,837 0 17,996 6	$\frac{20}{05}$	58,035 75,630 7,000 18,000	_	1. Traitements des fonctionnaires	— —	57,000 72,400 7,000	- - -	57,000 72,400 7,000
$egin{array}{c} 22,710 \ 1,852 \ 877 \ \end{bmatrix}$		22,800 1,800 1,000	_	de justice		18,000 22,800 1,800	_	$18,000 \\ 22,800 \\ 1,800$
100.050	_	404.005		bres et frais de bureau		1,000		1,000
180,656	80	184,265	_	,		180,000		180,000
		v		C. Tribunaux de district.		9	÷	
299,891 6 11,419 8 58,936 7 47,797 5 45,670 -	84 70 50 — —	300,575 6,000 60,000 44,500 45,670 1,000 300		1. Traitements des présidents de tribunal . 2. Indemnités des vice-présidents 3. Indemnités des juges et des juges suppléants 4. Frais de bureau 5. Loyers 6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires . 7. Frais de déplac de l'autorité de surveill.		$\begin{array}{c} 299,500 \\ 6,000 \\ 60,000 \\ 44,500 \\ 45,670 \\ 500 \\ 300 \end{array}$	1111111	299,500 6,000 60,000 44,500 45,670 500 300
463,715	69	458,045	_	•		456,470		456,470

Compte de 1925		Budget de 1926	9	Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	*	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				* 8
				II. Administration judiciaire.				
				D. Greffes des tribunaux de district.			,	٠
$215,271 \\ 9,667 \\ 303,850 \\ 22,059 \\ 18,240$	$\begin{array}{c} 30 \\ 65 \end{array}$	$224,525 \\ 2,000 \\ 311,160 \\ 22,500 \\ 18,240$	_ _ _	1. Traitements des greffiers	_ _ _ _	$225,950 \\ 2,000 \\ 315,000 \\ 22,500 \\ 18,240$	1111	225,950 2,000 315,000 22,500 18,240
569,088	30	578,425	_		_	583,690	_	583,690
,		120		E. Ministère public.			,	
71,600 449 6,823		71,600 1,100 6,400	_	1. Traitements des fonctionnaires	=	71,600 450	=	71,600 450
	20			dissement et du procureur suppléant	_	6,400		6,400
$\frac{1,150}{80,022}$	95	$\frac{1,150}{80,250}$	_	4. Loyer		79,600		79,600
	55	30,290		F. Cours d'assises.		13,000		10,000
13,294	50	15,000	_	1. Indemnités des jurés	_	14,000		14,000
5,313 593	60	5,000	-	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises		5,000	_	5,000
		1,000		et des huissiers		500	_	500
7,105 17,950		$6,500 \\ 17,950$	_	4. Frais de bureau	_	6,500 17,950	_	6,500 17,950
44,256		45,450	_	,		43,950		43,950
		<u> </u>		G. Offices des poursuites et des faillites.			•	,
1,307	50	1,600	_	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance		1,800		1,800
222,077		182,650	_	2. Traitements des fonctionnaires	_	129,900		129,900
1,745 $340,356$		$2,000 \\ 315,000$	_	3. Imdemnités des remplaçants	_	2,000 340,000		$\begin{array}{c c} 2,000 \\ 340,000 \end{array}$
363,913	90	367,000	-	5. Traitements des employés	_	380,000	_	380,000 34,000
29,143 32,571		$34,000 \\ 30,000$	_	6. Frais de bureau	_	34,000 30,000	_	30,000
33,320		33,570	_	8. Loyers		33,600	_	33,600
1,024,435	86	965,820	_	,		951,300		951,300

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr. C	t. Fr. Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante. II. Administration judiciaire.	-			
	8	H. Conseils de prud'hommes.				
9,653 5	5 11,000 -	1. Frais, part de l'Etat		10,000		10,000
9,653 5	5 11,000 -		_	10,000	-	10,000
		J. Tribunal administratif.				
22,400 17,814 17,197 4,120 3,500 65,031	$egin{array}{c c} 0 & 15,000 & -\ 5,000 & -\ & 3,500 & -\ \end{array}$	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitement des employés 3. Indemnités des membres 4. Frais de bureau 5. Loyer		22,400 19,087 16 000 5,000 3,500 65,987	- - - -	22,400 19,087 16,000 5,000 3,500 65,987
8,266 20 7,200 — 7,708 81 4,483 — 131 60 27,789 63	7,200 — 8,000 — 4,300 — 300 —	K. Tribunal de commerce. 1. Traitement du greffier 2. Traitement de l'employé 3. Indemnités des membres 4. Frais de bureau et de déplacement 5. Bibliothèque	 	8,600 7,200 8,000 4,300 300 28,400	 	8,600 7,200 8,000 4,300 300 28,400
235,760 53 180,656 86 463,715 69 569,088 36 80,022 33 44,256 83 1,024,435 86 9,653 53 65,031 83 27,789 63 2,700,411 44	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	A. Cour suprême		226,200 180,000 456,470 583,690 79,600 43,950 951,300 10,000 65,987 28,400 2,625,597	- - - - - - - -	226,200 180,000 456,470 583,690 79,600 43,950 951,300 10,000 65,987 28,400 2,625,597

Compte de 1925		Budget de 1926	Budget de l'année 1927	1	Dépenses ites	Recettes ne	Dépense ttes
Fr.	Ct.	Fr. C	<u> </u>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
•						e .	
,			Administration courante.		a a		
			III.ª Justice.				
			A. Frais d'administration de la Direction.	,			2
13,029	90	13,100 -	1. Traitements des fonctionnaires		11,683		11,68
13,837	20	18,762 -	- 2. Traitements des employés		17,614		17,61
$8,780 \\ 50,136$		8,000 - 30,000 -	4. Frais de justice		8,000 30,000		8,00 30,00
$3,090 \\ 540$		3,090 - 1,000 -	- 5. Loyers	_	3,090 1,000		3,09 1,00
89,414		73,952	o. Chamble de notaires et examens de notaires		71,387		71,38
	$\ddot{\dashv}$	10,002	_				11,0
					a .		
			B. Commission de législation et revision des lois.	4			
3,983	35	3,000 -	1. Frais de revision, de rédaction et d'impress.		3,000		3,00
3,983	35	3,000 -			3,000	_	3,00
				B	-		
			C. Inspectorat.				
26,699	40	26,866 -	1. Traitements des fonctionnaires	_	27,033	-	27,03
$4,800 \\ 5,823$	$\frac{-}{95}$	5,000	2. Traitement de l'employé	_	3,300 5,000	_	3,30 5,00
37,323		31,866	-		35,333		35,33
_							
			D. Apprentissages.				
$3,000 \\ 3,701$	50	$\begin{vmatrix} 3,000 \\ 3,700 \end{vmatrix}$ -	1. Enseignement	_	3,000 3,700	_	$\frac{3,00}{3,70}$
6,701		6,700	-		6,700		6,70
				\$		1	
			,				

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante. III.ª Justice.	,			,
$ \begin{array}{r} 89,414 \\ 3,983 \\ 37,323 \\ 6,701 \\ \hline 137,422 \\ 97 \end{array} $	73,952 3,000 31,866 6,700 — 115,518	A. Frais d'administration de la Direction . B. Commiss. de législation et revis. des lois C. Inspectorat	_ _ _ 	71,387 3,000 35,333 6,700 116,420	_ _ _ 	71,387 3,000 35,333 6,700 116,420
233,222	223,323					
		III. ^b Police.				
		A. Frais d'administration de la Direction.				
$ \begin{vmatrix} 44,916 & 40 \\ 90,441 & 85 \\ 17,205 & 55 \\ 6,720 & - \end{vmatrix} $	$\begin{array}{c c} 88,146 \\ 19,500 \\ 6,720 \\ \end{array}$	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Loyers	- - -	45,585 85,965 19,500 6,720	_ _ _ _	45,585 85,965 19,500 6,720
159,283 80	159,616 —	,		157,770	_	157,770
11,935 05 23,616 45 23,117 05 58,668 55	27,000 —	B. Passeports, arrestations et conduites. 1. Police des passeports et des étrangers . 2. Frais d'arrestations	3,000 3,000	13,000 25,000 28,000 66,000	- 	13,000 25,000 25,000 63,000
26,266 30 1,655,762 85 47,241 20 2,001 30 1,535 55 3,957 132,398 95 30,012 10 6,814 25 4,933 05 11,873 70 40,000 1,882,796 25	1,710,817 — 91,574 — 1,500 — 4,000 — 134,265 — 30,000 — 5,000 — 12,500 — 40,000 — —	C. Corps de police. 1. Traitements des fonctionnaires 2. Solde des gendarmes 3. Habillement 4. Equipement et armement 5. Service d'identification 6. Frais de bureau 7. Loyers 8. Indemnités de logement et de mobilier 9. Soins médicaux 10. Frais divers d'administration 11. Imdemnités de déplac. et cours d'instruct. 12. Quote-part du produit des amendes		25,083 1,710,817 22,760 1,500 1,500 5,000 138,920 40,000 8,000 6,000 12,500 —		25,083 1,710,817 22,760 1,500 5,000 138,920 40,000 8,000 6,000 12,500 — 1,932,080

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.	1	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Fr. Ot.	, Ot.	Administration courante.	Fr.	rr.	Fr.	FF.
		III. ^b Police.				
		D. Prisons.				
		1. Prisons de la ville de Berne:		9		
$\begin{array}{c c} 28,293 & 63 \\ 21,728 & 65 \\ 19,700 & -\end{array}$		a) Nourriture	4,000 — —	$30,000 \\ 23,000 \\ 19,700$		26,000 $23,000$ $19,700$
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		2. Prisons des districts: a) Nourriture b) Frais divers c) Loyers	10,000	$105,000 \\ 27,500 \\ 52,570$	 -	95,000 27,500 52,570
$\frac{52,310}{250,759}$ ${02}$	$\frac{260,270}{2}$	of hoyers	14,000	$\frac{52,570}{257,770}$		$\frac{32,370}{243,770}$
			11,000	201,110	*	210,110
45,808 85 5,215 67 122,154 21 70,251 90 24,000 - 203,520 95 32,163 73 31,745 95 32,594 - 253 25	41,600 — 4,800 — 125,000 — 24,400 — 186,000 — 35,000 — 37,800 — 15,000 — 15	E. Etablissements pénitentiaires. 1. Pénitencier de Thorberg: a) Administration		44,600 5,100 125,000 74,000 24,400 242,000 116,000 2,000 633,100	 191,000 35,000 37,100	44,600 5,100 125,000 74,000 24,400 — — — 47,100 — — — — — — — —
45,054 65 1,921 70 89,156 85 53,743 75 20,940 — 86,530 65 97,147 77 27,138 53 15,722 85 70,174 60 27,313 22	43,100 — 1,900 — 94,700 — 55,000 — 21,240 — 49,300 — 97,640 — 39,000 — 30,000 —	2. Maison de travail de St-Jean-Anet: a) Administration	500 960 91,300 261,540 354,300 45,000 399,300	41,000 2,000 86,500 51,900 22,200 36,300 174,400 414,300 — 414,300	55,000 87,140 — 45,000	41,000 2,000 86,000 51,900 21,240 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes	Dépenses tes
uc 1320		uc 1020	_		มาน	ites	nei	les
Fr.	Ct.	Fr.	t.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
				III. ^b Police.	×			
				E. Etablissements pénitentiaires.				
			-	3. Pénitencier de Witzwil:	,			
72,383		67,100	-	a) Administration	_	75,100		75,100
10,252		8,300	-	b) Enseignement et culte	- 0.000	8,500	_	8,500
$\begin{array}{c} 200,767 \\ 179,529 \end{array}$	15 91	198,500 -145,000		c) Nourriture	2,000	200,500 $155,000$	_	198,500 155,000
38,615		41,000		e) Loyer		41,000	_	41,000
58,323	10	30,000	-	f) Industries	50,000		50,000	
518,936	47	439,900	-	g) Exploitation agricole	796,100	363,000	433,100	_ ,
75,711		10,000	_	Roulement	848,100	843,100	5,000	_
1,381 45,104	$\frac{80}{65}$	40,000	-	h) Augmentation et diminution à l'inventairei) Pensions	 45,000		45,000	_
119,434	79	50,000	_	£	893,100	843,100	50,000	
	-		-			,	,	
58,363 39,749 5,910	60 55 54 —	22,000 1,200 58,000 34,040 5,760	-	4. Maison disciplinaire de Trachselwald-Montagne de Diesse: a) Administration	1,030 1,000 400	24,000 1,350 60,030 36,700 8,800	 	24,000 1,350 59,000 35,700 8,400
8,982 17,484	29	8,000 - 6,000 -		f) Industries	$58,000 \\ 91,340$	50,000 77,890	$8,000 \\ 13,450$	_
102,372	84	107,000	1	Roulement	151,770	258,770	-	107,000
$\begin{array}{c} 6,942 \\ 22,758 \\ 442 \end{array}$	50	20,000	_	h) Augmentation et diminution à l'inventaire i) Pensions	20,000	_	20,000	_
86,999	84	87,000	-		171,770	258,770	_	87,000
00.515		00.575		5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank:		×		·
26,942 1,318 51,760 45,863 16,200 43,732 8,052	30 90 - 25	28,230 1,300 52,000 16,200 35,000 6,000	_	a) Administration . . b) Enseignement et culte . . c) Nourriture . . d) Entretien . . e) Loyer . . f) Industries . . g) Exploitation agricole . .	200 200 — 53,000 40,000	30,000 1,350 52,200 39,000 16,200 13,000 34,000	40,000 6,000	30,000 1,350 52,000 39,000 16,200 —
90,300 7,840 23,943 2,000	90	95,730 - 	_	Roulement h) Augmentation et diminution à l'inventaire i) Pensions	93,200 21,550 2,000	185,750 — —	$\begin{array}{c} - \\ - \\ 21,550 \\ 2,000 \end{array}$	92,550 — — —
72,197	70	73,730			116,750	185,750		69,000
			\neg		,			, , , , ,

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Depenses ites	l .	Depenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		ı	3	Administration courante.				
				III. ^b Police.				2
				E. Etablissements pénitentiaires.				
253 27,313 119,434 86,999	22 79	15,000 30,000 50,000 87,000		 Pénitencier de Thorberg Maison de travail de St-Jean-Anet Pénitencier de Witzwil Ausson disciplinaire de Trachselwald-Mon- 	623,100 399,300 893,100	633,100 414,300 843,100		10,000 15,000 —
72,197	70	73,730		tagne de Diesse	171,770 $116,750$	$258,770 \\ 185,750$	_	$87,000 \\ 69,000$
12,196	28	155,730	_		2,204,020	2,335,020		131,000
7,729 7,729 —		7,729 7,729 —		 F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme. 1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool 2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des détenus libérés . 	7,729 — — 7,729	7,729 7,729	7,729 — —	7,729 —
			2	G. Frais de justice et de police.	2			
145,731 $265,895$	$\frac{32}{54}$	$150,000 \ 250,000$	<u> </u>	1. Frais de police criminelle	$\frac{-}{445,000}$	150,000 195,000		150,000
300 1,130		$\begin{vmatrix} 300 \\ 2,000 \end{vmatrix}$	_	3. Emoluments des gendarmes 4. Emoluments de la Cour suprême	 8,500	300 6,500	2,000	300
36,222 1,500		30,000 1,500	_	5. Frais de police	2,000	32,000		30,000
1,978 204	40	3,000	_	placés à l'étranger	_	1,500 2,000	_	1,500 2,000
81,089	72	67,200	_	o. Frais de ponce extraordinaires, greves etc.	455,500	387,300	68,200	_
				H. Etat civil.				
180,578 $2,438$	10	$182,500 \ 4,500$	_	1. Traitements des officiers de l'état civil . 2. Frais d'inspections et frais divers		182,500 4,500	_	182,500 4,500
183,016	10	187,000	_			187,000		187,000
						Tr.		

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bri	Dépenses ites		Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				-
				III. ^b Police.				
159,283 58,668 1,882,796 250,759 12,196 — 81,089 183,016	55 25 02 28 - 72 10	65,000 1,985,239 260,270 155,730 		A. Frais d'administration de la Direction . B. Passeports, arrestations et conduites . C. Corps de police	3,000 40,000 14,000 2,204,020 7,729 455,500	157,770 66,000 1,972,080 257,770 2,335,020 7,729 387,300 187,000	68,200	157,770 63,000 1,932,080 243,770 131,000 — — 187,000
2,465,630	28	2,745,655	_		2,724,249	5,370,669		2,646,420
20,700 48,875 10,397 4,200 1,871 86,044	50 — 35	21,200 49,250 9,500 4,200 3,000 87,150		IV. Affaires militaires. A. Frais d'administration de la Direction. 1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Loyers 5. Mobilisation, frais des préparatifs	6,700 6,700	21,200 56,900 9,500 4,200 3,000 94,800		21,200 50,200 9,500 4,200 3,000 88,100
				B. Commissariat des guerres.	9			
7,600 8,600 89,414 8,996 6,100 — 1,120 10,205	05 — 90	7,600 8,600 88,800 9,000 6,100 500 2,650 10,340		1. Traitement du commissaire des guerres . 2. Traitement de son adjoint	4,000 	11,600 8,600 88,560 9,000 6,100 500 2,650		7,600 8,600 88,560 9,000 6,100 500 2,650
30,616	15	31,000	_	IV. F. 6.)	10,320	-	10,320	-
632	65	800 -	_	stration, 1/4 (voir IV. G. 6.)	30 , 950	- 800	30,950	800
81,643	=	82,710 -			45,270	127,810	_	82,540
					,			

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		,		Administration courante.	F			
e e e e e e e e e e e e e e e e e e e				IV. Affaires militaires.				
				C. Dépôt de Tavannes.				
8,297	_	8,300	_	1. Loyers	5,060	13,360		8,300
8,297		8,300	_		5,060	13,360		8,300
		×		D. Administration des casernes.				
7,600 6,600 37,683 5,994 108,726 83,850 248	$\begin{array}{c} 25 \\ 45 \\ \end{array}$	7,600 6,600 38,000 6,000 108,730 83,850 500		1. Traitement de l'intendant des casernes 2. Traitements des employés	23,000 8,840 83,850	7,600 6,600 61,000 6,000 118,870 —	 83,850	7,600 6,600 38,000 6,000 110,030 —
83,002	65	83,580	_		115,690	200,570	_	84,880
				E. Administration des arrondissements.			,	
54,000		54,225	_	1. Traitements des command. d'arrondissem.: a) Traitements		52,650	_	52,650
6,393			-	b) Vacations	_	6,400		6,400
55,997	65	56,600	_	$\left\{\begin{array}{lll} a) \text{ Traitements des employés } . & . & . & . \\ b) \text{ Loyers } . & . & . & . & . \\ . & . & . & . & . \\ \end{array}\right.$	<u> </u>	35,725 $9,240$	} _	57,650
141,799 11,743			_	(c) Frais divers		12,685 $142,300$ $12,000$, _	$142,\!300 \\ 12,\!000$
269,933			_		_	271,000		271,000
		,					,	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
		-		IV. Affaires militaires.				7
				F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.				
$540,546 \\ 147 \\ 13,208 \\ 7,250 \\ 610,621 \\ 10,205$	80 20 60 40	$500,000 \\ 200 \\ 15,000 \\ 7,250 \\ 532,790 \\ 10,340$		1. Achats, salaires des ouvriers	532,770 —	500,000 200 15,000 7,250 — 10,320		500,000 200 15,000 7,250 — 10,320
39,263	80		_		532,770	532,770		
				G. Conservation et entretien du matériel de guerre.				
44,566 3,306 7,177 1,526 55,380 30,616	10 35 70	70,000 3,600 8,000 1,600 55,480 31,000 25,000 25,000		1. Habillement, armement personnel et équipement		345,000 5,200 8,000 1,850 61,880 30,950 25,000	 	70,000 4,000 8,000 1,850 55,480 30,950
142,573	25	169,680	_	J	307,600	477,880	_	170,280
				H. Vente de matériel de guerre cantonal.				-
1,595		500	_	1. Vente d'ancien matériel de guerre	500		500	
1,595	05	500	_		500		500	
23,357 8,299 13,003	50	23,500 10,000		J. Dépenses militaires diverses. 1. Sociétés de tir	30,000	23,500 40,000	_ r	23,500 10,000
44,660		33,500	_	(Train a organization)	30,000	63,500		33,500
			15					5

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			.	Administration courante.	195	 -	· · ·	
				IV. Affaires militaires.	¥			
86,044 81,643 8,297 83,002 269,933 39,263	$-65 \\ 95$	87,150 82,710 8,300 83,580 271,425	_	A. Frais d'administration de la Direction . B. Commissariat des guerres C. Dépôt de Tavannes D. Administration des casernes E. Administration des arrondissements F. Confection des effets d'habillement et	6,700 45,270 5,060 115,690	94,800 127,810 13,360 200,570 271,000	 - -	88,100 82,540 8,300 84,880 271,000
142,573	25	169,680	_	d'équipement des troupes G. Conservation et entretien du matériel de	532,770	532,770		170.000
1,595 44,660		500 33,500	_	guerre	307,600 500 30,000	477,880 — 63,500	500 	170,280 — 33,500
675,295	85	735,845	_		1,043,590	1,781,690	_	738,100
				V. Cultes. A. Frais d'administration de la Direction.				
1,586 800	85 —	1,200 800	_	1. Frais de bureau	_	1,200 800	_	1,200 800
2,386	85	2,000	_			2,000	_	2,000
				B. Culte protestant.		, ,		,
$1,649,709 \\ 10,400 \\ 36,477 \\ 72,096 \\ 35,700 \\ 11,212$	$65 \\ 20 \\ 20 \\ -$	1,664,450 10,500 36,145 72,100 35,700 11,400	_	1. Traitements des pasteurs	- - - -	1,657,400 10,500 36,550 72,100 35,900 11,550	— — —	1,657,400 10,500 36,550 72,100 35,900 11,550
580	-	580	_	clésiastiques externes		580	_	580
801	35	801	_	de Soleure	801		801	
1,695 246,260 3,000	40 —	3,000 246,000 3,000	_	9. Commission des examens de théologie . 10. Loyers	800	3,600 244,000	— — —	2,800 244,000
5,000	_	5,000	_	muets	_	3,000 5,000		3,000 5,000
23,000	_			(Delémont, paroisse protestante, rachat de l'indemnité de logement)				
2,094,329	95	2,087,074	_		1,601	2,080,180		2,078,579

Compte de 1925		Budget de 1926	į.	Budget de l'année 1927	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes ne	Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		÷.		Administration courante.	· ·			
*				V. Cultes.				
				C. Culte catholique romain.				
402,495 1,300 3,914 1,800 14,047 2,781	50 —	1,300 4,200 1,800 17,000	 	1. Traitements du clergé 2. Suppléments de traitement 3. Indemnités de logement 4. Indemnités de chauffage 5. Pensions de retraite 6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de la confé-	- - -	415,950 1,300 4,200 1,800 19,250	_ _ _ _	415,950 1,300 4,200 1,800 19,250
7,900 59	_ 35	7,900 200	_	rence diocésaine	 160	2,781 7,900 360		2,781 7,900 200
434,178			_	o. Commission des examens de ineologie .	160	453,541		453,381
				D. Culte catholique chrétien.				
37,412 400 1,950 1,400 2,750 41 43,953	_ _ _ 15	400 1,950 1,400 2,750		1. Traitements des curés	80 80	38,840 400 1,950 1,400 2,750 280 45,620	 	38,840 400 1,950 1,400 2,750 200 45,540
2,386 2,094,329 434,178 43,953 2,574,849	95 95 45	2,087,074 449,631	_ _ _ _	A. Frais d'administration de la Direction . B. Culte protestant	1,601 160 80 1,841	2,000 2,080,180 453,541 45,620 2,581,341	D 11 1	2,000 2,078,579 453,381 45,540 2,579,500
,		4		VI. Instruction publique. A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.				
9,100 39,206 11,917 1,600 10,063	85 80	9,267 39,456 12,000 1,600 10,000 4,500		1. Traitement du secrétaire 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Loyers 5. Indemnités des commissions d'examens et des experts, frais de déplacement 6. Frais du Synode	15,000	9,434 39,907 12,000 1,600 25,000 5,000		9,434 39,907 12,000 1,600 10,000 5,000
82,883		76,823	_	,	15,000	92,941		77,941
	7							

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. C		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		VI. Instruction publique.	-	٠	¥	ar ar
		B. Université.	v s	(8)		
761,599 60	766,082 -	1. Traitements des professeurs et privat-do-		0 0 0 0		555 KOO
5,409 50	4,800	cents de l'Université	77,500 5,000	855,030	5,000	777,530: —
184,563 20	185,000 -	3. Traitements des assistants	3,269	196,269		193,000
141,490 55	141,731 -	4. Traitements des employés	2,210	145,171	_	142,961
121,895 85	125,000 -	5. Frais d'administrat (mobilier, chauffage, etc.) 6. Loyers		133,000	<u> </u>	125,000
$egin{array}{c c} 227,\!560 & - \ 48,\!000 & - \ \end{array}$	227,560	7. Bibliothèque de la ville, subvention	15,000	228,590 48,000	<u> </u>	213,590 -48,000
48,000	48,000	8. Matériel d'enseignement et établiss subsid.:		40,000		3.40,000
4,117 80		1. Clinique chirurgicale			å:	-
3,919 40		2. Clinique médicale	2 00		š	
6,502 09		3. Cabinet d'anatomie			1	
5,697 30		4. Cabinet de physiologie				
2,579 70		5. Cabinet d'ophtalmologie				
840 80		6. Institut d'otiatrie et de laryngologie.	ĺ			
$egin{array}{c c} 3,897 & 27 \ 4,959 & 39 \ \end{array}$		7. Institut pathologique				1
4,136 45		9. Institut d'hygiène et de bactériologie.				
2,700		10. Institut « pasteur »				
6,637 12		11. Laboratoire de chimie organique			90	
10,662 22		12. Laboratoire de chimie inorganique.				- 1
19,205 17		13. Cabinet de physique et Observa-				
2 946 00		toire				
$egin{array}{c c} 2,846 & 90 \ 2,392 & 55 \ \end{array}$		15. Collections minéralogiques			-	
2,688 90		16. Institut de géologie				
2,745 45		17. Collections zoologiques				
5,507 41		18. Institut pharmaceutique				400 400
1,583 95	100,000	19. Institut pharmacologique	25,800	129,300	_	103,500
3,601 90		20. Institut de dermatologie				
$\begin{array}{c cc} 1,884 & 15 \\ 1,256 & 20 \end{array}$		21. Clinique des maladies infantiles 22. Institut géographique	H			
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		23. Institut geographique				
897 85		24. Collection d'objets d'art historiques .			1	Ì
304 20		25. Biologie physico-chimique				
5,010 66		26. Cabinet d'anatomie	H			
4 401 20	3	27. Cabinet de physiologie	11		_	
$egin{array}{c c} 4,491 & 20 \\ 954 & 10 \\ \hline \end{array}$		27. Cabinet de physiologie		1		
1,006 65		30. Clinique chirurgicale			şi .	
534 —						
11,138 40		32. Clinique ambulatoire				
3,927 85		33. Pharmacie		8		1
2,142 60		34. Bibliothèque			,	
$-{268} _{20}$		36. Ecole normale supérieure				
20,150 10	3	37. Emoluments des laboratoires				
9,558 08		38. Bibliothèques des séminaires	J '		124	
1,578,523 76	1 588 579	A reporter	136,779	1,735,360	_	1,598,581
1,510,525 10	1,000,010	п теропол	100,	-,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1]

Compte de 1925	1.0	Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses utes	Recettes ne	Dépenses Ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	*	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
				VI. Instruction publique.			-	
				B. Université.				
1,578,523	76	1,588,573	-	9. Jardin botanique:	136,779	1,735,360		1,598,581
64,374				a) Entretien	800	62,130) ,	
18,670 2,000		75,000	_	b) Loyer du jardin botaniquec) Subvention du conseil de bourgeoisie		18,670	_	75,000
,		,		de la ville de Berne	2,000	-		, ,
	$\frac{-}{45}$	7,000	_	d) Subvention de la municipalité de Berne 10. Hôpital vétérinaire	3,000 65,000	56,000	9,000	
		. ,,,,,,		11. Policlinique:	00,000		,,,,,,	
44,385 35,678	- 85	53,806		a) Traitements	8,000	42,050 44,000	_	53,050
25,000) 55,000		c) Subvention de la municipalité de Berne	25,000	-		35,000
20,791	70)		12. Institut dentaire: a) Traitements	5,000	29,438)	
16,591				b) Matériel d'enseignement	_	16,500		
$11,600 \\ 10,500$		29,337	_	c) Loyer	_	11,600 7,000	_	29,538
25,249	90			e) Recettes	25,000	_		
5,000	-)		f) Subvention de la municipalité de Berne	5,000	_	J	
,				13. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile:		,		
420,000 32,120	-	420,000	-	a) Contribution aux frais des cliniques.		420,000	_	420,000
		30,000	_	b) Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques	_	30,000	_	30,000
3,000	-	3,000	-	cliniques		2,000		3,000
13,020	5 0	4,677	_	de radiotélégraphie	_	$3,000 \\ 19,677$	_	19,677
10,750	-	10,707	-	e) Indemnité pour l'entretien d. bâtiments	[10,750	_	10,750
1,500		1,500		14. Subvention de l'Etat pour la policlinique de l'hôpital «Jenner»	_	1,500	_	1,500
· —	-	_	-	15. Institut de pharmacie-pathalogie, mobilier,				
2,208,360	20	2,209,650		amortissement	275,579	$\frac{18,000}{2,525,675}$		18,000 2,250,096
2,200,300		2,203,030	_		219,919	2,929,019		2,250,090
				C. Ecoles moyennes.				
155,000 795,359	95	155,000 798,300	-	1. Ecole cant. de Porrentruy, subv. de l'Etat 2. Subv. de l'Etat aux écoles moyenn. supér.	45,700	160,000 854,200	-	160,000 808,500
2,043,057		2,073,000		3. Subventions de l'Etat aux progymnases et	40,700		_	000,000
				écoles secondaires	-	2,100,000	-	2,100,000
16,800 196,080	$\frac{-}{65}$	16,800 193,3 7 3	_	4. Inspections	300	16,800 190,303	_	16,800 190,003
15,210	70	14,600	-	6. Bourses	3,500	18,000	_	14,500
$22,578 \ 2,426$	50 —	22,000 4,000		7. Remplacement de maîtres malades 8. Remplacement de maîtres astreints au ser-	_	22,000	-	22,000
				vice militaire		4,000	_	4,000
323,033 1,000	45 —	320,000 1,000		9. Caisse d'assurance, subside		330,000	_	330,000
		,		maîtres d'écoles moyennes	_	1,000	_	1,000
1,000		1,000		11. Cours de perfectionnement		1,000		1,000
3,571,546	35	3,599,073		,	49,500	3,697,303	_	3,647,803

Compte		Budget		Budget de l'année 1927	Recettes	Dépenses		Dépenses
de 1925		de 1 926		, g	bru	ıtes	net	tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
				III Instruction mublique	,		,	
g (9)				VI. Instruction publique.	-			
				D. Ecoles primaires.	X.			
7,377,963 36,299			_	1. Contributions aux traitements des maîtres 2. Subventions extraordinaires	60,000	7,400,000 80,000		7,400,000
345,782				3. Pensions de retraite	41,600	379,600		338,000
666,323			_	4. Caisse d'assurance, subside	100,000	765,000		665,000
19,998			_	5. Subventions à des écoles pour matériel	, , , , , ,			
60,000	_	60,000	_	d'enseignement et bibliothèques 6. Subventions pour la construction de mai-	-	20,000	_	20,000
,				sons d'école	40,000	100,000		60,000
819,964			-	7. Ecoles de couture	_	825,000		825,000
6,000	05		-	8. Gymnastique	_	6,500	,	6,500
125,734	7.0	$125,700 \\ 4,000$	-	9. Inspecteurs d'écoles		126,200 4,000	= 1 <u> 1 </u>	126,200 4,000
$3,661 \\ 27,515$		29,000		11. Enseignement des travaux manuels		29,000		29,000
59,227		63,000		12. Subventions pour fournitures scolaires		63,000		63,000
64,720			_	13. Ecoles complémentaires		70,000		70,000
76,034		90,000		14. Remplacement d'instituteurs malades.	_	90,000		90,000
6,391	-	7,000	—	15. Remplac. de maîtresses de couture mal.	_	7,000	_	7,000
34,300	-	35,050	_	16. Subventions aux établissements spéciaux pour enfants anormaux	_	36,250		36,250
				17. Enseignement de l'économie domestique:		,		,
167,441	25)		(a) Ecoles et cours complémentaires publics	_	196,383	h	
12,700	-	184,500		b) Ecoles et cours complémentaires privés	-	11,700	} _	195,500
200	_	101,000		c) Bourses	10.000	800		
13,383	C F	, 50,000		d) Prélèvement sur la dîme de l'alcool.	13,383	. —	,	
51,868	05	53,000	_	18. Maîtresse de couture, caisse de retraite, subside		53,000	_	53,000
14,625		10,000		19. Remplacement de maîtres astreints au ser-		99,000		. 55,000
14,020		10,000		service militaire		10,000		10,000
40	50	1,200	_	20. Commiss. concern. les prestations en nat.		200		200
9,890,807	35	10,005,950	_		254,983	10,273,633	<u> </u>	10,018,650
			,	E. Ecoles normales.	,		5) K	E
				1. Ecole normale allemande d. instituteurs:	-	17		
		,		A. Section inférieure à Hofwil.				
10.710	٥٤	90.400		a) Administration		20,400		20,400
$19,719 \\ 76,692$	20	$20,400 \\ 77,136$		b) Enseignement		75,340	_	75,340
35,921	40	37,000		c) Nourriture		37,000	,	37,000
30,432	35	32,000		d) Entretien	_	32,000	_	32,000
20,370	_	20,370	_	e) Loyer	2,000	22,370	_	20,370
1,114	25	1,000		f) Exploitation agricole	1,000		1,000	
182,021		185,906	_	Roulement	3,000	187,110	_ ,	184,110
1,071 41,920	65	 38,000	_	g) Augmentation et diminut. à l'inventaireh) Pensions	38,000	_	38,000	<u> </u>
141,173	30		_	,	41,000	187,110		146,110
,-,-		.,	_		· ·			
		,				-		
							1	

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr. Ct.	Fr. C	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		VI. Instruction publique.	•			
						-
7		E. Ecoles normales. B. Section supérieure à Berne.	v			
		a) Administration:		5)		
$egin{array}{c c} 290 & 70 \ 3,236 & 75 \ \hline \end{array}$	500 - 5,500 -	1. Mobilier, achat et entretien 2. Chauffage, éclairage, etc	1,000	500 6,500	_	500 5,500
$\begin{array}{c c} 4,100 & -673 & 60 \end{array}$	$\begin{array}{c c} 4,100 & - \\ 700 & - \end{array}$	- 3. Concierge	_	4,100 700	_	$4,100 \\ 700$
$\begin{array}{c c} & 75 \\ & 428 \\ \hline & 75 \end{array}$		5. Bâtiments, entretien		500		500
85,154 —	86,968 -	1. Traitements	_	89,280	_	89,280
$egin{array}{c c} 5,213 & 45 \ 16,100 & - \ \end{array}$	5,000 - 16,100 -	2. Matériel d'enseign., biblioth., etc.		$5,000 \\ 16,100$	_	5,000 16,100
$\begin{array}{c c} 46,768 & 30 \\ 2,191 & 35 \end{array}$	43,000 - 2,800 -	d) Bourses	_	$\begin{array}{c c} 45,000 \\ 2,800 \end{array}$	_	$45,000 \ 2,800$
164,156 90	165,168		1,000	170,480		169,480
		· ·	1	*		
	3	,				î. C
13,295 15	13,880	2. Ecole normale de Porrentruy. a) Administration		13,880		13,880
59,774 71	58,550	b) Enseignement	_	58,550	_	58,550
$\begin{array}{c c} 16,548 & 79 \\ 10,840 & 58 \end{array}$		- c) Nourriture	. —	18,130 11,000		18,130 11,000
100,459 23		Roulement	_	101,560		101,560
505 9,660	8,730	e) Augmentations et diminutions à l'invent. f) Pensions	9,560	_	- 9,560	_
9,480 —	8,220	g) Bourses pour les élèves externes	<u> </u>	7,060		7,060
100,784 23	101,050	-	9,560	108,620		99,060
						,
		3. Ecole normale de Thoune.		x)		
13,921 30		a) Administration	_	15,650	_	15,650
$egin{array}{c c} 38,591 & 72 \\ 188 & 14 \\ \hline \end{array}$	48,370 -	- b) Enseignement	750	60,800		60,050
$egin{array}{c c} 529 & 60 \\ 12,300 & - \end{array}$	5,100 - 12,300 -	- c) Entretien	_	5,100 12,300	_	5,100 12,300
65,530 76	81,315 -	Roulement	750	93,850	_	93,100
$\begin{array}{c c} 6,888 & 20 \\ 18,510 & - \end{array}$	18,600 -	e) Augmentations et diminutions à l'invent.		23,000	_	23,000
$oxed{4,000}{86,928} - \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $	$\frac{4,000}{95,915}$ $\frac{-}{-}$	g) Subvention de la ville de Thoune	$\frac{4,000}{4,750}$	$\frac{-}{116,850}$	4,000	112,100
50,020 50	- 55,515	-	4,790	110,000		112,100
				0		
		I			1	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.		et St	,	x
				VI. Instruction publique.				*
				E. Ecoles normales.	÷.			
12,764 44,554 16,332 13,281 18,270 1,800	12 89 69 - 95	12,880 44,055 19,000 14,000 18,270 1,900		4. Ecole normale de Delémont. a) Administration	500	12,880 44,172 18,025 13,978 18,270 2,400	400	12,880 44,172 18,000 13,978 18,270 1,900
107,004 1,027	95	110,105	_	Roulement g) Augmentations et diminutions à l'invent.	525	109,725	_ 	109,200
$\frac{12,150}{93,826}$		12,815 97,290		h) Pensions	$\frac{15,000}{15,525}$	109,725	15,000	94,200
16,020 10,000 11,993	40	16,020 10,000 12,000		5. Dépenses diverses a) Pensions	500 	16,520 10,000 12,000		16,020 10,000 12,000
38,013	40	38,020	_		500	38,520		38,020
21,800 21,800		21,800 21,800	_	6. Musée scolaire suisse, subvention		21,800 21,800		21,800 21,800
60,000 60,000		60,000 60,000		7. Allocation prélevée sur la subvention sco- laire fédérale (VI. J. 2. c.)	60,000		60,000	

Budget de l'année 1927 Budget de l'année 1927 Brutes Brutes Brutes Brutes Resettes	146,110 169,480 315,590 99,060 112,100
Administration courante. VI. Instruction publique. E. Ecoles normales. 141,173 30 147,906 165,168 -	146,110 169,480 315,590 99,060 112,100
VI. Instruction publique. E. Ecoles normales. 1. Ecole normale allemande des instituteurs. A. Section inférieure à Hofwil 41,000 187,110 — 170,480	315,590 99,060 112,100
E. Ecoles normales.	315,590 99,060 112,100
141,173 30 147,906 165,168 305,330 20 313,074 100,784 23 101,050 86,928 96 95,915 93,826 35 97,290 4 Ecole normale de Thoune 4,750 116,850 - 21,800 21,800 21,800 21,800 21,800 60,000 60,000 60,000 70 100,000 70 1	315,590 99,060 112,100
141,173 30	315,590 99,060 112,100
141,173 30	315,590 99,060 112,100
100,784 23	99,060 112,100
86,928 96 93,826 35 97,290 93,826 35 97,290 - 93,826 35 97,290 - 93,826 35 97,290 - 4 Ecole normale de Delémont 15,525 109,725 316,850 109,725 116,850 109,725 - 586,869 74 607,329 - 38,020 - 21,800 - 60,000 - 60,000 - 60,000 5. Cours de répétition et pensions - 500 38,520 500 38,520 21,800 - 21,800 - 21,800 - - 21,800 - 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,000 60,	112,100
93,826 35 97,290 4 Ecole normale de Delémont 15,525 109,725	
38,013 40 38,020 21,800 60,00	94,200
21,800	620,950
Column	38,020 21,800
Section Sect	
F. Institutions de sourds-muets. 1. Etablissement de Münchenbuchsee. 27,983 34 28,350 — b) Enseignement	620,770
9,905 70 10,000 — 27,983 34 28,350 — b) Enseignement	
9,905 70 10,000 — 27,983 34 28,350 — b) Enseignement	
9,905 70 10,000 — a) Administration — 11,900 — 27,983 34 28,350 — b) Enseignement — 28,350 — 34,363 56 35,600 — c) Nourriture — 35,600 — 26,858 45 24,000 — d) Entretien — 24,000 — 19,180 — 19,180 — — 19,180 — 493 90 1,000 — f) Métiers — 14,500 13,500 1,000 1,026 50 1,000 — g) Exploitation agricole — 7,000 6,000 1,000 2,177 50 2,000 — h) Caisse d'assurance, subside — 22,200 — 118,948 15 117,130 — — i) Augmentations et diminutions à l'invent. —	
27,983 34 28,350 — 28,350 — 34,363 56 35,600 — — 35,600 — 26,858 45 24,000 — — 24,000 — 19,180 — 19,180 — — 24,000 — 493 90 1,000 — f) Métiers — 14,500 13,500 1,000 1,026 50 1,000 — g) Exploitation agricole 7,000 6,000 1,000 2,177 50 2,000 — h) Caisse d'assurance, subside — 22,200 — 118,948 15 117,130 — — i) Augmentations et diminutions à l'invent. — — — — — 49,949 80 48,000 — k) Pensions — 48,000 — 48,000 — 48,000	11,900
34,363 56 35,600 — 35,600 — 26,858 45 24,000 — — 24,000 — 19,180 — 19,180 — — 19,180 — 493 90 1,000 — 19,180 — — 19,180 — 1,026 50 1,000 — f) Métiers — 14,500 13,500 1,000 2,177 50 2,000 — h) Caisse d'assurance, subside — 2,200 — 118,948 15 117,130 — — K) Augmentations et diminutions à l'invent. — — — — 49,949 80 48,000 — K) Pensions — 48,000 — 48,000	28,350
19,180 — 19,180 — 6) Loyer	35,600 24,000
493 90 1,000 — f) Métiers 1,000 13,500 13,500 1,000 1,000 1,000 1,000 6,000 1	19,180
2,177 50 2,000 — h) Caisse d'assurance, subside — 2,200 — 118,948 15 117,130 — Roulement 126 30 — i) Augmentations et diminutions à l'invent. — 2,200 — 49,949 80 48,000 — k) Pensions	_
118,948 15 117,130 —	2,200
126 30 — i) Augmentations et diminutions à l'invent. — — 48,000 — 4	119,230
	_
00,000 110,100	71,230
	,
$12,000 \left - \right $ $12,000 \left - \right $ 2. Etablissement de sourdes-muettes d. Wabern	
Subvention de l'Etat	12,000
12,000 — 12,000 — — — — — — — — — — — — — — — — — —	12,000
2,978 60 2,900 — 3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-	
muets	_
2,978 80 2,900 — 2,900 — 2,900	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		3		Administration courante.				
				VI. Instruction publique.				
				F. Institutions de sourds-muets.		*		
69,124	65	69,130	-	1. Etablissement de Münchenbuchsee	69,500	$140,730 \\ 12,000$	_	$71,230 \\ 12,000$
12,000 2,978	$\frac{-}{60}$	$egin{array}{c} 12,000 \ 2,900 \ \end{array}$	_	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern 3. Intérêts du fonds de l'inst. des sourds-muets	2,900		2,900	
78,146		78,230	_		72,400	152,730		80,330
		,	_					
					*		¥	
				G. Encouragements aux beaux-arts.			*	
36,500	_	34,500	_	1. Musée historique, subvention	_	34,500	_	34,500
3,000	-	3,000	-	2. Musée des beaux-arts, subvention		3,000 3,000	_	3,000 3,000
3,000 4,300		3,000 2,000	_	3. Musée académique, subvention 4. Ecole de musique, subvention	_	2,000	_	2,000
1,214	_	1,214	_	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subvent.		1,214	_	1,214
300	-	300		6. Bibliographie de la Suisse, subvention	_	300	-	300
2,979	30	2,300 3,500	_	7. Conservation de monuments historiques . 8. « Bärndütsch », subvention	_	5,500 3,500	_	5,500 3,500
3,500 $22,500$		22,500	_	9. Théâtre de Berne, subvention	_	22,500	_	22,500
600		600	_	10. Musée alpin, subvention		600	2	600
$37,400 \\ 500$	-	$37,\!400$ 500	_	11. Musée historique, agrandissement 12. Musée jurassien à Delémont, subvention	_	37,400 500	_	37,400 500
115,793		110,814	_	12. Huseo jurassien a Botomone, Sasvonson		114,014		114,014
				H. Librairie scolaire.				
				1. Matériel d'enseignement.	,			-1-100
718,167				a) Provisions en magasin au 1er janvier.	_	747,455		747,455 306,826
275,760 333,809		155,332 302,809	_	b) Frais de confection de matériel d'enseign. c) Produit de la vente de mat. d'enseign.	314,866	306,826	314,866	- 500,620
2,222	75	8,000	_	d) Exemplaires gratuits	, <u> </u>	2,200	_	2,200
737,086	80	786,795	_	e) Provisions en magasin au 31 décembre	826,135		826,135	
74,745		80,787	_		1,141,001	1,056,481	84,520	
				,				
				2. Frais.				
25,268			_	a) Traitements	_	25,550	'	25,550
1,343		1,850 7,500	_	b) Salaires		1,850 7,000		1,850 7,000
5,419 4,150		$7,500 \\ 4,150$	_	d) Loyer		4,150	_ ~	4,150
1,249	75	2,000		e) Frais de transport et affranchissement	2,500	4,500		2,000
26,071	-		_	f) Intérêts du fonds de roulement		26,000		26,000
63,448	95	62,800	_		2,500	69,050		66,550
	1 1	· 1					-	200

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		VI. Instruction publique.				
		H. Librairie scolaire.				
0.407 00	4 *00	3. Emploi du produit.		4.000		4.000
$ \begin{array}{c c} 3,685 & 80 \\ 7,610 & 25 \end{array} $	$\begin{array}{c c} 4,500 & - \\ 13,487 & - \end{array}$	 a) Feuille officielle scolaire, frais d'édition b) Versement au fonds de réserve 	_	4,000 13,970		4,000 13,970
11,296 05	17,987 —			17,970		17,970
				40		
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{c c} 80,787 & - \\ 62,800 & - \end{array}$	1. Matériel d'enseignement	$1,141,001 \\ 2,500$	1,056,481 69,050	84,520 —	$\frac{-}{66,550}$
11,296 05 11,296 05	17,987 — 17,987 —	Produit 3. Emploi du produit	1,143,501	1,125,531 17,970	17,970	17,970
		-	1,143,501	1,143,501	_	
		J. Subvention fédérale pour l'école primaire.				
404,636 40	404,636	1. Subvention de la Confédération 2. Emploi de la subvention:	404,636		404,636	_
100,000 —	100,000 -	a) Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.)	_	100,000	_	100,000
44,000 —	44,000	b) Suppléments de pensions à des institu- teurs retraités	_	44,000		44,000
60,000 -	60,000 -	c) Allocation pour les frais des écoles nor- males de l'Etat (VI. E. 7.)		60,000		60,000
40,000 —	40,000 -	d) Contribution ordinaire de l'Etat aux con-			_	
60,000 -	60,000 -	structions scolaires e) Subventions extraordinaires en faveur de	,	40,000	_	40,000
100,636 40	100,636 —	l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps enseignant f) Subventions aux communes pour la dé-	-	60,000	_	60,000
		livrance de vêtements et d'aliments aux élèves primaires nécessiteux	-	100,636		100,636
			404,636	404,636		_
1,000 — 1,000 — — —	1,000 — 1,000 — —	K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme. 1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool 2. Refuges pour enfants, subvention	1,000 — 1,000		1,000	

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes bri	Dépenses ites
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.		1.6 1.6		
		VI. Instruction publique.		,c		
82,883 75 2,208,360 20 3,571,546 35	2,209,650 -	A. Frais d'administration de la Direction et du Synode	15,000 275,579 49,500		_ _ _	77,941 2,250,096 3,647,803
9,890,807 35 $586,683$ 14 $78,146$ 05 $115,793$ 30	$egin{bmatrix} 10,005,950 & \\ 607,149 & \\ 78,230 & \end{bmatrix}$	C. Ecoles moyennes	254,983 132,335 72,400	10,273,633 753,105	_	$ \begin{array}{r} 3,047,803 \\ 10,018,650 \\ 620,770 \\ 80,330 \\ 114,014 \end{array} $
	 	H. Librairie scolaire J. Subvention fédérale pour l'école primaire K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.	1,143,501 404,636 1,000	1,143,501 404,636 1,000	_ _ _	
16,534,220 14	$\frac{16,687,689}{-}$		2,348,934	19,158,538		16,809,604
		VII. Affaires communales.				
			2			
18,025 - 13,741 75 5,080 40 1,200 -		A. Frais d'administration de la Direction. 1. Traitement des fonctionnaires 2. Traitement des employés 3. Frais de bureau 4. Loyers 4. Loyers	_ _ _ _	18,358 13,958 5,300 1,200		18,358 13,958 5,300 1,200
38,047 15	38,542		_	38,816	_	38,816
		VIII. Assistance publique.				
27,966 40 82,320 05 22,949 75 1,800 — 135,036 20	83,200 — 14,000 — 1,800 —	A. Frais d'administration de la Direction. 1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Loyers 4. Loyers	800 800	28,300 84,335 14,000 1,800 128,435	 	28,300 83,535 14,000 1,800 127,635
	9				2	2

Compte Budget de 1925 de 1926			Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes Dépenses nettes		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.		70	,	
				VIII. Assistance publique.				
				B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.				
431	50	500	-	1. Commissien cantonale		500		500
26,308 $16,380$ $1,050$	10 25	26,500 $17,000$ $1,050$		a) Traitements	1 — 1 — — — — — — — — — — — — — — — — —	26,640 $17,000$ $1,050$	_	$\begin{array}{c c} 26,640 \\ 17,000 \\ 1,050 \end{array}$
25,149		25,000	_	c) Loyer		25,000		25,000
69,319	15	70,050	<u>_</u>		1	70,190		70,190
1,140,497 1,097,003 1,318,755 200,000	70 99	2,400,000 1,200,000 900,000 1,150,000 200,000 5,850,000		C. Assistance des indigents. 1. Subventions aux communes: a) Subvention pour l'assistance permanente b) Subvention pour l'assistance temporaire 2. Assistance extérieure: a) Assistance hors du canton b) Subventions suivant les §§ 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique 3. Subventions extraordinaires aux communes	——————————————————————————————————————	2,450,000 1,150,000 1,100,000 1,300,000 200,000 6,200,000	- - - - -	2,450,000 1,150,000 1,100,000 1,300,000 200,000 6,200,000
				D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.				
11,975 11,300 11,450 8,225 9,475 11,525 7,025 13,875		85,000		1. Hospice de l'Oberland, à Utzigen	_	85,000	-	85,000
84,850		85,000	_			85,000		85,000
				,				

Compte de 1925	Compte Budget de 1925 de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes Dépenses brutes		Recettes Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr. Ct		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			VIII. Assistance publique.	,			
			E. Maisons d'éducation des districts et	,	V		
2 500		2 500	privées, subventions.		9 500		9 500
2,500 5,000	_	$egin{array}{c c} 2,500 & - \ 15,000 & - \ \end{array}$	1. Orphelinat de Saignelégier	_	2,500 $15,000$	_	$2,500 \\ 15,000$
2,500	-	2,500	3. Orphelinat de Belfond		2,500	_	2,500
3,500	-	3,500 -	4. Orphelinat de Porrentruy	_	3,500	-	3,500
3,500	-	3,500 -	5. Orphelinat de Courtelary		3,500	_	3,500
6,000	-	6,000	6. Orphelinats de Delémont		6,000	_	6,000
2,500	-	2,500 -	7. Orphelinat de Reconvilier	L .	2,500	_	2,500
5,000 5,000	_	5,000 - 5,000 -	8. Maison d'éducation d'Oberbipp		5,000 5,000	_	5,000 5,000
2,500		$\begin{array}{c c} 3,000 \\ 2,500 \\ - \end{array}$	9. Maison d'éducation d'Enggistein 10. Maison d'éducation du Steinhælzli	_	2,500		2,500
10,000	_	10,000 -	11. Maison pour enfants faibles d'esprit à Ber-		2,000		2,000
10,000	_	10,000 -	thoud		10,000		10,000
1,000	_	1,000 -	fisbourg	_	10,000 2,000	_	10,000 2,000
59,000	_	69,000 -		_	70,000	_	70,000
9 539		9,600 -	F. Maisons cantonales d'éducation. 1. Landorf. a) Administration	— <u>,</u>	9,500	· —	9,500
9,044		9,350 -	b) Enseignement	_	9,350	,	9,350
23,909		22,200 -	c) Nourriture		$23,000 \\ 16,000$		$23,000 \\ 16,000$
17,194 8,980	82	16,000 8,980	d) Entretien	_	8,980	_	8,980
14,653	92	9,900	f) Exploitation agricole	40,900	31,000	9,900	
54,014 526	10	56,230	Roulement g) Augmentations et diminutions à l'invent.	40,900	97,830		56,930
16,357	50	17,450	h) Pensions	18,800	1,700	17,100	_
38,183	30	38,780 _		59,700	99,530		39,830
							,
			2. Aarwangen.				*
9,696	60	9,500	a) Administration		9,500		9,500
$9,090 \\ 9,279$		9,500 8,950	b) Enseignement	_	9,020	_	9,020
24,335		22,000	c) Nourriture	_	22,000	_	22,000
13,970		12,000	d) Entretien	1,100	14,100		13,000
7,350	_	7,350	e) Loyers	_	7,350	_	7,350
6,079	65	5,000	f) Exploitation agricole	23,640	17,670	5,970	_
58,551	84	54,800 -	Roulement	24,740	79,640		54,900
1,120	_	_	g) Augmentations et diminutions à l'invent.	<u> </u>	_	_	_
15,602		15,300 _	h) Pensions	15,400	1,500	13,900	
41,829	34	39,500 _		40,140	81,140		41,000
	i I						1

Fr. Ct Fr. Ct Administration courante. Fr. Fr. Fr. Fr. Fr. Administration courante. VIII. Assistance publique. F. Maisons cantonales d'éducation. 3. Cerier. a) Administration	Dépenses ttes	Recettes net	Dépenses ites	Recettes bru	Budget de l'année 1927	Budget de 1926		Compte de 1925
Administration courante. VIII. Assistance publique. F. Maisons cantonales d'éducation. 3. Cerlier. a) Administration	Fr.					Fr. Ct.	Ct.	
VIII. Assistance publique. F. Maisons cantonales d'éducation. 3. Cerlier. 3. C								
F. Maisons cantonales d'éducation. 3. Cerlier. a) Administration			ž		Administration courante.			
F. Maisons cantonales d'éducation. 3. Cerlier. a) Administration					VIII Assistance nublique	=		
7,956 55								
7,956 55								
5,553	8,500	_	8.500			8 500	55	7 956
15,444 72	7,10	_	7,100			7,100 -	-	
4,900	20,00	_ '						
3,046 99 4,000 - f) Exploitation agricole 37,550 34,550 3,000 1,898 60	13,00 4,90			_ 600	d) Entretien		72	
1,898 60 13,695 10,000 13,695 10,000 10,000 1,000		3,000		37,550	f) Exploitation agricole		99	3,046
13,695	50,500		88,950	38,450		49,500 —	44	53,804
9,146 90 9,000 — 9,178 40 9,250 — b) Enseignement	_	11,000	1,000	12,000	h) Pensions	10,000 -		
9,146 90 9,000 — a) Administration	39,50	_	89,950	50,450		39,500 —	84	38,210
9,051 86 6,600 — f) Exploitation agricole 36,800 30,200 6,60 50,330 57 51,020 — Roulement 38,250 88,730 — 12,745 — 11,340 — h) Pensions — 12,000 1,200 10,80 38,382 57 39,680 — So,250 89,930 — 7,720 30 8,000 — b) Enseignement — 8,000 — 8,630 45 8,700 — b) Enseignement — 8,700 — 22,322 20 21,500 — c) Nourriture 300 21,800 — 16,308 35 14,550 — d) Entretien — — 16,000 — 5,812 50 6,000 — e) Lovers — 120 6,120 —	9,00 9,25 20,70 11,76 6,37	- - -	9,250 $22,150$ $11,760$	_	a) Administration	$egin{array}{c c} 9,250 & \ 22,000 & \ 11,000 & \ \end{array}$	40 73	9,178 21,269 13,417
797 — — — — — — — — — — — — — — — — — —		6,600		36,800			86	9,051
12,745 — 11,340 — h) Pensions — 12,000 1,200 10,80 38,382 57 39,680 — 50,250 89,930 — 7,720 30 8,000 — 8,000 — 8,630 45 8,700 — 8,700 — 22,322 20 21,500 — c) Nourriture 300 21,800 — 16,308 35 14,550 — d) Entretien — 16,000 — 5,812 50 6,000 — e) Lovers — 120 6,120 —	50,48	_	88,730	38,250		51,020 -	57	
7,720 30 8,000 — a) Administration — 8,000 — 8,630 45 8,700 — b) Enseignement — 8,700 — 22,322 20 21,500 — c) Nourriture — 300 21,800 — 16,308 35 14,550 — d) Entretien — 16,000 — 5,812 50 6,000 — e) Lovers — 120 6,120 —		10,800	1,200	12,000	h) Pensions	11,340 —		
7,720 30 8,000 — a) Administration	39,68		89,930	50,250		39,680	57	38,382
7,720 30 8,000 — a) Administration — 8,000 — 8,630 45 8,700 — b) Enseignement — 8,700 — 22,322 20 21,500 — c) Nourriture — 300 21,800 — 16,308 35 14,550 — d) Entretien — 16,000 — 5,812 50 6,000 — e) Loyers — 120 6,120 —				a v	Bratiàgas			
8,630 45 8,700 — b) Enseignement — 8,700 — 22,322 20 21,500 — c) Nourriture — 300 21,800 — 16,308 35 14,550 — d) Entretien — — 16,000 — 5,812 50 6,000 — e) Lovers — 120 6,120 —	8,00	_	8,000			8,000 _	30	7.720
16,308 35	8,70	_	8,700	_	b) Enseignement	8,700	45	8,630
5,812 50 6,000 e) Lovers	21,50 16,00			300			$\frac{20}{25}$	22,322
7,007 [50] 5,000 4) Emploitation agricula 29,000 97,100 7,00	6,00	_		120				
7,007 [90] 9,000 [—] 7) Exploitation agricole		5,800	27,100	32,900	f) Exploitation agricole	5,800 -	50	7,087
53,706 30 52,950 — Roulement 33,320 87,720 —	54,40				Roulement		-	53,706
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$, _	13,500	1,500	15,000		$\frac{-}{13,950}$ $ -$	50	345 15,052
38,998 80 39,000 — 48,320 89,220 —	40,90	. —	89,220	48,320	_	39,000 -	80	38,998
	9							

Compte de 1925		Budget de 1926	~ WIIDDAT DA L'ANNAA III'J /		Dépenses utes	Recettes Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr. C		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		,	Administration courante.			,	
			VIII. Assistance publique.				
			F. Maisons cantonales d'éducation.				
8,478 6,719 26,378 14,838 6,590 2,368 60,636 2,624 13,567 49,693	24 18 75 - 06 70 - 50	9,500 - 9,500 - 26,500 - 13,140 - 6,590 - 1,770 - 63,460 - 13,500 - 49,960 -	6. Sonvilier. a) Administration	180 - 46,250 46,430	9,500 9,500 26,680 13,140 6,590 43,680 109,090 - 1,500 110,590		9,500 9,500 26,500 13,140 6,590 — 62,660 — 49,160
7,986 6,761 11,230 6,795 3,290 798 35,265 1,120 9,506 26,879	35 15 10 25	8,200 - 7,060 - 10,400 - 6,000 - 3,290 - 1,100 - 33,850 8,250 -	7. Loveresse. a) Administration	8,100 8,100	8,200 7,060 10,400 6,000 3,290 7,000 41,950 — 750 — 42,700	 1,100 8,250	8,200 7,060 10,400 6,000 3,290 — — 33,850 — — 25,600
38,183 41,829 38,210 38,382 38,998 49,693 26,879 272,177	34 84 57 80 20	38,780 - 39,500 - 39,500 - 39,680 - 39,000 - 49,960 - 25,600 -	1. Landorf	59,700 40,140 50,450 50,250 48,320 61,430 17,100 327,390	99,530 81,140 89,950 89,930 89,220 110,590 42,700 603,060		39,830 41,000 39,500 39,680 40,900 49,160 25,600 275,670

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	ı	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
				VIII. Assistance publique.		, 20		
				G. Subventions diverses.				
58,515 $19,598$ $5,000$	67	50,000 10,000 7,000	_	 Bourses pour apprentissages Assistance de malades étrangers au canton Subventions à des sociétés de secours à 	_	55,000 15,000	_	55,000 15,000
ŕ				l'étranger	_	7,000	_	7,000
19,965	30	20,000	_	4. Secours en cas de dommages dûs aux éléments	_	20,000	_	20,000
103,079	12	87,000	_			97,000	_	97,000
						p.		
			2		u.			
				H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.				
57,938	05	42,765	_	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	42,765		42,765	-
57,938	$\begin{vmatrix} 05 \\ - \end{vmatrix}$	42,765	_	2. Subventions	$\frac{-}{42,765}$	$\frac{42,765}{42,765}$		42,765
	\vdash		_		±2,100	12,100		
					*			
				J. Subventions à des hôpitaux et établisse- ments de charité pour nouvelles constructions et installations.				4
93,078	-	_	_	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les				
93,078		_	_	hôpitaux et les établissements de charité 2. Subventions à des hôpitaux et établissements	_	_		_
	- -			de charité	_	_		
	-							
		æs:						
			15					
				,	,			

		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				VIII. Assistance publique.	,	100		
135,036 69,319 6,277,459 84,850	15	70,050	 - -	A. Frais d'administration de la Direction . B. Commiss. et inspect. de l'assistance publ. C. Assistance des indigents D. Hospices régionaux et communaux d'in-	800 —	128,435 70,190 6,200,000	- - - - -	127,635 70,190 6,200,000
59,000 272,177 103,079				valides, subventions	327,390 - 42,765	70,000 603,060 97,000		70,000 275,670 97,000
_	_	<u> </u>		H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme J. Subventions à des hôpitaux et établisse- ments de charité pour nouvelles construc- tions et installations	42,705	42,765	_	_
7,000,921	01	6,560,206			370,955	7,296,450		6,925,495
. 43			And the state of t	IX.ª Economie publique.		,		
				A. Frais d'administration de la Direction.				,
9,600 27,662 5,304 2,560	80	5,700 2,560	_ _ _	1. Traitement du secrétaire	-	$\begin{array}{r} 9,600 \\ 27,913 \\ 7,200 \\ 2,560 \\ \hline \end{array}$	— — —	9,600 27,913 7,200 2,560
45,127	20	45,648	_			47,273		47,273
				B. Statistique.	9			
10,600 12,744 11,952 1,050		10,600 12,869 12,000 1,050 5,000	- - - -	1. Traitement du chef de bureau	_ _ _ _	10,600 12,900 12,000 1,050		10,600 12,900 12,000 1,050
36,346	95 —	41,519	_			36,550		36,550
a .					·	, ,		

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
-				IX.ª Economie publique.			e	
				C. Commerce et industrie.				7
9,179	50	12,000	_	1. Encouragements au commerce et à l'indu- strie en général		15,000		15,000
13,870	_	15,000	_	2. Bourses		15,000	_	15,000
505,570	_	510,000	_	3. Ecoles professionnelles et industrielles.		510,000	· 	510,000
10.000		10.000		4. Chambre du commerce et de l'industrie: a) Traitements des fonctionnaires		19,200		19,200
19,200 $1,144$	25	$\frac{19,200}{1,500}$	_	b) Indemnités de séance et de route		1,500		1,500
8,535		11,000		c) Frais de bureau et de déplacement, publications	1,000	12,000		11,000
19,390		19,811		d) Traitements des employés	_	20,169		20,169
5,123		5,010		e) Loyers	1,200	6,710		5,510
40.000		20.000		5. Encouragement du tourisme:		20,000		99 000
40,000		38,000	-	 a) Sociétés de développement, subvention . b) Office fédéral du tourisme, subvention . 		38,000 5,000	_	38,000 5,000
5,000 3,000		5,000 3,000	_	c) Association d'industrie hôtelière, subvention		3,000		3,000
97,988	25	95,000	_	6. Apprentissages	10,000	110,000		100,000
1,818	50	2,500		7. Loi sur la protection des ouvrières, inspection		2,500		2,500
25,000	-	25,000	-	8. Caisse de secours de l'Oberland		25,000	_	25,000
10,000	-	14,000	-	9. Orientation professionnelle et patronage des	1	14.000		14,000
2,182	50	2,910		apprentis, subv. à des institutions bernoises 10. Maîtres d'écoles industrielles, pensions		$14,000 \\ 2,910$	_	$14,000 \\ 2,910$
	-		_	10. maines d'ecoles industrienes, pensions .	12,200	799,989		787,789
767,002	35	778,931			12,200	199,989		101,109
				D. Music des outs et métions				
				D. Musée des arts et métiers.				
		10.00		1. Musée des arts et métiers:		40 740		10 710
44,675		42,635		a) Traitements b) Bibliothèque et collection		48,513		48,513
6,716 $3,610$		$\frac{7,500}{3,600}$		c) Frais d'administration		7,500 3,600	_	7,500 3,600
793		800		d) Matériel d'enseignement		1,000		1,000
2,120		3,000	1	e) Expositions, cours, conférences		3,500	-	3,500
1,495		1,500	_	f) Mobilier, outillage		1,500		1,500
4,979	35	5,500	-	g) Chauffage, éclairage et nettoyage	_	5,000	_	5,000
12,000	-	12,000	-	h) Loyer	_	12,000	_	12,000
14,000	80	14,125		2. Ecole de céramique: a) Traitements		15,297	_	15,297
1,003		1,000	_	b) Matériel d'enseignement	_	1,000		1,000
956	30	1,000	_	c) Mobilier, outillage	_	1,000	_	1,000
2,496	50	2,500		d) Chauffage, éclairage et nettoyage	_	2,500		2,500
336	63	360		e) Frais divers		360		360
1,320 $1,575$		$\frac{1,320}{1,000}$		f) Loyer	1,000	1,320	1,000	1,320
5,497	90	5,000		3. Ecolages	5,000		5,000	
21,936		23,256	_	5. Subvention de la ville de Berne	23,238	_	23,238	
2,500	-	2,500	_	6. Subvention de la bourgeoisie de Berne .	2,500		2,500	. —
1,760		1,400	-	7. Subventions diverses	1,600	_	1,600	_
23,244		22,579		8. Subvention de la Confédération	24,506		24,506	
39,990	14	41,105	-		57,844	104,090		46,246
	-	-	_	,				
							100	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	*			Administration courante.	*,			-
×				IX.ª Economie publique.	. 1			
				E. Technicum de Berthoud.	9			
190,875 11,838		176,200 12,800	_	1. Enseignement: a) Traitements des professeurs b) Matériel d'enseignement 2. Administration:	_	189,150 12,800		189,150 12,800
1,279 $7,280$ $15,675$ $6,999$	$\frac{22}{55}$	1,500 8,300 20,600 7,200	 	a) Commission de surveillance et d'examen b) Frais de bureau et de déplacement c) Chauffage, éclairage et nettoyage d) Concierges		$ \begin{array}{r} 1,500 \\ 8,300 \\ 19,800 \\ 7,300 \end{array} $	· –	1,500 8,300 19,800 7,300
44,400		44,400	_	3. Intérêt des capitaux de construction 4. Loyer		44,400		44,400
278,348 18,768 52,028 59,094 3,800	<u></u>	271,000 16,000 49,762 61,314 4,000		Roulement 5. Ecolages 6. Subvention de la ville de Berthoud 7. Subvention de la Confédération 8. Bourses	16,000 53,060 63,670	283,250 — — — 4,000	16,000 53,060 63,670	283,250 — — — 4,000
152,257	78	147,924	_	* ************************************	132,730	287,250	*	154,520
							* *	
				F. Technicum de Bienne. a) Technicum.				
244,984 44,113		230,000 32,420	_	1. Enseignement: a) Traitements des professeurs b) Matériel d'enseignement 2. Administration:	500	$246,470 \\ 50,320$	_	246,470 49,820
1,808 3,650 7,619 12,022 5,500 880 28,000	93 70	2,400 2,850 9,450 13,770 5,300 1,110 28,000	_ _ _ _	a) Commissions de surveillance et d'examen b) Traitements	- 1,100 - 600 -	2,400 3,255 10,250 14,420 8,750 1,700 44,900	— — — — —	2,400 $3,255$ $9,150$ $14,420$ $8,750$ $1,100$ $44,900$
348,579 14,759 13,800 945 1,585 71,495 75,003 525	35 — 90	325,300 14,000 15,200 2,500 1,750 61,950 77,000 1,400		Roulement 5. Ecolages	2,200 15,000 23,200 1,000 1,750 68,447 89,076	382,465 ————————————————————————————————————	15,000 23,200 1,000 1,750 68,447 89,076	380,265 — — — — — — — 1,400
171,515	73	154,300			200,673	383,865		183,192
					,			

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépense tes
Fr. Ct.	Fr.	Yt.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
* = *		Administration courante.	il a			1. 12.
				i		8 8
2				,	,	8
		IX.ª Economie publique.		,		
	2	F. Technicum de Bienne.				
	8 8	b) Ecole des chemins de fer.	3 H H			
10 500 00	14.105	1. Enseignement:		18,939		18,9
$\begin{array}{c c} 16,580 & 30 \\ 200 & - \end{array}$	$14{,}185 \\ 305$	a) Traitements des professeurs b) Matériel d'enseignement		330	_	3
2	100	2. Administration:		100		
${300}$ $-$	$\begin{array}{c} 180 \\ 725 \end{array}$	a) Commissions desurveillance et d'examen b) Traitements		180 750	_	$\begin{bmatrix} & 1 \\ & 7 \end{bmatrix}$
1,172 -	550	c) Frais de bureau et de déplacement	—	550		5
$\begin{array}{c c} 1,055 & - \\ 960 & - \\ \end{array}$	$\begin{array}{c} 565 \\ 300 \end{array}$	- d) Chauffage, éclairage et nettoyage. - e) Concierges		565 350		$\frac{5}{3}$
1,550 —	1,550	3. Loyer		1,550		1,5
21,817 30	18,360	Roulement		23,214	_	23,2
1,000	1,000	4. Ecolages	1,250	· —	1,250	_
4,281 60 6,422 40		5. Subvention de la ville de Bienne 6. Subvention des chemins de fer fédéraux	4,536 $6,805$	· <u>,</u> ,	4,536 $6,805$	_
700	450	7. Bourses	-	450		4
10,813 30	9,027		12,591	23,664	_	11,0

		c) Ecole des postes.				
19,072 -	14,185	1. Enseignement: a) Traitements des professeurs	and the second	11,235		11,2
205 -	230	b) Matériel d'enseignement	* * - <u>-</u>	230	_	11,2
	100	2. Administration:		100		
300 -	$\begin{array}{c} 180 \\ 725 \end{array}$	- a) Commission de surveillance et experts b) Traitements		180 750	_	$\begin{array}{c c} 1 \\ 7 \end{array}$
1,172 —	550	c) Frais de bureau et de déplacement		550	. —	- 5
$\begin{array}{c c} 1,055 & - \\ 960 & - \\ \end{array}$	$\begin{array}{c} 565 \\ 300 \end{array}$	d) Chauffage, éclairage et nettoyage . e) Concierges		565 350	e e	5 3
1,550 -	1,550	- 3. Loyer	_	1,550	_	1,5
24,314 —	18,285	Roulement		15,410		15,4
1,000 -	1,000	- 4. Ecolages	1,250		1,250	
5,182 6,218	3,703 4,624	5. Subvention de la ville de Bienne 6. Subvention de la Confédération	$2,960 \\ 3,730$	_	2,960 3,730	_
	450	7. Bourses	-	450	-	4
11,914 —	9,408		7,940	15,860	_	7,9
171,515 73	154,300		200,673	383,865		183,1
10,813 30	9,027	b) Ecole des chemins de fer	12,591	23,664	_	11,0
11,914 —	9,408	c) Ecole des postes	7,940	15,860		7,9
194,243 03	172,735	<u>-</u>	221,204	423,389	_	202,1
				2		

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses Ites
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	. * *	Administration courante.	, V .	8 . E		
		IX.ª Economie publique.			e a	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e
		G. Poids et mesures.	,			
$egin{array}{c c} 2,000 & \\ 418 & 65 \\ 6,778 & 65 \\ 1,195 & 10 \\ 1,250 & \end{array}$	$egin{array}{c c} 2,000 & \\ 1,000 & \\ 9,000 & \\ 1,500 & \\ 1,250 & \\ \end{array}$	1. Traitement de l'inspecteur	_	2,000 1,000 9,000 1,500 1,250		2,000 1,000 9,000 1,500 1,250
11,642 40	14,750 —		_	14,750		14,750
		II. Dalias das damées alimentaines				
-	e e	H. Police des denrées alimentaires.				(6)
$\begin{bmatrix} 10,600 \\ 34,311 \end{bmatrix} - \begin{bmatrix} \\ 40 \end{bmatrix}$	$ \begin{array}{c c} & 10,600 \\ & 34,729 \\ \end{array} $	1. Laboratoire du chimiste cantonal: a) Traitement du chimiste cantonal b) Traitements des assistants, du commis et	<u> </u>	11,342		11,342
e .		du concierge	900	37,880	- American	36,980
7,500 - 7,611 46	$\begin{array}{c c} 7,500 & - \\ 9,000 & - \end{array}$	c) Loyer		7,500 9,000		7,500 9,000
10,007	10,000 -	e) Recettes des analyses	10,000	_	10,000	
35,958 50	36,000 —	a) Traitements des experts	_	38,520	_	38,520
14,665 75	16,000	b) Frais de bureau et de déplacement.	, -	$16,000 \\ 1,000$		$16,000 \\ 1,000$
$-{119} _{50}$	$\begin{array}{c c} 1,000 & - \\ 700 & - \end{array}$	c) Cours d'instruction	:	500	_	500
49,485 45	48,664 —	4. Subvention de la Confédération	51,671	_	51,671	
51,274 16	56,865 —		62,571	121,742	_	59,171
					10 41 20	
		J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.	* - "			
27,444 20 18,650	27,668	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool (2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme en général	27,668	_	27,668	
8,794 20	27,668 -	3. Subventions pour les asiles d'alcoolisés et pour le placement d'indigents adonnés à l'ivrognerie		27,668	· — ·	27,668
_			27,668	27,668		_
		K. Police du feu.				
8,000 —	9,000 -	1. Police du feu	-	15,000	-	15,000
1,484 10	2,500	2. Inspection du matériel d'incendie		2,500		2,500 17,500
9,484 10	11,500 —			17,500		17,500
				, .	* 1	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		8		
	-					
	20 San			X .		
			× .*	×		
.						

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Dépenses utes	Recettes	Dépenses Ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
						,		
				IX.ª Economie publique.	95			
45,127				A. Frais d'administration de la Direction .	_	47,273		47,273
36,346 $767,002$			_	B. Statistique	$\frac{-}{12,200}$	36,550 799,989	_	$36,550 \ 787,789$
39,990	14	41,105	_	D. Musée des arts et métiers	57,844	104,090		46,246
$152,257 \\ 194,243$			-	E. Technicum de Berthoud	132,730	287,250		154,520
11,642	40	14,750	_	G. Poids et mesures	221,204 —	$\begin{array}{c c} 423,389 \\ 14,750 \end{array}$	_	$\begin{array}{c c} 202,185 \\ 14,750 \end{array}$
51,274	16	,		H. Police des denrées alimentaires	62,571	121,742		59,171
9,484	10	11,500		J. Mesures propres a combattre l'alcoolisme K. Police du feu	27,668 —	27,668 17,500		17,500
1,307,368	11	1,310,977	_		514,217	1,880,201		1,365,984
,						v		
						*		
						ell s		
				IX. ^b Service sanitaire.		3		
				A. Frais d'administration.	,	3		
2,583				1. Collège de santé, examens et inspections.	_	4,000		4,000
$14,266 \\ 7,200$	60	$\frac{14,433}{7,200}$	_	2. Traitements des fonctionnaires 3. Traitement de l'employé		14,600 7,200	_	$14,600 \\ 7,200$
2,497	40	2,500		4. Frais de bureau	_	2,500	_	2,500
$\frac{1,200}{27,747}$	<u> </u>	$\frac{1,200}{29,333}$		5. Loyers	_	1,200		1,200
21,141	30	25,555	_			29,500		29,500
				9				
				B. Service sanitaire en général.		,		
26,594		6,000	_	1. Frais généraux	_ '	6,000		6,000
4,234 $230,121$		$3,500 \\ 266,000$	_	2 Vaccinations	102,000	$3,500 \\ 368,000$	_	$3,500 \\ 266,000$
20,000	_	20,000	_	4. Subventions aux établissem. sanitaires spéc.		20,000	_	20,000
327,711 $280,000$	60	328,000 280,000	_	5. Subventions à l'hôpital de l'Île 6. Extension du service public des aliénés .)	$328,000 \\ 280,000$		328,000
75,000	_	75,000		7. Mesures propres à prévenir et combattre		ŕ	_	280,000
169,750		165,250		la tuberculose	-	$75,000 \\ 160,750$		75,000
3,000	-	3,000	_	9. Union cantonale des samaritains, subside		3,000	_	$160,750 \\ 3,000$
1,074,753	70	1,146,750			102,000	1,244,250		1,142,250
				*				
			1					

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Depenses ttes
Fr. Ct	. Fr. Ct		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.			,	
		IX. ^b Service sanitaire.		*		
		C. Maternité.			,	×
75,734 35 5,893 65 114,298 35 135,824 05 3,774 35 604 40 75,000 — 411,129 15 100,248 95	5,000 - 6,113,000 - 6,115,000 - 75,000 - 75,000 - 3,000 - 75,000 - 3,000 - 75,000 -	1. Administration 2. Enseignement 3. Nourriture 4. Entretien 5. Policlinique gynécologique 6. Laboratoire de radiographie 7. Loyer Roulement 8. Pensions des femmes en traitement	1,200 3,500 500 2,000 4,500 — 11,700 110,000	92,600 5,000 125,900 213,700 5,500 4,500 75,000 522,200		91,400 5,000 122,400 213,200 3,500 - 75,000 510,500
7,883 35 7,932 —	$\begin{bmatrix} 6,000 \\ 7,000 \\ \end{bmatrix}$	9. Pensions des élèves sages-femmes	8,500 9,000	_	8,500 9,000	_
4,068 25	j	11. Augmentations et diminutions à l'inventaire	_			
290,996 60	282,800		139,200	522,200		383,000
		D. Cours d'instruction des sages-femmes.			,	e
1,757 30	2,000 -	1. Indemnités de subsistance et de déplacement		2,000		2,000
1,757 30	2,000			2,000		2,000
		E. Asile d'aliénés de la Waldau.	*			,
415,010 62 4,006 38 552,026 40 319,353 06 63,362 — 35,418 77 35,679 29	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1. Administration	10,110 — 16,900 1,800 9,000 146,700 215,100	$447,010 \\ 4,000 \\ 548,100 \\ 311,800 \\ 73,000 \\ 116,000 \\ 190,100$		436,900 4,000 531,200 310,000 64,000 —
1,282,660 40 20,133 10 1,063,159 60)	Roulement 8. Augmentations et diminutions à l'inventaire 9. Pensions	399,610 - 1,064,600	1,690,010 — 16,000	1,048,600	1,290,400
73,631 22	73,000 -	10. Subvention du fonds de la Waldau	73,000		73,000	100 000
166,002 68	3 174,100 -		1,537,210	1,706,010		168,800
						,

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes	Dépenses ites	Recettes	Dépenses tes
	_	.0						
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
,				Administration courante.		2		
		¥1		IX. ^b Service sanitaire.			2	
	7			F. Asile d'aliénés de Münsingen.				
377,733	60	392,000	_	1. Administration		411,200	_	411,200
	45	2,500	-	2. Enseignement et culte		3,000	_	3,000
	$\frac{65}{75}$	$\frac{418,200}{300,000}$	_	3. Nourriture	27,400	$495,800 \\ 326,800$	_	$468,400 \\ 326,800$
	50	163,700	_	5. Loyer	4,000	167,700	_	163,700
53,646	20	26,000	_	6. Industries	26,000		26,000	
54,574	08	34,000	_	7. Exploitation agricole	161,700	127,700	34,000	_
1,234,400 17,960	30	1,216,400	_	Roulement 8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	219,100 —	1,532,200 —	_	1,313,100 —
	60	_		9. Pensions des malades à Münsingen)	1,166,000	_	866,000	_
$\begin{array}{c} 137,077 \\ 246,859 \\ \end{array}$	20	809,000	_	(10. Pensions des malades à Meiringen) 11. Indem. à l'asile privé d'aliénés à Meiringen		300,000	, ,	
424,882	12	407,400	-		1,385,100	1,832,200	_	447,100
129,127	77	130,600		G. Asile d'aliénés de Bellelay. 1. Administration	800	136,550		135,750
2,297	35	2,100	_	2. Enseignement et culte	_	2,100	_	2,100
203,122		204,700	_	3. Nourriture	38,700	238,700		200,000
197,543 45,678	92	$206,000 \ 45,600$	_	4. Entretien	11,700 1,700	220,700	_	209,000
15,294		11,600	_	6. Industries	80,500	$47,400 \\ 67,400$	13,100	45,700 —
6,083		12,000	_	7. Exploitation agricole	201,900	189,200	12,700	_
556,391 5,446		565,400	_	Roulement 8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	335,300	902,050		566,750
371,809		368,000	_	9. Pensions	375,500	5,500	370,000	_
190,028	65	197,400			710,800	907,550		196,750
	4	•						
27,747		29,333		A. Frais d'administration	100.000	29,500	, –	29,500
$\begin{array}{c c} 1,074,753 \\ 290,996 \end{array}$	60	$1,\!146,\!750 \\ 282,\!800$		B. Service sanitaire en général	$102,000 \\ 139,200$	1,244,250 $522,200$	_	$1,142,250 \ 383,000$
1,757	30	2,000	_	C. Maternité D. Cours d'instruction des sages-femmes		2,000	_	2,000
166.002		174,100	-	E. Asile d'aliénés de la Waldau	1,537,210	1,706,010	_	168,800
$\begin{array}{c} 424,882 \\ 190,028 \end{array}$	12 65	407,400		F. Asile d'aliénés de Münsingen	1,385,100	1,832,200	_	447,100
2,176,168		$\frac{197,400}{2,239,783}$		G. Asile d'aliénés de Bellelay	710,800	907,550		196,750
2,110,100	30	4,200,100	_		3,874,310	6,243,710		2,369,400
								,

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				X. Travaux publics et chemins de fer.		2		
				A. Frais d'administration de la Direction.		×		
41,241 39,010 22,000 5,500	$\frac{20}{30}$	41,410 40,015 22,000 5,500	_ _ _	1. Traitements des fonctionnaires	, <u> </u>	$^{+}$ 41,575 57,890 22,000 5,500	— · —— ——	$41,575 \\ 57,890 \\ 22,000 \\ 5,500$
107,752	20	108,925	_	,		126,965		126,965
47,708 80,995 22,979 6,540 158,223	10 80 —	48,375 80,620 23,000 6,540 158,535		B. Service des arrondissements. 1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement 2. Traitements des employés	5,000 500 — 5,500	48,710 86,290 23,500 6,540 165,040		48,710 81,290 23,000 6,540 159,540
349,752 99,945	60	350,000 95,000		C. Entretien des bâtiments de l'Etat. 1. Bâtiments de l'administration		350,000 95,000		350,000 95,000
$2,674 \\ 1,948$	50	5,000 3,000	_	3. Eglises		10,000 3,000	_	10,000 3,000
29,931 484,251		30,000 483,000	_	5. Bâtiments d'exploitation rurale		30,000 488,000		30,000 488,000
299,998 50,000	45	820,000 50,000	_	D. Constructions nouvelles de bâtiments. 1. Construct. nouvelles (asiles d'aliénés non compr.) 2. Amortissement		810,000 50,000	=	810,000 50,000
105,194 105,194		200,000 200,000	_	3. Asile d'aliénés (Avance pour l'extension du service public des aliénés)	200,000	200,000	_	
349,998		870,000	_	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	200,000	1,060,000		860,000
						·		

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				X. Travaux publics et chemins de fer.				
				E. Entretien des ponts et chaussées.				
$ \begin{array}{c} 1,061,995 \\ 349,993 \\ 2,081 \\ 29,999 \\ 1,997,323 \end{array} $	$\begin{array}{c} 18 \\ 70 \\ 44 \end{array}$	$250,000 \\ 2,400 \\ 30,000 \\ 1,900,000$		1. Traitements des cantonniers	- - - - - 1,900,000	1,920,000 1,000,000 350,000 2,400 30,000 1,900,000		1,920,000 1,000,000 350,000 2,400 30,000
1,997,323 3,418,019	17	$\frac{1,900,000}{3,255,400}$	_	J	1,900,000	5,202,400		3,302,400
249,569 100,000 349,569	_	250,000 100,000 350,000		F. Constructions nouvelles des ponts et chaussées. 1. Nouvelles constructions de routes et de ponts 2. Amortissement	 	250,000 100,000 350,000	 	250,000 100,000 350,000
				G. Travaux hydrauliques.				
319,778 100,000	24 —	320,000 100,000	_	1. Travaux hydrauliques	_	320,000 100,000	_	320,000 100,000
419,778 8,533		420,000 8,500	_	3. Traitements des barragistes et des di-		420,000	_	420,000
80,090 80,090 40,000	24	75,000 75,000 40,000		gueurs	 75,000	8,500 75,000 40,000	-	8,500 — 40,000
468,311	89	468,500	_		75,000	543,500	_	468,500
								,

	_		_		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1		
Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	ا`		٠.,					
				Administration courante.				
		*		X. Travaux publics et chemins de fer.				
				H. Concessions hydrauliques.				
17,000 21,438 8,004 2,250 57,157 5,715	70 — —	17,000 - 23,400 - 8,000 - 2,250 - 6,000 - 6,000		1. Traitements des fonctionnaires		17,000 24,265 8,000 2,250		17,000 24,265 8,000 2,250
				par les éléments	_	5,700		5,700
2,748		<i>3,350</i>			57,000	57,215	_	215
10,600 52,383 9,983 1,530 10,000 1,000 — 993	05 — — — — —	10,600 52,970 10,000 1,530 17,000 1,000 3,000		J. Service topographique et cadastral. 1. Traitement du géomètre cantonal		10,600 47,560 10,000 1,530 10,000 1,000 3,000		10,600 47,560 10,000 1,530 10,000 1,000 3,000
86,489	60	96,100	_	* *		83,690		83,690
		0.450		K. Chemins de fer et navigation.		0.450		0.450
9,250 7,012 2,500 500 6,050 8,547 5,000	15 - 70	9,450 6,485 2,500 500 6,500 8,500 5,200		1. Traitement du chef de service	- - - - - 8,500	9,450 6,610 3,000 500 6,500	 8,500	9,450 6,610 3,000 500 6,500
5,000		5 000		gation	_	5,200 5,000	_	5,200 5,000
	40	5,000	_	o. rrais u etudes de projets, amortissement .	$\frac{-}{8,500}$	36,260		27,760
26,765	4∪	27,135	_		0,900	30,200		21,100

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	lo control of the con	Dépenses utes	Recettes ne	Dépenses Ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	. Fr.	Fr.
				Administration courante.	¥			8 8 8 8
				X. Travaux publics et chemins de fer.	e			
107,752 158,223 484,251 349,998 3,418,019 349,569 468,311 2,748 86,489 26,765 5,446,633	50 85 45 17 45 89 -60 40	350,000		A. Frais d'administration de la Direction B. Service des arrondissements C. Entretien des bâtiments de l'Etat D. Constructions nouvelles de bâtiments E. Entretien des ponts et chaussées F. Construct nouvelles des ponts et chaussées G. Travaux hydrauliques H. Concessions hydrauliques J. Service topographique et cadastral K. Chemins de fer et navigation	5,500 200,000 1,900,000 - 75,000 57,000 - 8,500 2,246,000	126,965 165,040 488,000 1,060,000 5,202,400 350,000 543,500 57,215 83,690 36,260 8,113,070		126,965 159,540 488,000 860,000 3,302,400 350,000 468,500 215 83,690 27,760 5,867,070
				XI. Emprunts.				
		8		A. Remboursements et intérêts.			z.	
877,500 247,000 201,000 221,000 95,000 132,000 1,015,035 601,212 648,112 1,175,460 631,613 712,500 1,250,000 600,000 181,140 484,650 220,000 1,375,000 1,125,000 300,000 12,093,223	50 -75 	$\begin{array}{c} 640,955 \\ 1,166,620 \\ 629,595 \\ 706,230 \\ 1,250,000 \\ 600,000 \\ \\ 249,300 \\ 440,000 \\ 1,375,000 \\ 1,125,000 \\ 600,000 \\ \end{array}$		1. Remboursement du capital: a) Emprunt de 1895, fr. 32,053,000, 3 % b) Emprunt de 1900, fr. 16,533,000, 3 ½ % c) Emprunt de 1906, fr. 18,209,000, 3 ½ % d) Emprunt de 1911, fr. 28,935,500, 4 % e) Emprunt de 1914, fr. 14,715,000, 4 ¼ % f) Emprunt de 1915, fr. 14,730,000, 4 ¾ % 2. Intérêts: a) Emprunt de 1895, fr. 32,053,000, 3 % b) Emprunt de 1900, fr. 16,533,000, 3 ½ % c) Emprunt de 1906, fr. 18,209,000, 3 ½ % d) Emprunt de 1911, fr. 28,935,500, 4 % e) Emprunt de 1911, fr. 28,935,500, 4 % e) Emprunt de 1914, fr. 14,715,000, 4 ¼ % f) Emprunt de 1915, fr. 14,730,000, 4 ¼ % g) Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % h) Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 % k) Bons de caisse de 1920, fr. 3,019,000, 6 % k) Bons de caisse de 1925, fr. 8,000,000, 5 ½ % l) Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5 ½ % m) Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 5 ½ % n) Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % e) Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % e) Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 %		931,000 265,000 215,500 239,000 103,000 145,000 961,590 587,930 633,544 1,157,420 625,387 699,675 1,250,000 600,000 124,650 440,000 1,375,000 1,125,000 600,000 12,078,696		931,000 265,000 215,500 239,000 103,000 145,000 961,590 587,930 633,544 1,157,420 625,387 699,675 1,250,000 600,000 124,650 440,000 1,375,000 1,125,000 600,000 12,078,696
			_	B. Frais des emprunts.				
47,149 24,432 18,750 94,019	65 —	41,000 6,500 18,750		1. Provisions, frais de transport et agio 2. Frais d'annonces et d'impression	— — ——————————————————————————————————	49,000 6,500 18,750	, — , — , —	49,000 6,500 18,750
401.070		46,350	_	4. Frais de l'emprunt de 1925, amortissement	-	46,350	9 8	46,350
184,352	10	112,600	=			120,600		120,600
2				5 1	V-			4

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1				Administration courante.				
		2		XI. Emprunts.				
12,093,223	75	12 203 300		A. Remboursements et intérêts	-	12,078,696	_	12,078,696
184,352	10	112,600	_	B. Frais des emprunts		120,600		120,600
12,277,575	85	12,315,900	-,			12,199,296	, <u> </u>	12,199,296
e e				XII. Finances.			^	
. w				A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.				
9,468		9,892	_	1. Traitement du secrétaire		10,058	_	10,058
11,609 9,418	85	$11,842 \\ 4,500$	_	2. Traitements des employés	_	$12,075 \\ 4,500$		12,075 $4,500$
1,050		1,050	_	4. Lovers	_	1,050	-	1,050
- 04 747		1,000		5. Frais judiciaires		1,000		1,000
31,545	85	28,284	_			28,683		28,683
		20 54		B. Contrôle cantonal des finances.		25.025	8	05.005
38,350 81,163		$38,517 \ 82,475$	_	1. Traitements des fonctionnaires	_	37,867 78,000	_	37,867 78,000
4,758			_	3. Frais de bureau		5,000	_	5,000
8,219	85	7,000	-	4. Frais d'impression et de reliure	_	7,000	_	7,000
21,018 $3,090$		$20,000 \\ 3,290$	_	5. Frais du service des chèques postaux 6. Loyers	-450	$22,000 \\ 3,540$	_	$\frac{22,000}{3,090}$
156,600	-			o. hoyers	450	153,407	_	152,957
		·	_	C. Recettes de district.				
99,653 121,852			_	1. Traitements des receveurs		93,250	_	93,250
		,		Bienne		110,000	·	110,000
$21,047 \\ 5,845$		14,000 5,845	-	3. Frais de bureau	_	14,000 5,845		14,000 5,845
237,935			_	5. Provisions	223,095		223,095	
10,462	86		_		223,095	223,095	_	_
				D. Caisse de prévoyance.		2		8
	-	1,170,000	_	1. Subvention de l'Etat	29,575	1,250,000		1,220,425
1,078,758	95	1,170,000	_		29,575	1,250,000		1,220,425
		in a		E. Assurance mobilière.		,		
1,601	05	1,600	_	1. Primes		1,600	<u>-</u>	1,600
1,601	05	1,600			_	1,600		1,600
							- 1	
31,545	85	28,284	-	A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines	×	28,683		28,683
156,600				B. Contrôle cantonal des finances	450	153,407		152,957
10,462	86	_	-	C. Recettes de district	223,095	223,095		1 000 405
1,078,758 1,601			_	D. Caisse de prévoyance	29,575 —	$\begin{array}{c c} 1,250,000 \\ 1,600 \end{array}$	_	1,220,425 1,600
1,278,968					253,120	1,656,785	_	1,403,665
	-		-			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		

Compte de 1925		Budget de 1926	Budget de l'année 1927	l l	Dépenses utes	Recettes ne	Dépense Ites
Fr.	Ct.	Fr.	t.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante		,	6	
			XIII. Agriculture.			9	
			A. Frais d'administration de la Directi	on.			
8,600		8,600	1. Traitement du secrétaire		9,600	_	8,60
56,004 5,987		57,840 6,000	2. Traitements des employés	: : = -	58,363 6,000		58,36 6,00
4,614	15	5,300	a) Traitement	5,300	10,600		5,30
6,600 $3,500$		6,000 3,500	- b) Frais de bureau et de déplacement 5. Loyer	–	6,000 3,500	_	6,00 3,50
85,306	-	87,240		6,300	94,063	_	87,76
			-	v .			
			B. Economie rurale.				
00 C00	25	32,000	1. Encouragements à l'agriculture:	92,000	FF 000		20.00
28,620	33	32,000	a) Encouragements en général b) Encouragements à la viticulture	23,000	55,000		32,00
2,000		2,000	- aa) Subvent. p. essai de plants améric		4,000	. —	. 2,00
$14,703 \\ 2,655$		18,000 5,000	- bb) Mesures contre le phylloxéra - cc) Encouragements en général .	10,000 5,000	28,000 10,000	_	18,00 5,0
2,000	07	5,000	c) Mesures contre les ennemis de l'agric		30,000	_	30,0
			2. Amendement des terres:				
4,614		5,300	a) Traitement de l'ingénieur agricole		10,600		5,3
7,364 7,019	45	8,955 $7,000$	b) Traitements des aides	9,040	18,080 7,000		9,0 7,0
950		1,550	d) Loyer		1,550	_	1,5
500,000		450,000	e) Subvent. pour l'amendement de terre	s et	-,		_,-
			la construction de chemins de monta	gne —	450,000	-	450,0
49,615	10	50,000	3. Elève de l'espèce chevaline	300	55,300		55,0
160,000 36,000		170,000 38,000	- 4. Elève de l'espèce bovine		$186,200 \\ 40,500$		180,0040,000
		-	- 6. Restitutions de primes	7,000	7,000		40,0
65,979	76	70,000	7. Assurance contre la grêle, subvention	s . 70,000	140,000		70,0
			8. Assurance du bétail:		000:000		
		• .	(a) Subventions de l'Etat b) Contribut. du fonds d'assurance du bé	tail — 24,500	629,000		
$36,\!269$	75	44,700	c c c	300,000	_	} –	64,5
Ŧ			d) Patentes de marchands de bétail		_	J	9
<u> </u>		<u>.</u>	9. Ecole de maréchalerie:	, and the second			8
8,996	30	6,271	a) Cours	,	17,536		6,0
$2,\!450$ $50,\!000$		2,450 50,000	- <i>b)</i> Loyer		2,450	_	2,4
50,000		50,000	tissement		50,000		50,0
977,238	58	966,226		714,283	1,742,216		1,027,9
J. 1,200	<u> </u>		-	114,200	1,114,410		1,021,0
		y .					
			I .	1			

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes	Dépenses ites		Dépenses tes
ue 1323		ue 1320		-	Dru	ites	net	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				A Justinian de la companie				
				Administration courante.				
				XIII. Agriculture.				
				C. Ecole d'agriculture de la Rütti.				
				1. Ecole:				
49,061		51,000	_	a) Enseignement	3,000	54,500	_	51,500
1,993		2,000	-	b) Expérimentations		2,000	_	2,000
	55	29,200		c) Administration	12,200	41,400 84,000	_	$29,200 \\ 23,350$
26,498 $17,334$	30	23,350 $24,400$	_	d) Nourriture	60,650 $15,550$	36,700	_	25,550 $21,150$
12,300		12,300	-	f) Loyer	-	12,300		12,300
5,904	-	8,000		g) Travaux des élèves	8,000		8,000	
130,842	21	134,250		Roulement	99,400	230,900	_	131,500
10,410				h) Augmentat. et diminutions à l'inventaire	_			
23,450	-	26,900	-	i) Pensions des élèves	21,700	_	21,700	_
1,752		2,500	-	k) Bourses	-	2,500	— 90 000	2,500
26,275		24,850		l) Subvention de la Confédération	26,800		26,800	
93,278	97	85,000	_		147,900	233,400		85,500
22,269	06	15,000	_	2. Exploitation du domaine	106,100	91,100	15,000	_
22,269	06	15,000	_		106,100	91,100	15,000	. —
93,278	07	85,000		1 Ecolo	147,900	233,400	_	85,500
22,269		15,000		1. Ecole	106,100	91,100	15,000	-
3,744	95	2,500	_	3. Cidrerie	22,500	20,000	2,500	_
1,658		,		(Exposition agricole suisse 1925, frais de		·	,	
68,923	ee ee	67,500		participation)	276,500	344,500		68,000
00,925	00	07,300	_	•	210,500	344,300		00,000
				D. Ecole de laiterie de la Rütti.		B.		
				1. Ecole:				
58,561	60	56,697	_	a) Enseignement		$62,\!541$	_	62,541
_	-	500	-	b) Expérimentations	_	500		500
11,399		11,200	-	c) Administration	9.700	11,300		11,300
30,101 $13,283$		$28,000 \\ 15,000$	_	d) Nourriture	3,700 800	31,700 15,800		$28,000 \\ 15,000$
6,450		6,450	_	f) Loyer	_	6,450	_	6,450
119,796	59	117,847	_	Roulement	4,500	128,291		123,791
3,251	-		-	g) Augmentat. et diminutions à l'inventaire	97.000	_	97,000	_
32,156 600		27,000 1,500	-	h) Pensions des élèves	27,000 —	1,500	27,000	1,500
28,864	25	28,000		k) Subvention de la Confédération	33,291		33,291	
1,558		.=0,000		(Exposition agricole suisse 1925, frais de participation)	,		,	*
57,683	94	64,347	_	рагыстраноп)	64,791	129,791		65,000
		,	_					

Compte de 1925		Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr. C	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			XIII. Agriculture.				
			D. Ecole de laiterie de la Rütti.				
7,016 310 7,973 9,299 250 9,101 350,012 366,008 12,519	10 80 75 - 65 80 97	9,000 - 4,500 - 6,500 - 12,000 - 500 - 10,000 - 280,000 - 321,000 - 1,500 -	2. Laiterie: a) Loyers et impôts		10,400 4,500 6,500 11,000 500 10,500 407,000		9,000 4,500 6,500 11,000 500 10,500 407,000
5,436	29	2,000 -		452,400	450,400	2,000	
57,683 5,436		64,347 2,000	1. Ecole	64,791 452,400	129,791 450,400	<u> </u>	65,000 —
63,120	23	62,347		517,191	580,191	_	63,000
46,673 12,200 35,065 17,700 12,000		45,000 - 11,500 - 45,500 - 12,550 - 12,000 -	E. Ecoles agricoles d'hiver. 1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti: a) Enseignement b) Administration c) Nourriture d) Entretien e) Loyer Roulement		45,300 12,200 45,500 12,550 12,000 127,550		45,300 12,200 45,500 12,550 12,000
40,080	10	45,500 -	f) Pensions	45,500		- 45,500	
933 24,782 1,500	10	2,500 - 22,150 -	g) Bourses	23,375	2,500 —	 23,375	2,500 —
61,209		61,400 -		68,875	130,050	_	61,175

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	t.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.		,		
			5	XIII. Agriculture.				
,				E. Ecoles agricoles d'hiver.				
		. ,		2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Mün-			er .	
$31,810 \\ 31,466$	75	92,320 500 30,500 30,990 28,850		singen: a) Enseignement	41,600 6,900	93,000 600 31,800 73,850 33,250	- - - -	$93,000 \\ 600 \\ 31,800 \\ 32,250 \\ 26,350$
18,450 3,354	_	18,450 3,500	_	f) Loyer	3,000	18,450	3,000	18,450
202,001	71	198,110	_	Roulement	51,500	250,950		199,450
53,942 850 47,229	$\frac{-}{60}$	54,950 5,500 43,660	_	 h) Augmentations et diminutions à l'invent. i) Pensions	54,900 $ 46,550$	5,500 —	54,900 46,550	5,500
96,440	95	105,000	_		152.950	256,450	10,000	103,500
3,843 92,597	$\frac{77}{18}$	93,000	_	m) Exploitation du domaine	$\frac{101,000}{253,950}$	91,000 347,450	10,000	$-\frac{-}{93,500}$
53,257 1,082 19,345 34,938		51,170 1,000 18,710 40,000 20,600 20,400 1,000		3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal: a) Enseignement	11,425 5,180 - 1,000	55,665 1,200 23,000 36,810 17,790 20,400		55,665 1,200 23,000 25,385 12,610 20,400
176,749		150,880	_	Roulement	17,605	154,865		137,260
11,928 31,913 1,050 28,883 1,574	45 05	32,850 2,000 25,000		 h) Augmentations et diminutions à l'invent. i) Pensions	32,700 — 28,010	3,200	32,700 — 28,010	3,200
130,505 3,220	23 89	95,030 2,530	_	m) Exploitation du domaine	78,315 46,000	158,065 42,250	3,750	79,750
127,284	34	92,500	_		124,315	200,315		76,000
23,370 1,562 17,071 4,117	$\begin{array}{c} 21 \\ 40 \end{array}$	25,760 2,100 19,200 4,380	_	4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy: a) Enseignement	— — — ,—	26,560 2,400 15,000 4,380	_ _ _ _	26,560 2,400 15,000 4,380
46,122 11,400 600 12,312		51,440 10,800 900 12,640		Roulement e) Pensions	10,500 14,600	48,340 1,200 600	9,300 	48,340 — 600 —
23,009	81	28,900	_		25,100	50,140		25,040

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.				
		XIII. Agriculture. E. Ecoles agricoles d'hiver.			,	
$\begin{array}{c c} 61,209 \\ 92,597 \end{array}$	$\begin{bmatrix} 61,400 \\ 93,000 \\ - \end{bmatrix}$	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti 2 Ecole agricole d'hiver de Schwand-Mün-	68,875	130,050	-	61,175
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$ \begin{array}{c c} 92,500 \\ 28,900 \\ - \end{array} $	singen	253,950 $124,315$ $25,100$	$347,450 \\ 200,315 \\ 50,140$		93,500 76.000 $25,040$
304,100 33	275,800 —		472,240	727,955	· -	255,715
		F. Ecole d'économie alpestre de Brienz.				
$\begin{array}{c cccc} 23,463 & 25 \\ - & - \\ 10,324 & 10 \\ 8,535 & 66 \\ 3,407 & 28 \\ 4,000 & - \\ 114 & 85 \\ \end{array}$	$\begin{array}{c} 24,250 \\ 100 \\ 9,950 \\ 10,553 \\ 4,137 \\ 4,000 \\ 150 \\ \end{array}$	a) Enseignement :		$24,550 \\ 100 \\ 10,100 \\ 23,550 \\ 6,000 \\ 4,000 \\ 150$		24,550 100 10,100 9,883 3,937 4,000
49,845 14 3,462 35 9,275 — 875 — 11,437 05 1,502 73	53,140 — 9,800 — 750 — 11,200 — 1,695 —	g) Cours de vachers		68,450 - 800 - 24,025	9,450 	52,720 - - 800 - 2,095
$\begin{array}{ c c c c c } \hline & 460 & 35 \\ \hline & 28,509 & 32 \\ \hline \end{array}$	34,585 —	(Expos. agric. suisse 1925, frais de particip.)	58,860	93,275		34,415
20,000	34,969 —	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg.	90,000	99.219		3+,413
40,169 22 3,703 95 17,930 70 23,857 56 22,566 50 17,600 — 10,000 —	45,620 — 1,000 — 18,000 — 19,800 — 11,900 — 17,350 —	a) Enseignement b) Expérimentations c) Administration d) Nourriture e) Entretien f) Loyer g) Travaux des élèves	400 6,500 — 1,750	46,220 1,000 18,400 26,500 11,900 19,100		46,220 1,000 18,000 20,000 11,900 17,350
115,827 93 2,259 10 21,750 —	113,670 — ———————————————————————————————————	Roulement h) Augmentations et diminutions à l'invent. i) Pensions	$\frac{8,650}{21,000}$	123,120	21,000	114,470
$\begin{array}{r} 600 \\ -24,574 \\ 19,530 \\ 4,905 \\ 50 \\ \end{array}$	1,200 — 22,810 — 8,300 —	k) Bourses	24,570 500	$\frac{1,200}{6,900}$	24,570 ————————————————————————————————————	$\frac{1,200}{6,400}$
92.281 18 4,969 57	78,360 — 4,360 —	n) Exploitation du domaine	54,720 38,800	131,220 36,800	2,000	76,500
97,250 75	74,000		93,520	168,020	_	74,500

Compte de 1925		Budget de 1926	Budget de l'année 1927		Dėpenses ites	Recettes	Dépenses tes
ue 1320		ue 1525		Dru	ites	net	ites
Fr.	Ct.	Fr. Ct		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XIII. Agriculture.				
			H. Ecoles ménagères.				,
			1. Schwand-Münsingen.				24.0%
$23,999 \ 2,250$	12	24,070 -2,400 -	a) Enseignement b) Administration b .	_	$24,850 \\ 2,400$	_	$24,850 \\ 2,400$
17,922	60	$\frac{2,400}{18,000}$	c) Nourriture		18,000	_	18,000
6.400		7,200 -	d) Entretien		6,500		6,500
7,350	-	7,350	e) Loyer	_	7,350		7,350
400		500 —	f) Travaux des élèves	500		500	
57,521	72	$58,\!520$ —	Roulement	500	59,100		58,600
27,600	-	27,600 —	g) Pensions	27,600		27,600	
1,200		$\frac{2,100}{5,500}$	h) Bourses	-	2,300	7,000	2,300
5,192		7,520	i) Subvention de la Confédération	7,800		7,800	
25,929	72	25,500 —	,	35,900	61,400	_	25,500
14 = 0 =		44.50	2. Brienz.		10.000		10.000
11,795		11,750 -	a) Enseignement	_	$12,300 \\ 4,670$, 	12,300 4,670
$\frac{4,357}{7,056}$	15	$\begin{array}{c c} 4,670 & \\ 7,040 & \end{array}$	b) Administration	_	7,060		7,060
3,230		$\begin{vmatrix} 7,040 \\ 3,120 \end{vmatrix}$	d) Entretien		3,460		3,460
4,000	_	4,000 -	e) Loyer	_	4,000	_	4,000
250	-	250 -	f) Travaux des élèves	250	_	250	_
30,188	$\overline{62}$	30,330 -	Roulement	250	31,490		31,240
8,400	-	8,000	g) Pensions	8,400		8,400	_
466	65	600 -	h) Bourses	-	600		600
5,402	-	<i>5,408</i>	i) Subvention de la Confédération	5,440		5,440	_
16,853	27	17,522 —		14,090	32,090		18,000
			3. Langenthal.		3		
10,920	36	12,240 —	a) Enseignement	_ ,	15,350	_	15,350
2,100		2,500 —	b) Administration	_	5,860		5,860
6,766	50	7,875 -	c) Nourriture	3,000	9,880 5,300	_	6,880 5,300
3,700 6,000		$\begin{array}{c c} 5,800 & - \\ 6,000 & - \end{array}$	d) Entretien	_	6,000		6,000
300		300 _	f) Travaux des élèves	300		. 300	_
29,186	86	34,115 -	Roulement	3,300	42,390		39,090
7,008		8,000 -	g) Pensions	12,000		12,000	
600	_	800 -	h) Bourses		1,200		1,200
1,858	-	5,975 -	i) Subvention de la Confédération	8,790		8,790	
20,919	91	20,940 —	, '	24,090	43,590		19,500
25,929	70	25,500 -	1. Schwand-Münsingen	35,900	61,400		25,500
16,853		25,500 - $17,522 -$	2. Brienz	14,090	32,090		18,000
20,919		20,940	3. Langenthal	24,090	43,590		19,500
63,702		63,962		74,080	137,080		63,000
			J. Inspection des viandes.				
3,333		5,000 -	1. Cours d'instruction	4,000	9,000		5,000
3,898	25	4,000	2. Frais divers		4,000	-	4,000
7,231	45	9,000 -		4,000	13,000	. —	9,000

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
85,306	15	87,240		XIII. Agriculture. A. Frais d'administration de la Direction	6,300	94,063		87,763
977,238 68,923 63,120	$\frac{58}{66}$	966,226 $67,500$ $62,347$	_	B. Economie rurale	714,283 $276,500$ $517,191$	$ \begin{array}{c c} 1,742,216 \\ 344,500 \\ 580,191 \end{array} $		$ \begin{array}{c c} 1,027,933 \\ 68,000 \\ 63,000 \end{array} $
304,100	33	275,800	_	E. Ecoles agricoles d'hiver	$472,\!240$	727,955		255,715
28,509 $97,250$	32 75	34,585 $74,000$	_	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz G. Ecole cantonale d'horticulture Oeschberg	58,860 93,520	93,275 $168,020$		$34,415 \\ 74,500$
63,702	90	63,962	_	H. Ecoles ménagères	74,080	137,080	-	63,000
	45	9,000	_	J. Inspection des viandes	$\frac{4,000}{2,216,974}$	13,000 3,900,300		9,000 1,683,326
1,695,383	01	1,640,660	_	4	2,210,914	3,900,300		1,000,020
				XIV. Economie forestière. A. Frais de l'administration centrale	e a		-	
				des forêts.				
16,320	_	16,320		1. Traitements des fonctionnaires		19,200		16,320
$24,152 \\ 10,652$		24,656 $11,000$	_	2. Traitements des employés	Annual parts	24,764 $11,000$	_	$24,764 \ 11,000$
2,390	_	2,390	_	4. Loyers		2,650	_	2,390
53,515	05	54,366	_	D D. I'	3,140	57,614		54,474
w.				B. Police forestière. 1. Conservateurs des forêts:	•			
22,260	_	22,260		a) Traitements des conservateurs des forêts	9,540	31,800	<u>.</u>	22,260
2,031 $6,643$		$\frac{2,500}{7,400}$		b) Frais de bureau		2,500 $9,000$	_	$2,500 \ 7,400$
880		880		d) Loyers	1	880		880
122,538		121,678	_	2. Inspecteurs forestiers: a) Traitements des inspecteurs forestiers.	52,697	175,658	_	122,961
11,102 $29,619$		$11,000 \\ 30,000$	_	b) Frais de bureau	$\frac{-}{6,400}$	$11,000 \\ 36,400$	_	$11,000 \\ 30,000$
8,028	30	8,500		d) Loyers		8,500	_	8,500
69,486 57,095	$\frac{95}{89}$	70,500 56,900	_	3. Gardes-forestiers	11,500	82,000	_	70,500
4,128		5,500		maniales aux frais des inspecteurs forestiers 5. Assurance contre les accidents	57,487 —	- 5,500	57,487 —	5,500
219,622		223,318	_		139,224	363,238		224,014
		· · · · · ·		C. Encouragements à l'économie forestière.	·			
7,485	01	10,000		1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragements à la sylviculture	_	10,000	*	10,000
30,000		30,000	-	2. Endiguements de torrents, amendements de terres et reboisements		30,000	_	30,000
37,485	01	40,000			-	40,000	.	40,000
			_					

Compte de 1925	c	Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bri	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
				XIV. Economie forestière.		ja .		
3				D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages.				
156	25	1,000		1. Subventions		1,000		1,000
156	25	1,000	_		Market	1,000		1,000
	_		_	,				
53,515				A. Frais de l'administration centrale des forêts	3,140	57,614	_	54,474
219,622 $37,485$			-	B. Police forestière	139,224	363,238	_	$\begin{array}{c} 224,014 \\ 40,000 \end{array}$
156				D. Protection des monuments naturels et des		40,000		40,000
				plantes sauvages		1,000		1,000
310,779	04	318,684	_		142,364	461,852	_	319,488
				XV. Forêts domaniales.				
				A. Produits principaux et produits inter- médiaires.				
1,737,616 409,088	_	1,620,000 320,000	_	1. Produits principaux	$1,660,000 \\ 340,000$	_	$1,660,000 \\ 340,000$, <u> </u>
2,146,704	_	1,940,000	_		2,000,000	_	2,000,000	_
			_	B. Produits accessoires.	•			
143		300		1. Ventes de souches	100		100	
4,831	_	1,400	_	2. Ventes de tourbe, etc	4,000		4,000	
54,149	25	55,300		3. Droits de pacage et fermage, vente d'herbe et de laiche	53,000		53,000	^
59,123	25	57,000		et de laiche	57,100		57,100	
55,125	-	- 01,000	_	C. Frais d'avalaitation				
14 180	4.0	W 0 0 0 0		C. Frais d'exploitation.	00.000	1.10.000		* 0.000
41,458 $100,000$	18	50,000 $100,000$		1. Cultures forestières	90,000	$140,000 \\ 100,000$		$50,000 \\ 100,000$
74,087	95	75,000		3. Frais de garde	8,000	83,000		75,000
$458,984 \\ 3,017$	— 35	$425,000 \\ 4,000$		4. Frais de façonnage	_	$\frac{450,000}{3,000}$	_	$\frac{450,000}{3,000}$
11,177		11,000		6. Frais des mises	_	11,000		11,000
40	—	1,000		7. Frais judiciaires	_	1,000	_	1,000
7,117		15,000		8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains ébouleux	_	15,000	_	15,000
719 995		20,000 701,000	_	9. Entretien des bâtiments	98,000	$\frac{20,000}{823,000}$		20,000 725,000
713,235	91	701,000	=		30,000	020,000		
		160	İ	D. Charges.		* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		_ = = = = =
75,220		$72,000 \\ 155,000$	-	1. Contributions publiques	_	$76,000 \\ 155,000$	_	$76,000 \\ 155,000$
136,140 —	UZ —	1,000		3. Bois pour endiguements	_		_	
211,360	51	228,000	_			231,000	_	231,000
	-		-					

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes	Dépenses Ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
FF.	Ot.	FT.	Ot.	Administration courante.	rr.	rr.	Fr.	FF.
				XV. Forêts domaniales.	a		ä	
				E. Frais d'administration.	,			
57,095 8,623			-	1. Quote-part de l'administration des forêts do- maniales aux dépenses pour les inpect. forest. 2. Assurance contre les accidents	_	57,487 10,000		57,487 10,000
65,719		66,900		2. Assurance contre les accidents		67,487		67,487
09,119			_					01,±01
2,146,704	_	1,940,000		A. Produits principaux et produits intermé-			н	
59,123	25	57,000		diaires	$2,000,000 \\ 57,100$	_	2,000,000 57,100	_
713,235	31	701,000		C. Frais d'exploitation	98,000	823,000		725,000
$211,360 \\ 65,719$	$\frac{51}{12}$	$228,000 \\ 66,900$	_	D. Charges	_	$231,000 \\ 67,487$		$231,000 \\ 67,487$
1,215,512	31	1,001,100	_		2,155,100	1,121,487	1,033,613	_
								, «
				XVI. Domaines de l'Etat.	ę			
				A. Produit.				
547,941 19,021 16,570 1,690,830 216,000 325 3,949	45 - - 90 10	16,310 1,692,770 216,000 500 2,000		1. Fermages des domaines civils 2. Fermages des domaines curiaux 3. Loyers des églises 4. Loyers des bâtiments de l'administration 5. Loyers des bâtiments militaires 6. Vente de produits 7. Recettes diverses	$548,500 \\ 18,500 \\ 16,310 \\ 1,715,840 \\ 217,300 \\ 500 \\ 2,500$	1,500 — — — — — — —	$547,000 \\ 18,500 \\ 16,310 \\ 1,715,840 \\ 217,300 \\ 500 \\ 2,500$	- - - - - -
2,494,637	45	2,489,280	_		2,519,450	1,500	2,517,950	
							*	

Compte de 1925	3	Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		2		Administration courante.	*			,
			8	XVI. Domaines de l'Etat.	,		*	v v
				B. Frais d'exploitation.	*			
10,000 97 532 75,705	80	10,000 300 300 3,500 85,000		1. Frais de culture et d'améliorations 2. Frais d'abornement et de plans 3. Frais de surveillance	_	10,000 300 300 3,500 78,000	- - - - -	10,000 300 300 3,500 78,000
86,335	-	99.100		5. Assurance contro i moonate		92,100		92,100
					, 4 '			,
				C. Charges.				
35,312 63,387 3,681	66	60,000 70,000 4,000	_ _ _	1. Contributions publiques	$\begin{array}{c} - \\ 20,000 \\ 10,000 \end{array}$	55,000 90,000 14,000		55,000 $70,000$ $4,000$
102,382	18	134,000	_		30,000	159,000	· —	129,000
86,335 102,382	90 18			A. Produit B. Frais d'exploitation C. Charges	2,519,450 30,000 2,549,450	1,500 92,100 159,000 252,600		92,100 129,000 —
*		,				, 4 0		* ************************************
2 2 2				XVII. Caisse des domaines.		,	*	
9,171 272,365	40		_	A. Intérêts des créances	7,000	273,000	7,000	273,000
263,193	90	264,600	_	*	7,000	273,000		266,000
				,				*.

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes br	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	0	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			2	Administration courante.				
		a a		XVIII. Caisse hypothécaire.		2		
				A. Produit.				*
		23,240,500	_	1. Intérêts des prêts hypothécaires	24,598,750		24,598,750	
648,073			-	2. Intérêts des prêts aux communes	642,250	_	642,250	5,000
401,380			-	3. Intérêts des placements temporaires			389,500	_
701,334			-	4. Intérêts des correspondants		600,000		5,000
175,997			-	5. Commissions	155,000	55,000	100,000	
$\begin{vmatrix} 22,040 \\ 1,206,011 \end{vmatrix}$				6. Loyer du bâtiment de l'établissement . 7 ^a . Intérêt de l'emprunt de 1897, fr. 41,064,500,	34,000	16,000	18,000	_
				$3^{0}/_{0}$	_	1,161,000	_	1,161,000
953,142	65	942,000	-	7°. Intérêt de l'emprunt de 1905, fr. 27,625,000, 3½%	_	930,000	_	930,000
594,745	-	580,000		7°. Intérêt de l'emprunt de 1913, fr. 13,655,000,			_	
950,000	_	950,000		$4^{1/2}{}^{9/0}$, — ·	565,000		565,000
900,000		900,000		$4^{3}/4^{9}/_{0}$	_	924,000	_	924,000
300,000		300,000		7. Interest de l'emprunt de 1925, 11.20,000,000, $4^{1/2}$	_	900,000		900,000
70,000	-	70,000	_	7 ^f . Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, $3^{1/2}$ %.		70,000		70,000
1,100,000	-	1,100,000	_	7^{g} . Intérêt d. l'emprunt d. 1924, fr. 20,000,000, $5^{1/2}$ %		1,100,000		1,100,000
22,206	21	25,000	-	8. Frais de paiement des coupons et des			· .	
8,906,768	65	9,000,000		obligations		25,000 $9,900,000$	_	25,000
	68			10. Intérêts des fonds spéciaux	190,000	3,534,000	_	9,900,000
1,978,355				11. Intérêts des dépôts d'épargne		2,160,000	_	$3,344,000 \ 2,160,000$
1,500,000		1,500,000		12. Intérêts du fonds capital	_	1,500,000	_	
180,000		200,000		13. Intérêts du fonds de réserve	Townson Co.	225,000	_	1.500,000
	35	1,483,000		14. Impôt de fortune à payer à l'Etat		1,571,500	_	225,000
300,000	_	200,000		15. Versement au fonds de réserve		200,000	_	$1,571,500 \ 200,000$
7,356	45	10,000		16. Frais d'ameublement, amortissement	_	10,000	_	10,000
50,132			_	17. Impôt fédéral sur les coupons		50,000		50,000
8,917	55	,		(Valeurs, bénéfice de cours)		30,000		50,000
		150,000		18. Réserve pour les frais d'un nouvel emprunt				
670,000		300,000	-	19. Amortissement de frais d'emprunts		280,000		280,000
908,877	96	825,000			26,604,500	25,776,500	828,000	
				.*		5		
				B. Frais d'administration.				
28,135	15	30,000		1. Indemnités des organes administratifs .	-	30,000		30,000
396,134	55	410,000		2. Traitements des fonction. et des employés		412,000		412,000
34,512	55	40,000		3. Caisse de secours, subside		40,000		40,000
20,000		20,000	-	4. Loyers		20,000		20,000
	79	58,000		5. Frais de bureau	36,000	95,000		59,000
8,342		8,000		6. Frais judiciaires et de poursuites	16,000	8,000	8,000	
513,887	71	550,000	_	*	52,000	605,000	_	55 3,000
							7	
	.							İ
								at .
		1	ı					

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.			97 97	
				XVIII. Caisse hypothécaire.			*	
1,500,000	-	1,500,000		C. Intérêts du fonds capital	1,500,000	_	1,500,000	
1,500,000		1,500,000	_		1,500,000	-	1,500,000	
908,877 513,887 1,500,000 1,894,990	71 —	550,000 1,500,000		A. Produit B. Frais d'administration C. Intérêts du fonds capital	$26,604,500 \\ 52,000 \\ 1,500,000 \\ \hline 28.156.500$		828,000 	553,000 —
1,001,000		1,110,000						
				XIX. Banque cantonale.	l.			* *
				A. Produit de l'exercice.				
2,069,366 5,038,189 2,169,150 248,709 757,870 186,914 638,986 80,000 4,558,445	54 86 36 53 32 78 —	3,500,000 1,800,000 200,000 } 1,200,000 800,000		1. Produit du compte d'effets de change	2,200,000 3,800,000 1,900,000 — — 700,000	250,000 1,550,000 — 4,400,000	2,200,000 3,800,000 1,900,000 — — 700,000 —	250,000 1,550,000 — 4,400,000
3,083,753	5 8	2,400,000	_		8,600,000	6,200,000	2,400,000	
350,000 333,753 683,753	_			B. Emploi du produit. 1. Versement au fonds de réserve ordinaire 2. Versement au fonds de réserve pour créances	_ 		, , — —	_ _ _
3,083,753 683,753	58 58	2,400,000 —		A. Produit de l'exercice	8,600,000	6,200,000	2,400,000	
2,400,000	_	2,400,000	_		8,600,000	6,200,000	2,400,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses tes		Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			2				8	
			,	Administration courante.			T	
					8		1 1	
					2 2	10 m	7	
				XX. Caisse de l'Etat.				
				일하다 살림을 하다는 그 물은 바라면 되었다.		× 14	- F - 6	
	~			A lutiusta dos autorosa				
	- "			A. Intérêts des créances.			в 71	
				1. Intérêts des placements:	1 N	2 ,		
1,379,545 2,736,048	50	1,317,595 3,064,195	-	a) Obligations	1,307,245 $2,938,600$. —	1,307,245 $2,938,600$	
2,750,040	30	5,004,130		2. Intérêts d'avances:	2,900,000		2,930,000	
- 165,220	60			a) Administrations spéciales	166,600		166,600	
78,833		15,750		b) Oeuvres d'utilité publique	15,750	100 000	15,750	_
147,414 $37,927$	$\frac{10}{37}$	171,900 5,000	_	3. Intérêts de prêts pour constructions 4. Intérêts de créances diverses et intérêts	369,700	166,250	203,450	
		0,000		moratoires	5,000	-	5,000	
6,055			-	5. Recettes diverses	_			
22,176 $81,155$		22,000 104,000		6. Emoluments de dépôt	_	$22,000 \\ 104,000$	<u> </u>	22,000 $104,000$
110,663	-	. 101,000		(Bénéfice sur cours)		104,000		104,000
4,558,376	39	4,609,770	_		4,802,895	292,250	4,510,645	
	-		-					
								an and a
				B. Intérêts des dettes.				
		v		1. Intérêts des dépôts:				
1,287,005 $70,124$			-	a) Administrations spéciales		1,400,000	_	1,400,000
170,124		20,000 500	_	b) Consignations judiciaires		20,000		20,000 500
39,371	50	_	<u> </u> _	d) Fonds spéciaux	·	_		
225,469			-	e) Dépôts divers	· —	157,000	710 A	157,000
20,199 $885,442$		$8,000 \\ 938,000$	_	2. Éscomptes pour paiements au comptant . 3. Intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat	· . —	20,000	-	20,000
000,112		000,000		de la Banque cantonale	333,000	1,271,000		938,000
2,527,786	84	2,523,500	_		333,000	2,868,500		2,535,500
v	-		_					
				9 9 8			2	1 . f = 8x
		8						4
1 550 970	20	1 600 880		A luticate des autonos d	4 000 005	202 252	1 240 015	
4,558,376 2,527,786	39 84	4,609,770 $2,523,500$		A. Intérêts des créances,	4,802,895 333,000	292,250 $2,868,500$	4,510,645	2,535,500
2,030,589			-				1 095 145	2,000,000
2,000,009	00	2,086,270	_		5,135,895	3,160,750	1,975,145	
								2 2 2
					,	S		
				· n n n n n n n n n n n n n n n n n n n	l, , , , ,	le e	6 2 1	

Compte de 1925		Budget de 1926	10	Budget de l'année 1927	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses Ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.				
				XXI. Amendes et confiscations.				
			1	A. Amendes.				
305,674 20,163	40	285,000 15,000	_	1. Amendes prononcées	285,000 —		285,000	 15,000
16,260 8,618 1,720		6,000 7,000 3,000	_	3. Amendes prescrites	-8,000 $3,000$	6,000 — —	8,000 3,000	6,000
279,590	06	274,000	_		296,000	21,000	275,000	7-0
		2		B. Emploi du produit des amendes.		± 18		4
13,801 15,737		$12,\!000 \\ 14,\!000$	_	1. Frais de perception	. – ,	13,000 14,000		13,000 14,000
$40,000 \\ 134,878$	-	$40,000 \\ 102,000$	_	3. Contribut.aux traitements d. corps de la police		40,000	_	40,000
134,878	80	102,000	_	5. Part du service sanitaire	_	$102,000 \\ 102,000$	_	102,000 $102,000$
2,582 $62,288$	90 95	4,000	_	6. Parts diverses d'amendes		4,000	· -	4,000
279,590	06	274,000	_			275,000	-	275,000
				ν				
				140				
0.144	00	6 000		C. Indemnités et confiscations.	¢ 000		6,000	
9,144 175		6,000 100	_	1. Indemnités	$6,000 \\ 100$	_	6,000 100	=
9 , 320		6,100	_		6,100	_	6,100	y = 1
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			S.)
279,590		274,000	_	A. Amendes	296,000	21,000	275,000	
$279,590 \\ 9,320$	06	$274,000 \\ 6,100$	_	B. Emploi du produit des amendes C. Indemnités et confiscations	6,100	275,000	$\frac{-}{6,100}$	275,000
9,320		6,100			302,100	296,000	6,100	<u> </u>
ē								
		٠,						
					* 8	i y	- 4 	10 f 10 f
						ē		

Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.				
A. Chasse.				
Patentes de chasse	175,000		175,000	_
Vente de gibier, taxes pour chiens, émoluments pour demandes tardives de patentes	2,000		2,000	
Taxes pour permis de chasse d'hiver Supplém. pour surveillance de la chasse, 10 %	$14,500 \\ 17,500$		$14,500 \\ 17,500$	
Frais de surveill., de garde et relèvem. de la chasse		_	17,500	
a) Refuges des hautes régions b) Régions ouvertes	1,600	$56,200 \\ 40,700$	-	54,60
c) Frais d'administration	2,000	4,800	_	40,70 $2,80$
d) Indemnités pour dommages dus au gibier e) Protection des oiseaux	_	$\frac{1,000}{500}$	_	1,00 50
f) Subsides pour lâchers de gibier	_	$\frac{300}{400}$		40
Part des communes, 30 %	 13,000	51,000	13,000	51,00
indemnite de la Comederation	225,600	154,600	71,000	
B. Pêche.		,		
Ferme de la pêche et patentes	28,700	_	28,700	_
Frais de surveillance et de perception .	8,000	34,500		26,50
Encouragements à la pisciculture Indemnité de la Confédération	16,000	2,000	$\frac{-}{16,000}$	2,00
Etablissement de pisciculture	4,200	2,600	1,600	_
Frais de justice		500		50
		39,600	17,300	
C. Mines.	8			
Traitement de l'inspecteur des mines	No.	1,200	_	1,20
Droits d'exploitation du minerai de fer . Droits de concession pour carrières et pour	2,500	_	2,500	
exploitation de la houille et de l'ardoise Recherche de gisements miniers	4,000	800 500	3,200	 50
- Indicate at Sections initials	6,500	2,500	4,000	
		2,000	±,000	
Chasse	$225,600 \\ 56,900$	$154,600 \\ 39,600$	$71,000 \ 17,300$	_
Mines	6,500	2,500	4,000	_
	289,000	196,700	92,300	_
		ines	ines	ines

Compte		Budget		Budget de l'année 1927	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 192 5	ì	de 1 926		Buuget de l'aimee 1927	br	utes	ne	ttes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				Administration courante.	,			
				XXIII. Régie des sels.				
				A. Commerce des sels.				
76,620 1,676,041 3,943 2,753 38,249	 50 25 	1,485,000 2,400 1,400 32,000		1. Valeur des sels en magasin au 1er janvier 2. Sel de cuisine 3. Sel de table ordinaire 4. Sel marin 5. Sel dénaturé 6. Farine d'engrais	$\begin{array}{c} -\\ 2,250,000\\ 7,150\\ 2,500\\ 90,000\\ -\end{array}$	720,000 4,550 1,100 54,000	$\begin{bmatrix} - \\ 1,530,000 \\ 2,600 \\ 1,400 \\ 36,000 \\ - \end{bmatrix}$	
4,637 574 120 57,753 72,989	40 45	1,600 600 240 173,750		7. Sel pour doreurs	5,000 2,300 520 277,500	1,800 1,700 400 98,750	3,200 600 120 178,750	- - - -
1,780,421	05	1,696,990	_		2,634,970	882,300	1,752,670	
				B. Frais d'exploitation.	×.			
24,000 124,558 265,662 23,878 3,937 492 441,544	$\begin{array}{c} - \\ 25 \\ - \end{array}$	24,000 123,000 270,000 25,000 2,500 100 444,400		1. Intérêts du fonds de roulement 2. Frais de transport 3. Commissions des débitants 4. Frais de magasinage 5. Frais divers d'exploitation 6. Recettes diverses	 100 100	24,000 123,000 270,000 25,000 2,500 — 444,500		24,000 123,000 270,000 25,000 2,500 — 444,400
				C. Frais d'administration.	,	e	(5)	×
19,466 4,907 11,430 499 36,303	05 —	19,500 5,000 10,900 700 36,100		1. Traitements des fonctionnaires		19,500 5,000 11,400 500 36,400	 	19,500 5,000 11,400 500 36,400
				D. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité.			is .	
200,000		200,000		1. Versement	_	200,000		200,000
900 000		000 000				200,000	/	200,000
200,000		200,000			e e	8		
1,780,421 441,544 36,303 200,000	05 25 —	1,696,990 444,400 36,100 200,000		A. Commerce des sels	2,634,970 100 —	882,300 444,500 36,400 200,000	1,752,670	444,400 36,400 200,000
1,102,573	80	1,016,490	_	, <u> </u>	2,635,070	1,563,200	1,071,870	
			_					

Ćompte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				XXIV. Timbre.				
80,364	65	90,000		A. Droits de timbre.	90,000		90,000	
653,709 70,191 1,429,167	50 50	610,000 65,000		2. Timbres mobiles	650,000 65,000	_	650,000 65,000	_
2,233,433	35	2,065,000		l'impôt fédéral des coupons	1,500,000 2,305,000		2,305,000	
				B. Frais d'exploitation.		,		
43,418 38,354 81,773	63	38,000	_	1. Matière et entretien des appareils 2. Commissions des débitants		45,000 38,000 83,000	_ 	45,000 38,000 83,000
22,770		33,000						
8,600 12,275 4,921 930	- 50	8,600 12,400 5,500 930	_ _ _	C. Frais d'administration. 1. Traitement du chef de bureau	·	8,600 12,525 5,500 930		8,600 $12,525$ $5,500$ 930
26,726	50	27,430	_			27,555	_	27,555
							·	
81,773 26,726	03 50	2,065,000 83,000 27,430		A. Droits de timbre	2,305,000	83,000 27,555	2,305,000	83,000 27,555
2,124,933	<u>82</u>	1,954,570	_		2,305,000	110,555	2,194,445	_
T								

fr. C	-	de 1 926						Dépenses
Fr. C				Budget de l'année 1927	bru	ites	net	ttes
	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	1	E .						
	-			Administration courante.				
	1							
	١			7777 D				
	-			XXV. Emoluments.	11,			
				A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.		•		
1,856,585 4	11	2,000,000	_	1. Emolum. proport. des secrétariats de préfect.	2,000,000	_	2,000,000	
500,181 9		500,000	-	2. Emolum. fixes des secrétariats de préfecture	500,000	_	500,000	
1,038,661 1	10	950,000		3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	1,000,000		1,000,000	
2,248 5	50	3,000		4. Frais de perception		3,000		3,000
3,393,179 9	[.	3,447,000			3,500,000	3,000	3,497,000	
	-	0,111,000	_			0,000	0,101,000	
						Se ₁		
	-					4		
				B. Chancellerie d'Etat.		.0		
121,853 8	30	110,000	-	1. Emoluments, droits de patente et droits de				,
				naturalisation	110,000		110,000	_
121,853 8	80	110,000			110,000		110,000	_
	7		_					
	1				- 0	и :		
	1				<i>*</i>			
8	1			C. Greffe de la Cour suprême.	9		98.	
22 000	1	20,000			,		Se I	4 u e
33,800 -		30,000	_	1. Cour suprême, émolum. en affaires civiles, émoluments de chancell. et droits de patente	30,000		30,000	
24,840 -	_	20,000	_	2. Emoluments du Tribunal administratif .	20,000	B	20,000	
19,600 -	-	20,000	-	3. Emoluments du Tribunal de commerce	20,000	_	20,000	
		1,200		(Emoluments en matière pénale, v. III ^b , G. 2.) 4. Emoluments de la chambre des avocats .	1,200		1,200	_
			_	5. Emoluments de la chamble des avocats .	1,000		1,000	-
78,240		71,200			72,200		72,200	
	-		_		,===			
	- [D 1-11-1	р			
				D. Justice et police.				
216,250	_	180,000		1. Emoluments de la Direction de la police	180,000	_	180,000	_
123,288 6	jΟ	120,000	-	2. Patentes de colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés .	120,000	_	120,000	
132,713 5	50	120,000		3. Patentes des commis-voyageurs	120,000 $120,000$. 1 20	120,000	_
290,524 7	70	250,000	_	4. Permis de circul. p. vélocipèdes et automob.	500,000	250,000	250,000	- ; - ; - ;
13,617 7		10,000	_	5. Emoluments du contrôle des cinématographes	10,000		10,000	-
776,394 5	50	<i>680,000</i>	-		930,000	250,000	680,000	

Compte de 1925		Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes	Dépenses ites	Recettes	Dépenses ttes
Fr.	Ct.	Fr.	•	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XXV. Emoluments.				
			E. Direction de l'intérieur.				
2,717 15,101 24,150		2,700 - 13,000 - 21,500 -	1. Droits de concession	13,000	_	2,700 13,000	_
			et de l'industrie	20,000	_	20,000	
41,968	<u>50</u>	37,200		35,700	_	35,700	
			F. Direction des finances.				
300 110,947	<u>-</u>	200 120,000	1. Emoluments et patentes des débitants de se 2. Emoluments de la commission cant. des recours	200 110,000	_	200 110,000	_
111,247	<i>57</i>	120,200		110,200	_	110,200	
			G. Direction des affaires sanitaires.				
7,350		6,000	1. Emoluments	6,000		6,000	_
7,350	_	6,000		6,000		6,000	_
121,853 78,240 776,394 41,968 111,247 7,350	80 50 50 57	71,200 - 680,000 -	A. Emoluments des secrétariats des préfecture, des greffes et des offices des pour suites et des faillites. B. Chancellerie d'Etat		3,000 — 250,000 — — — — 253,000	3,497,000 110,000 72,200 680,000 35,700 110,200 6,000 4,511,100	
3,004,057 599,418 1,265 2,405,904	36 07	2,000,000 - 400,000 - 1,000 -	XXVI. Taxe des successions et donations. A. Produit. 1. Taxe ordinaire	2,150,000 	430,000 — 430,000	2,150,000 	430,000 —

Compte de 1925		Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	t.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.	,.			
			XXVI. Taxe des successions et donations.				
			B. Frais de perception.				
$44,732 \\ 3,196$		$40,000 \\ 5,000$	1. Commissions des percepteurs	: =	43,000 5,000	_	43,000 5,000
47,928	66	45,000			48,000	_	48,000
2,405,904 47,928	32 66	1,601,000 45,000	- A. Produit	2,151,000	430,000 48,000	1,721,000	
	-	1,556,000		2,151,000	478,000	1,673,000	
196,510		190,000	XXVII. Redevances pour forces hydrauliques. A. Produit. 1. Redevances	. 190,000	_	190,000	
19,651	-	19,000	- 2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les élé ments, 10 %	s -	19,000	_	19,000
176,859		171,000	- Hones, 10 /0	190,000	19,000	171,000	
500 500		500 500	B. Frais de perception. 1. Frais d'impression et autres		500 500		500 500
		171,000	- A. Produit	. 190,000	19,000	171,000	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
				XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.				
				A. Patentes d'auberge.				
1,087,081 107,903	15 04	1,083,000 108,000	_	1. Patentes d'auberge	1,120,000	37,000 108,000	1,083,000	108,000
979,178		975,000	_		1,120,000	145,000	975,000	
56,577	80	52,000		B. Permis de vente des spiritueux. 1. Permis de vente	53,000	_	53,000	_
23,145		26,000	_	2. Part des communes, 50 %		26,500		26,500
33,432	80	26,000	_		53,000	26,500	26,500	
425		6,000		C. Frais de perception. 1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression	_	2,500		2,500
425	65	6,000	_			2,500		2,500
979,178 33,432 425 1,012,185	$\frac{80}{65}$	975,000 26,000 6,000 995,000		A. Patentes d'auberge	1,120,000 53,000 — 1,173,000	145,000 26,500 2,500 174,000	975,000 26,500 — 999,000	

Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	Recettes	Dépenses ites		Dépenses tes
	000000					
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.	7			
9,729 —	337,758 —	1. Versement de la Confédération 2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme: (a) Direction de la police	810,620	_	810,620	_
$\begin{array}{r} 14,383 \\ 27,444 \\ 57,938 \\ 25,608 \\ 75 \\ \end{array}$		b) Direction de l'instruction publique c) Direction de l'assistance publique d) Direction de l'intérieur		135,103	_	135,103
337,758 90			810,620	135,103	675,517	
		XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.			:	
539,515 20 145,221 90 684,737 10	150,000 —	1. Indemnité de 80 ct. par tête de la population domiciliée	539,515 150,000 689,515		539,515 150,000 689,515	

*Compte de 1925	Budget de 1926	Budget de l'année 1927	I	Dépenses ites		Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		Administration courante.	. ,			
		XXXI. Taxe militaire.	N O			
		A. Taxe militaire.				
1,805,969 60 323,422 15 23,574 60 42,608 55	1,700,000 — 300,000 — 40,000 — 5,000 —	1. Contribuables présents 2. Contribuables absents du pays 3. Militaires astreints au paiement de la taxe 4. Arriéré	300,000	5,000	1,700,000 300,000 40,000	
1,055,178 90		5. Part de la Confédération, 50 %		1,017,500		1,017,500
1,055,178 90	1,017,500 —		2,040,000	1,022,500	1,017,500	
		B. Frais de taxation et de perception.				
38,812 50	39,200 -	1. Traitements des fonctionnaires	_	39,570	_	39,570
$egin{array}{c c} 6,700 & - \ 10,767 & 05 \ \end{array}$	$\begin{array}{c c} 6,700 & - \\ 11,000 & - \end{array}$	2. Traitement de l'employé	_	$6,700 \\ 11,000$	_	$6,700 \\ 11,000$
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{c c} 115,000 \\ 4,000 \end{array}$ $\begin{array}{c c} - \\ - \end{array}$	3. Frais de taxation	_	115,000		115,000
		des guerres		4,000		4,000
$\begin{vmatrix} 84,414 & 30 \\ 2,300 & \end{vmatrix}$	$\begin{array}{c c} 81,400 \\ 2,300 \end{array}$ —	6. Part de la Confédération aux frais de perception 7. Loyer	81,400	2,300	81,400	2,300
94,098 95	96,800 —		81,400	178,570	_	97,170
			,			
1,055,178 90 94,098 95	1,017,500 96,800	A. Taxe militaire	2,040,000 81,400	$1,022,500 \ 178,570$	1,017,500	 97,170
961,079 95	920,700 –	B. I als de taxation et de perception	2,121,400	1,201,070	920,330	<u> </u>
			,,	-,,		
,		E			, ,	

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bri	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses Ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			14	Administration courante.				
		æ		XXXII. Impôts directs.				
				•				
		£		A. Impôt sur la fortune.				
	94	7,512,000 4,200,000 60,000	_	1. Impôt foncier, 3 % 000	7,569,000 4,389,000 60,000	- -	7,569,000 4,389,000 60,000	=
11,996,734	17	11,772,000	-	,	12,018,000		12,018,000	·
14,847,199		15,000,000		B. Impôt du revenu. 1. Impôt du revenu de Ire classe, $4.5^{0}/_{0}$	14,650,000	_	14,650,000	
3,913,090		3,850,000	-	2. Impôt du revenu de IIº classe, 7,5%	3,650,000		3,650,000	_
832,639			_	3. Recouvrement complémentaire	600,000		600,000	
19,592,928	77	<i>19,450,000</i>	_		18,900,000		18,900,000	
		4,700,000 4,700,000		C. Impôt additionnel.	4,300,000 4,300,000	_	4,300,000 4,300,000	<u> </u>
				D. Frais de taxation et de perception.				*
160,789 89,740 65,419	48	170,000 100,000 60,000	-	1. Commissions de l'impôt du revenu: a) Traitements des employés b) Indemnités des membres c) Frais divers	 	170,000 100,000 60,000	_ _ _	170,000 100,000 60,000
121,129		125,000	-	1. Traitements	—	120,400	-	120,400
$14,012 \\ 40,252$		$15,000 \ 47,000$	_	2. Indemnités des membres	_	15,000 47,000	_	15,000 47,000
164,164 38,286	,	165,000 41,000	_	 b) Inspectorat: 1. Traitements 2. Frais de bureau et de déplacement 3. Provisions de perception: 	- ,	165,000 41,000	-	165,000 41,000
239,232 $637,807$		$234,240 \\ 565,500$		a) pour l'impôt sur la fortune b) pour l'impôt du revenu		239,160 $549,000$	_	239,160 $549,000$
157,656	90	141,000	-	c) pour l'impôt additionnel	-,-	129,000	_	129,000
$3,407 \\ 22,504$		$20,000 \\ 22,500$		4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt 5. Indemnités aux communes		$20,000 \\ 22,500$	_	$20,000 \\ 22,500$
107,894	83	70,000	_	6. Frais divers de perception	_	100,000	_	100,000
12,861		15,000	-	7. Frais de l'inventaire officiel	_	15,000	_	15,000
$\frac{25,241}{1.900.401}$		1,791,240	_	(Statistique des impôts, frais)		1,793,060	· · ·	1,793,060
1,000,101	-							2,.00,000

Compte de 1925		Budget de 1926		Budget de l'année 1927	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Administration courante.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
84,141 135,528 58,693 9,990	65	152,050		XXXII. Impôts directs. E. Frais d'administration. 1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement 4. Loyers		85,400 182,000 20,000 8,930	_	85,400 182,000 20,000 8,930
288,353	65		_	4. 10yers		296,330		296,330
				<u></u>				
19,592,928	77		_	B. Impôt du revenu	12,018,000 18,900,000		12,018,000 18,900,000	_
	58	4,700,000 1,791,240 299,080	_	C. Impôt additionnel	4,300,000	1,793,060 $296,330$		$\begin{array}{c} - \\ 1,793,060 \\ 296,330 \end{array}$
33,815,659	59		_		35,218,000		33,128,610	
				Extraction above 570 states	r			
				XXXIII. Imprévu.			- eq	
9,096 —	28 —	_	_	1. Successions en déshérence	_	_	_	_
100,000 100,000		100,000		3. Assistance en cas de chômage (Office cant. du travail) (Exposition agricole suisse 1925, subside)	_	100,000		100,000
11,756 4,960	$\frac{-}{20}$	600,000		4. Part au produit de l'impôt fédéral de guerre (Divers) (Allocations pour loyers)	600,000		600,000	-
207,619	92	500,000	_	(Amocations pour loyers)	600,000	100,000	500,000	

Budget pour l'année 1927.

Rapport de la Direction des finances

au

Conseil-exécutif, pour être transmis au Grand Conseil.

(Novembre 1926.)

Le budget pour l'année 1927 prévoit, selon les propositions du Conseil-exécutif: **Dépenses brutes**	116,604
propositions du Conseil-exécutif: XI. Emprunts fr.	
	99,235
Recettes brutes	58,799
II Administration indicates	16,126
Excédent des dépenses $\underline{\text{fr.}}$ 3,569,264 $\underline{\text{V. Cultes}}$ $\text{V. C$	5,395
ou, si l'on ne prend en considération que les dépenses	296,159
et recettes nettes des divers services administratus.	
Dépenses nettes fr. 59,682,159 Recettes en plus:	
Recettes nettes » 56,112,895 XXIX. Part au produit du monopole	
Excédent des dépenses	472,862
AXIV. Itmore	$239,\!875$
Comparativement au dernier, le budget actuel ac- XXVI. Taxe des successions et dona-	117.000
cuse une différence en plus:	117,000
quant aux dépenses, de fr. 524,294 XXIII. Régie des sels	55,380 40,670
» » recettes, »	39,500
et quant à l'excédent des dépenses, de . fr. 336,659 XV. Forêts domaniales »	32,513
XXVIII Patentes d'auberge et nermis	02,020
Suivant les différents chapitres, le budget de 1921 de vente des snivitueux	4,000
présente les divergences suivantes par rapport à celui XXII Chasse nêche et mines »	400
de 1926: Total des recettes en plus fr. 1	1.002.200
Depenses en pius.	, , , ,
VIII. Assistance publique fr. 365,289 Recettes en moins:	
IXb. Service sanitaire » 129,617 XXXII. Impôts directs fr.	703,070
VI. Instruction publique » 121,915 XX. Caisse de l'Etat »	111,125
IXa. Economie publique » 55,007 XXXI. Taxe militaire »	370
X. Travaux publics et chemins de fer	814,565
XII. Finances	
IV. Affaires militaires » 2,255 Fepenses en moms . » 250,155 fr.	524,294
XVII. Caisse des domaines » 1,400 Recettes en plus fr. 1,002,200	,
IIIa. Justice	
XIV. Forêts	187,635
VII. Affaires communales » 274 Résultat moins favorable, comme ci-	
Total des dépenses en plus fr. 820,453 dessus fr.	336,659
Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.	89

L'accroissement des dépenses est dû en première ligne à ce que les supputations se fondent plus étroitement sur les conditions de fait que ce ne fut le cas dans le budget de 1926. Il en est ainsi notamment quant aux frais de l'assistance des indigents, pour laquelle le crédit a été élevé de fr. 150,000, ce qui l'amène à peu près au niveau des dépenses de 1925. Le crédit pour travaux de réfection ct digues, insuffisant depuis nombre d'années, a de même été élevé de fr. 100,000. A ces charges en plus s'ajoutent certaines dépenses à faire une seule fois, par exemple fr. 75,000 pour l'ameublement de la nouvelle aile de la Maternité cantonale, et fr. 25,000 en plus pour les mesures contre les ennemis de l'agriculture. Les dépenses en plus sont toutefois compensées dans une certaine mesure par des économies. La réunion, dans divers districts, des postes de préfet et de président du tribunal ainsi que de ceux de préposé aux poursuites et de greffier du tribunal, déploiera dès 1927 son plein effet. Les traitements des préfets et ceux des préposés aux poursuites diminuent de ce chef de fr. 55,548 et fr. 52,950. Les économies réalisées à ces deux rubriques par rapport à autrefois sont de fr. 190,000. La réduction du personnel de la voirie permet d'économiser en outre fr. 53,000 en fait de salaires des cantonniers et il y a pour le Corps de police un dégrèvement de fr. 53,159, affectant essentiellement la rubrique habillement. Pour le surplus, toutes les dépenses ont été budgétées de telle sorte qu'avec une stricte économie les crédits suffiront et des dépassements ne se produiront pas. Soit encore relevé que les dépenses comprennent entre autres fr. 2,496,900 pour amortissements, dont fr. 1,898,500 pour remboursement d'emprunts.

En ce qui concerne les recettes, il faut s'attendre à un recul du produit des impôts directs. On a il est vrai admis une plus-value de fr. 246,000 quant à l'impôt de la fortune, mais pour l'impôt du revenu et l'impôt additionnel les supputations sont inférieures de fr. 950,000 en raison des conditions économiques et de la crise subie par l'horlogerie et l'industrie hôtelière en 1926. Il convient également de prévoir un rendement moindre de la Caisse de l'Etat, vu que l'un ou l'autre des quelques chemins de fer subventionnés qui servaient un dividende à leurs actionnaires n'en pourra probablement point verser en 1927. Les recettes en moins à amortir sont, à vrai dire, compensées tout d'abord par une plus-value de la part au produit du monopole de l'alcool et des recettes en fait de timbre, de taxe des successions et donations, etc.

Si l'on considère tous les facteurs qui influent sur le résultat du budget, en particulier le relèvement des crédits de l'assistance publique, on voit que pour 1927 la situation budgétaire est approximativement la même que pour 1926, c'est-à-dire serrée d'une manière qui appelle un remède immédiat.

Par rapport au dernier exercice, les changements sont les suivants selon les divers chapitres:

I. Administration générale.

Dépenses en moins fr. 58,799

Pour les traitements il est prévu fr. 1,249 de plus quant à la Chancellerie d'Etat et fr. 2,200 de plus quant aux secrétariats de préfecture, mais fr. 55,548 de moins quant aux préfectures. Dans le crédit pour

traitements des employés de la Chancellerie d'Etat figurent fr. 2,419 pour l'engagement d'un auxiliaire aux Archives cantonales, et dans le crédit des traitements des employés des secrétariats de préfecture fr. 25,000 également pour l'engagement d'auxiliaires en vue d'activer l'introduction du registre foncier fédéral. Les rubriques suivantes accusent en revanche une réduction: commissaires fr. 500, frais d'impression de la Chancellerie d'Etat et des deux Bulletins du Grand Conseil fr. 4,000, service et chauffage de l'Hôtel-de-ville fr. 500 et frais de bureau des préfectures fr. 1,000. Les fermages de chacune des deux Feuilles officielles augmentent de fr. 500 en conformité des contrats y relatifs.

II. Administration judiciaire.

Dépenses en moins fr. 16,126

Les traitements des fonctionnaires et employés du greffe de la Cour suprême exigent fr. 4,265 de moins par suite de mutations, et les traitements des présidents du tribunal, de même, fr. 1,075 de moins, à quoi s'ajoute l'économie de fr. 52,750 mentionnée plus haut en ce qui concerne les traitements des préposés aux poursuites et aux faillites. Les rubriques de traitements suivantes marquent en revanche une dépense en plus: greffiers des tribunaux fr. 1,425, employés des greffes fr. 3,840, agents de poursuites fr. 25,000, employés des offices de poursuites fr. 13,000, employés du Tribunal administratif fr. 952 et secrétaire du Tribunal de commerce fr. 167. Au total, les traitements absorbent fr. 14,707 de moins qu'en 1926 et, en outre, le surcroît de frais pour traitements des agents de poursuites est plus que compensé par une plus-value d'émoluments (XXV. A. 3). Une surveillance plus étendue des offices des poursuites et faillites détermine une élévation de fr. 200 du crédit de l'autorité de surveillance, l'accroissement du nombre des séances du Tribunal administratif nécessitant de son côté fr. 1,000 de plus pour les indemnités des membres. L'ancien crédit de fr. 1,000 pour fonctionnaires judiciaires extraordinaires est réduit à fr. 500, vu qu'il n'a guère été mis à contribution ces dernières années. Ont de même été abaissés, eu égard aux comptes de 1925, les indemnités des jurés, de fr. 1,000, les indemnités des suppléants, interprètes et huissiers, de fr. 500, et la part de frais de l'Etat aux conseils de prud'hommes, de fr. 1,000. Le crédit de frais de bureau du procureur général, qui avait été porté temporairement à fr. 1,100 pour 1926, a été ramené à fr. 450.

IIIa. Justice.

Dépenses en plus fr. 902

Il s'agit ici de transferts dans les rubriques des traitements. Le traitement d'un employé grève en partie l'inspectorat.

IIIb. Police.

Dépenses en moins fr. 99,235

Les frais en moins se présentent comme suit: Frais d'administration de la Direction (traitements) fr. 1,846, passeports, arrestations et conduites fr. 2,000, Corps de police fr. 53,159, prisons fr. 16,500, pénitencier de Thor-

berg fr. 5000, maison de travail de St-Jean-Anet fr. 15,000, pénitencier et maison de travail d'Hindelbank fr. 4,730 et chambres de conciliation fr. 1,000. Ces réductions se fondent en partie sur les dépenses effectives de 1926, et en partie — quant aux établissements — sur des plus-values de recettes ou des économies. Pour le corps de police, particulièrement, il faut fr. 1,000 de moins aux traitements des fonctionnaires et fr. 68,814 de moins quant à l'habillement réglementaire. Il est nécessaire, en revanche, d'élever les frais de bureau de fr. 1,000 les loyers de fr. 4,655 et les frais divers d'administration de fr. 1,000. La rubrique indemnités de logement et de mobilier exige de son côté fr. 10,000 de plus en raison de l'élévation à fr. 1,500 des indemnités de loyer versées aux gendarmes stationnés à Berne et de l'allocation d'indemnités pour bicyclette accordées par le Conseil-exécutif aux agents qui se servent de vélocipèdes dans leur service.

IV. Affaires militaires.

Dépenses en plus fr. 2,255

Aux frais d'administration de la Direction, il y a une augmentation de fr. 950 pour traitements des employés, mais une diminution de fr. 240 pour traitements des employés du commissariat des guerres. En fait de loyers, l'administration des casernes doit payer fr. 1,300 de plus à l'intendance des domaines. Pour l'administration des arrondissements, les traitements des commandants d'arrondissement accusent une réduction de 1,575 francs, tandis que les vacations augmentent de fr. 100 et les frais de bureau de fr. 1,050, dont fr. 500 pour traitements des employés. L'assurance des ouvriers contre les accidents exige fr. 400 de plus en raison de l'accroissement de la somme des salaires, et l'assurance contre l'incendie de fr. 250 pour deux automobiles.

V. Cultes.

Dépenses en moins fr. 5,395

Il y a une diminution nette de fr. 8,495 pour les frais du culte protestant. Les indemnités de logement, pensions de retraite et subventions à des collatures accusent des augmentations de fr. 405, 200 et 150, tandis que les traitements des pasteurs se réduisent de fr. 7,050, en dépit de la création d'un poste de vicaire à Belp, et que les rubriques commission des examens de théologie et loyers sont de leur côté en diminution de fr. 200 et fr. 2,000. Pour le culte catholique romain, il est prévu fr. 1,500 de plus aux traitements du clergé et fr. 2,250 de plus en fait de pensions de retraite. Le culte catholique chrétien présente une économie de fr. 650 aux traitements des curés.

VI. Instruction publique.

Dépenses en plus fr. 121,925

Les frais d'administration de la Direction et du Synode augmentent de fr. 1,118, dont fr. 618 pour les traitements et fr. 500 quant au Synode. Il est prévu fr. 40,446 de plus pour l'Université. Les traitements des professeurs et privat-docents accusent une élévation de fr. 11,448, les frais d'allocations ordinaires et ex-

traordinaires étant budgétés à fr. 9,448 de plus et les recettes en fait de subvention fédérale à la Faculté des sciences économiques et administratives ainsi que la part aux finances de cours étant supputées à fr. 1,000 de moins. Il faut en outre fr. 8,000 de plus pour traitements des assistants, en raison de la création de trois nouveaux postes, et fr. 1,230 de plus aux traitements des employés. Pour matériel d'enseignement et établissements subsidiaires, le crédit est augmenté de fr. 3,500 eu égard aux frais de la prise de clichés Röntgen à des fins scientifiques, frais qui incombent à l'Etat aux termes de la convention passée avec la corporation de l'Hôpital de l'Île. Le budget du Jardin botanique comprend pour la première fois un subside de la commune de Berne de fr. 3,000 destiné à l'allocation de suppléments de traitement. Les frais nets de la policlinique reculent de fr. 756, tandis que ceux de l'Institut dentaire s'élèvent de fr. 201. L'amortissement des avances pour constructions absorbe fr. 15,000 de plus, l'indemnité de l'Institut sérothérapique et vaccinal, dont bénéficiait autrefois cette rubrique, étant maintenant portée à celle des loyers, dans laquelle elle rentre normalement. Un poste nouveau est celui de l'Institut de pharmacie et pathologie, mobilier, de fr. 18,000, qui constitue un premier amortissement sur les fr. 88,959. 70 de frais causés par l'achat dudit mobilier. Les droits d'immatriculation et les recettes nettes de l'Hôpital vétérinaire sont budgetés à fr. 200 et fr. 2,000 de plus. Les dépenses des écoles moyennes marquent une tendance persistante à augmenter et ont été supputées à fr. 48,730 de plus. La subvention à l'Ecole cantonale de Porrentruy est élevée de fr. 5,000, vu les frais en plus de l'établissement, le subside de la commune étant de même augmenté. Pour le surplus, les différences que marque ce chapitre affèrent pour fr. 10,200 aux subventions aux écoles moyennes supérieures, pour fr. 27,000 aux subventions en faveur des gymnases et écoles se-condaires et pour fr. 10,000 à la Caisse d'assurance, subside. Les crédits des pensions de retraite et des bourses diminuent de fr. 3,370 et fr. 100. Pour les écoles primaires, il est prévu une dépense en plus nette de fr. 12,700. Sont élevés, les crédits: Caisse d'assurance, subside, de fr. 5,000, écoles de couture, de fr. 3,000, inspecteurs, de fr. 500, subventions aux établissements spéciaux pour enfants sourds-muets, aveugles, etc., (création d'une nouvelle classe à l'asile des sourdesmuettes de Wabern) et enseignement de l'économie domestique, vu les budgets présentés par les divers étabissements, de fr. 11,000. Les pensions de retraite et la commission des prestations en nature exigent fr. 7,000 et fr. 1,000 de moins. Parmi les écoles normales, celles de Hofwil, Porrentruy et Delémont accusent ensemble fr. 6,876 de frais en moins, tandis que pour la section supérieure de l'école normale à Berne il faut fr. 4,312 de plus en fait de traitements et bourses et pour l'école normale de Thoune fr. 16,185 de plus en raison de la création d'une troisième classe. Le crédit de l'asile des sourds-muets de Münchenbuchsee est élevé de fr. 2,100, dont fr. 1,900 pour une maîtresse auxiliaire et fr. 200 pour subside à la Caisse d'assurance. Aux beaux-arts il est prévu fr. 5,500 pour la conservation des monuments historiques, savoir fr. 5,000 en faveur de la restauration de la Collégiale de St-Imier et fr. 500 pour frais d'inventaire. Le budget de la Librairie scolaire accuse un produit net presque égal à celui du dernier

VII. Affaires communales.

Dépenses en plus fr. 274

Il s'agit là d'augmentations de traitement pour années de service.

VIII. Assistance publique.

Dépenses en plus fr. 365,289

Comme il a été dit au commencement du présent rapport, les crédits pour l'assistance des indigents ont été élevés de fr. 350,000. Les autres fr. 15,289 se répartissent ainsi qu'il suit: Frais d'administration de la Direction (traitements) fr. 499, inspectorat cantonal de l'assistance fr. 140, subvention à l'asile de Balgrist fr. 1,000, maisons cantonales d'éducation fr. 3,650, bourses d'apprentissage fr. 5,000, et assistance de malades étrangers au canton fr. 5,000. Pour ces deux derniers postes, l'augmentation se justifie de par les dépenses de l'exercice 1925. En ce qui concerne la subvention à l'asile de Balgrist, le Conseil-exécutif l'a portée à fr. 2,000.

IXª. Economie publique.

Dépenses en plus fr. 55,007

Les frais d'administration de la Direction de l'intérieur augmentent de fr. 125 pour traitements des employés et de fr. 1,500 aux frais de bureau pour l'achat d'une machine à écrire et de mobilier. Au chapitre Statistique, le poste recensement fédéral du bétail disparaît. Il est prévu fr. 8,858 de plus quant au commerce et industrie. Un subside annuel de fr. 3,000 ayant été accordé par le Conseil-exécutif à la Chambre d'économie publique de l'Oberland, il y a lieu d'élever d'autant le crédit des encouragements au commerce et à l'industrie en général. Les traitements des employés et les loyers de la Chambre du commerce et de l'industrie augmentent de fr. 358 et fr. 500. De fr. 98,000 en 1925, les frais des apprentissages sont portés à fr. 100,000. Le budget du Musée des arts et métiers est grevé des contributions de l'Etat à la Caisse de prévoyance du personnel cantonal, par fr. 6,820, sans lesquelles le crédit net ne différerait pas sensiblement de celui de l'année précédente. Le Technicum de Berthoud accuse une dépense en plus de fr. 6,596, résultant uniquement des prestations de l'Etat à la Caisse de prévoyance. Pour le Technicum de Bienne, de même, ces prestations ont déterminé un relèvement équivalent des crédits concernant les traitements et il a fallu prévoir en outre fr. 17,400 de plus à la rubrique matériel d'enseignement pour des aménagements dans la division de petite mécanique. Avec certains changements dans les autres rubriques, on arrive à une dépense en plus nette de fr. 28,892. Pour l'école des chemins de fer, les frais nets sont de fr. 2,046 supérieurs, tandis que pour l'école des postes ils sont de fr. 1,488 moindres. Le surcroît de dépenses quant à la police des denrées alimentaires, de fr. 2,306, est dû aux prestations de l'Etat à la Caisse de prévoyance, mais il y a une réduction de fr. 200 à la rubrique frais de bureau et d'impression et la subvention de la Confédération a été évaluée à fr. 3,007 de plus. Le crédit de la police du feu doit être élevé de fr. 6,000 par suite de l'augmentation, selon tarif du 14 mai 1926, des indemnités dues aux ramoneurs d'arrondissement pour les tournées faites avec les inspecteurs du feu.

IX^b. Service sanitaire.

Dépenses en plus fr. 129,617

Ce dicastère présente un surcroît de dépenses pour les frais d'administration, particulièrement à la rubrique traitements des fonctionnaires, fr. 167, pour la Maternité, fr. 100,200, et pour l'asile d'aliénés de Münsingen fr. 39,700. Il y a en revanche une diminution de fr. 4,500 à la rubrique subvention de l'Hôpital de l'Ile, une de fr. 5,000 quant à l'asile de Waldau et une de fr. 650 quand à celui de Bellelay. Du crédit en plus pour la Maternité, fr. 75,000 affèrent à l'achat de mobilier et constituent dès lors une dépense unique, le reste, fr. 25,200, représentant en revanche le surcroît de frais de roulement que l'agrandissement de l'établissement détermine en dépit d'une plus-value de fr. 22,500 en fait de *pensions*. Quant à l'asile de Münsingen la dépense en plus résulte de ce que le nombre des patients augmente de 54, ce qui nécessite l'engagement d'un médecin-assistant ainsi que de 12 gardiens et infirmières.

X. Travaux publics et chemins de fer.

Dépenses en plus fr. 52,825

Il y a ici les augmentations de crédit suivantes: entretien des bâtiments curiaux fr. 5,000, travaux de réfection et digues fr. 100,000, frais de bureau et de déplacement de la division des chemins de fer fr. 500. Les autres changements affectent la plupart des rubriques des traitements. Vu l'effectif actuel du personnel de la voirie les traitements des cantonniers diminuent de fr. 53,000. La rubrique traitements des employés de la Direction est grevée de traitements qui figuraient jusqu'ici au crédit des constructions nouvelles; ce dernier a, en revanche, été réduit de fr. 10,000, somme qui ne représente cependant pas entièrement le dégrèvement du crédit en question. Les traitements des employés du service cadastral accusent une diminution par suite de la suppression de divers postes.

XI. Emprunts.

Dépenses en moins fr. 116,604

Les remboursements exigent fr. 63,500 de plus, mais les intérêts des emprunts amortis fr. 63,454 de moins. Les intérêts des bons de caisse de 1921 absorbent de même fr. 124,650 de moins, ces bons devant être remboursés en 1927. Eu égard à ce remboursement, les provisions sont élevées de fr. 8,000.

XII. Finances.

Dépenses en plus fr. 47,499

A part les frais du service des chèques postaux, qui augmentent de fr. 2,000, et la subvention à la Caisse de prévoyance, pour laquelle il est prévu fr. 50,425 net de plus, les changements affectent les crédits des traitements. Ceux de la Direction des finances augmen-

tent de fr. 399, tandis que ceux du Contrôle cantonal des finances et des recettes de district diminuent de fr. 5,125 et fr. 8,750. Pour le premier de ces services, il s'agit d'une réduction du personnel et, quant au second, d'une réunion de la recette d'Aarberg au secrétariat de préfecture.

XIII. Agriculture.

Dépenses en plus fr. 42,666

Les frais d'administration de la Direction absorbent fr. 523 de plus pour traitements des employés. A l'économie rurale, il est prévu de plus: fr 25,000 pour secours contre les ennemis de l'agriculture — 1927 étant une année d'apparition des hannetons —, fr. 85 pour traitements des aides, fr. 17,000 au total pour les trois crédits de l'élevage du bétail, et fr. 19,800 pour les frais nets de l'assurance du bétail, ceci eu égard à une augmentation du nombre des animaux assurés. Les frais de l'école cantonale de maréchalerie sont en revanche budgétés à fr. 178 de moins. Pour l'ensemble des écoles, les frais nets sont de fr. 19,564 moindres, principalement en raison d'une réduction aux écoles d'agriculture d'hiver de Langenthal et Porrentruy.

XIV. Economie forestière.

Dépenses en plus fr. 804

Cette augmentation résulte d'élévation des crédits traitements des employés et traitements des inspecteurs forestiers, ensuite d'améliorations pour années de service, ainsi que d'un relèvement de la quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers.

XV. Forêts domaniales.

Plus-value fr. 32,513

Il faut tenir compte de prix moyens supérieurs dans le calcul du rendement des produits principaux et intermédiaires, ainsi que dans celui des frais de façonnage. On a donc admis fr. 60,000 de plus quant aux premiers et fr. 25,000 de plus quant aux seconds. Il est prévu fr. 1,000 de moins pour frais d'abornement et de plans, mais fr. 4,000 de plus en fait d'impôts de l'Etat. Le crédit endiguement de cours d'eau disparaît du budget.

XVI. Domaines.

Plus-value fr. 40,670

Le produit augmente de fr. 28,670 par suite d'acquisitions, de constructions et de relèvements de l'estimation cadastrale. Les frais d'assurance contre l'incendie et les impôts de l'Etat diminuent de fr. 7,000 et fr. 5,000.

XVII. Caisse des domaines.

Dépenses en plus fr. 1,400

Cette diminution est connexe au recul des intérêts des créances.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Avec fr. 3,000 de plus au produit brut et fr. 3,000 de plus également aux frais d'administration, le produit net demeure le même que pour 1926.

XIX. Banque cantonale.

Les recettes et les dépenses augmentent de 500,000 francs, de sorte que le produit net ne change pas comparativement à l'exercice précédent.

XX. Caisse de l'Etat.

Moins-value fr. 111,125

Parmi les recettes, les intérêts d'obligations diminuent de fr. 10,350 et ceux d'actions de fr. 12,595 tandis que les intérêts des avances aux administrations spéciales et des prêts pour constructions augmentent de fr. 5,270 et fr. 31,550. Il est prévu fr. 12,000 de plus en fait d'escomptes pour paiements au comptant.

XXI. Amendes et confiscations.

A part des augmentations de fr. 1,000 chacune aux rubriques amendes administratives et frais de perception, tous les crédits demeurent les mêmes.

XXII. Chasse, pêche et mines.

Plus-value fr. 400

Les recettes de la régale de la chasse, non compris la subvention fédérale, accusent au total fr. 4,300 de moins — avec des changements à toutes les rubriques — tandis que les dépenses marquent une élévation nette de fr. 300, y compris le nouveau poste subvention pour lâchers de bouquetins, fr. 400. Comme on escompte une indemnité de la Confédération supérieure de fr. 5,000, ladite régale accuse en fin de compte une plus-value de fr. 400. Quant à la pêche et aux mines, les recettes nettes demeurent les mêmes, 200 francs de plus étant prévus quant à la première aux frais comme au produit.

XXIII. Régie des sels.

Plus-value fr. 55,380

On a admis fr. 55,680 de plus en fait de produit brut, mais les *frais d'administration* augmentent de fr. 300.

XXIV. Timbre.

Plus-value fr. 239,875

Vu le résultat de 1925, le produit du *timbre mo-bile* est supputé à fr. 40,000 de plus. On compte d'autre part sur une augmentation de fr. 200,000 de la part au produit du timbre fédéral. Les traitements des employés absorbent fr. 125 de plus.

XXV. Emoluments.

Plus-value fr. 39,500

Les divergences comparativement à 1926 consistent en recettes en plus aux rubriques *émoluments des greffes*

90*

des tribunaux et des offices de poursuites, fr. 50,000, et émoluments du Tribunal des assurances, fr. 1,000, ainsi qu'une moins-value en fait d'émoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie, fr. 1,500 et d'émoluments de la Commission cantonale des recours, fr. 10,000. Les émoluments proportionnels sont supputés au même chiffre; reste cependant à savoir si les prévisions se vérifieront, vu la situation économique.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Plus-value fr. 117.000

La dite taxe a produit plus de 2 millions en 1922, 1923 et 1925, et à peu près cette somme en 1924. Dans ces conditions et malgré l'insécurité que la taxe présente au point de vue d'un rendement égal, le relèvement opéré se justifie.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Pas de changement par rapport à 1926.

XXVIII. Patentes d'auberges et permis de vente des spiritueux.

Plus-value fr. 4,000

On a admis fr. 500 de plus en fait de produit net des *permis de vente*. En outre les *frais de perception*, portés temporairement à fr. 6,000 en 1926, peuvent être ramenés à fr. 2,500.

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool.

Plus-value fr. 472,862

En raison de fr. 1,20 par tête de population, le versement de la Confédération passe de fr. 337,758 à fr. 810,620. Quant aux mesures propres à combattre l'alcoolisme, le crédit global demeure sans changement.

XXX. Part au produit de la Banque nationale.

Comme pour 1926.

XXXI. Taxe militaire.

Moins-value fr. 370

A l'exception des traitements des employés, qui exigent fr. 370 de plus en raison d'augmentations pour années de service, le budget est ici exactement le même que celui de l'an dernier.

XXXII. Impôts directs.

Moins-value fr. 703,070

Le rendement de l'impôt foncier est calculé sur la base d'un capital net soumis à cet impôt de francs 2,523,000,000, et celui de l'impôt des capitaux sur la base d'un capital hypothécaire de francs 1,463,000,000, ce qui donne pour ces deux impôts une plus-value totale de fr. 246,000. L'impôt du revenu et l'impôt additionnel accusent en revanche une moinsvalue de fr. 550,000 et fr. 300,000. Parmi les frais de taxation et de perception les trait-ments (rubr. D 2 a 1) absorbent fr. 4000 de moins et les provisions fr. 23,580 de moins également, tandis qu'il faut fr. 30,000 de plus pour les frais divers de perception, qui ont été de fr. 107,894 en 1925. Les traitements d'employés auxiliaires, qui jusqu'ici, grevaient la rubrique frais de bureau et de déplacement, figurent désormais dans celle des traitements des employés; cette dernière accuse en conséquence un relèvement de fr. 29,950, tandis que la première diminue de fr. 30,200. Avec les frais en plus pour traitements des fonctionnaires, de fr. 500, et ceux en moins pour loyers, de fr. 3,000, les frais d'administration nets sont en diminution de fr. 2,750.

XXXIII. Imprévu.

Il n'y a point de changements ici dans les chiffres. Les frais de l'Office cantonal du travail seront imputés, jusqu'à la réorganisation de ce service, sur le crédit de fr. 100,000, et ensuite ils figureront au budget de la Direction de l'intérieur.

Berne, le 1er novembre 1926.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Rapport de la Direction des affaires sanitaires

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil.

sur

la nomination du médecin cantonal à titre de fonction accessoire.

(Complément au décret du 5 novembre 1919 concernant l'organisation de la Direction des affaires sanitaires.)

(Août 1926.)

Le décret du 5 novembre 1919 sur l'organisation de la Direction des affaires sanitaires a institué le poste de médecin cantonal (art. 3, nº 1, et art. 4 et 5), et il n'est pas douteux qu'il lui a donné le caractère d'emploi principal, c'est-à-dire que le titulaire a l'obligation de lui consacrer toute son activité, du moins pendant les heures de bureau (art. 8 du décret sur les traitements du personnel de l'Etat du 15 janvier 1919, remplacé par les art. 4 et 10 du nouveau décret sur la matière du 5 avril 1922). Cela ressort en particulier aussi du chiffre du traitement attaché à la fonction dont il s'agit: fr. 8000 à 10,500 selon le décret du 5 novembre 1919, fr. 9800 à 12,000 aux termes de celui du 5 avril 1922. Nous nous référons au surplus au Bulletin sténographique du Grand Conseil de l'année 1919, p. 1044 à 1046.

Aucun candidat suffisamment qualifié, de l'avis du Collège de santé, ne s'étant présenté non plus après une seconde mise au concours publique du poste de médecin cantonal, le Conseil-exécutif, par décision du 23 mars 1920, confia cet emploi pour un temps indéterminé, à titre de fonction accessoire et avec un traitement annuel réduit à fr. 5000, à M. le professeur Howald, qui l'occupa sans interruption jusqu'à sa mort, survenue le printemps dernier.

Le Grand Conseil a toujours approuvé ce régime provisoire à l'occasion de la discussion des rapports de gestion de la Direction des affaires sanitaires des exercices 1920 à 1924. Mais le décès de M. le professeur Howald rouvre maintenant la question de savoir si le poste de médecin cantonal doit être occupé à titre de fonction principale ou seulement comme fonction accessoire. Et ici le Conseil-exécutif juge préférable, la situation financière de l'Etat demeurant difficile, de ne pas donner pendant un certain temps encore à l'emploi dont il s'agit le caractère de fonction principale. C'est d'autant plus indiqué que la charge peut être exercée d'une manière satisfaisante de cette manière également, comme l'ont montré les expériences faites jusqu'à ce jour.

Afin de prévenir tous doutes concernant la légalité de pareil régime, cependant, nous proposons de compléter le décret du 5 novembre 1919 dans ce sens que le Grand Conseil peut rendre accessoires, pour un temps déterminé, les fonctions de médecin cantonal. Avec cette addition, ladite autorité n'aura plus qu'à fixer par un simple arrêté, ainsi que nous en soumettons également le projet, la période durant laquelle le poste en question sera occupé à titre accessoire seulement. Les heures de service et la rétribution du titulaire seraient ensuite arrêtées par le Conseil-exécutif à teneur du complément apporté au décret organique.

Nous vous recommandons la solution proposée.

Berne, le 16 août 1926.

Le directeur des affaires sanitaires, Simonin.

Projets du Conseil-exécutif du 20 août 1926.

I.

Décret

complétant

celui du 5 novembre 1919 sur l'organisation de la Direction des affaires sanitaires.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

ARTICLE PREMIER. L'art. 3 du décret du 5 novembre 1919 sur l'organisation de la Direction des affaires sanitaires est complété d'un 3e paragraphe, portant:

« Le Grand Conseil peut donner pour une période « déterminée le caractère d'emploi accessoire aux « fonctions de médecin cantonal. Le titulaire ne sera « pas tenu, dans ce cas, de consacrer tout son temps « de bureau à ses fonctions et il ne touchera non plus « qu'une partie du traitement prévu. Les heures de « service et le traitement seront fixés par le Conseil-« exécutif. »

ART. 2. Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 20 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Bösiger.

Le chancelier,

Rudolf.

II.

Arrêté

concernant

l'exercice des fonctions de médecin cantonal à titre d'emploi accessoire.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu le décret du septembre 1926 complétant celui du 5 novembre 1919 sur l'organisation de la Direction des affaires sanitaires;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

Les fonctions de médecin cantonal seront exercées à titre d'emploi accessoire pendant une période de quatre ans, courant de la nomination audit poste à laquelle procédera le Conseil-exécutif.

Le présent arrêté déploie immédiatement ses effets.

Berne, le 20 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Bösiger.

Le chancelier,

Rudolf.

Rapport de la Direction des cultes

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la disjonction de la partie inférieure du Kirchenfeld, à Berne, de la paroisse de la Nydeck et son rattachement à celle de la Cathédrale.

(Août 1926.)

Par mémoire du 20 juin 1925 le conseil de la paroisse de la Cathédrale, à Berne, a demandé aux autorités de l'Etat que soit rendu un décret détachant la partie inférieure du quartier du Kirchenfeld, à Berne, de la paroisse de la Nydeck et l'incorporant à celle de la Cathédrale — en invoquant particulièrement les raisons suivantes:

Depuis longtemps, tout le territoire situé à droite de l'Aar entre la limite communale de Muri et la route de la Papiermühle appartient à la paroisse de la Nydeck; le pont de la Nydeck était la seule voie qui y donnât accès. La situation changea toutefois complètement de par la construction du pont du Kirchenfeld et le rapide développement du quartier du même nom. En raison de ces circonstances, le Kirchenfeld fut rattaché politiquement à la circonscription du Milieu de la ville, mais au point de vue cultuel, en revanche, il a continué jusqu'ici de faire partie de la paroisse de la Nydeck. Grâce aux communications meilleures du Kirchenfeld avec le centre de la ville, cependant, la population de ce quartier alla de plus en plus au culte à la Cathédrale et maintenant elle se considère généralement — surtout la jeune génération — comme faisant partie de la paroisse de la Cathédrale. De nombreux fidèles du Kirchenfeld vont exclusivement à la Cathédrale; pour une portion considérable du casuel ecclésiastique (baptêmes, mariages, enterrements) de ce quartier on s'adresse de même aux pasteurs de la dite paroisse, qui donnent également l'instruction religieuse à de nombreux jeunes gens du bas du Kirchenfeld.

Un autre motif sérieux de rattacher cette partie de la ville à la paroisse de la Cathédrale réside dans le dépeuplement croissant de cette dernière et dans l'im-

possibilité où elle se trouve de s'étendre en l'état actuel des choses. Le territoire de la paroisse est restreint à la portion de la Vieille-ville qui va de la Place des ours et de la Place de l'orphelinat aux arcades de la Nydeck. Or, tandis que les autres, particulièrement celle de la Nydeck, prennent un développement considérable dans leurs quatiers extérieurs, elle voit le chiffre de ses habitants diminuer d'année en année. Cette dépopúlation, surtout quant à la région située au-dessus de la Tour de l'horloge, a pris une marche rapide ces dernières années, et le même phénomène se manifeste maintenant dans la portion inférieure de la paroisse. C'est que les logements de la Vieille-ville, peu confortables et souvent défectueux au point de vue hygiénique également, sont abandonnés de plus en plus, pour être transformés généralement en bureaux ou en magasins, comme cela se constate dans d'autres grandes villes encore.

Tels sont essentiellement les motifs qu'invoque le conseil de la paroisse de la Cathédrale, appuyé énergiquement par l'Association des intérêts du quartier du Kirchenfeld.

Invité à se prononcer, le conseil de la paroisse de la Nydeck jugea d'abord devoir maintenir l'attitude négative observée par lui à l'égard de demandes antérieures du même genre. Mais par la suite il changea d'opinion et une entente complète put se faire en fin de compte dans une conférence de délégués des deux conseils de paroisse. Les délégués de la paroisse de la Nydeck ne firent plus de réserves, à cette occasion, que relativement à la requête présentée voici cinq ans par cette paroisse en vue de la création d'un troisième poste de pasteur. Cette requête est maintenue, la séparation du Kirchenfeld inférieur d'avec la paroisse de

la Nydeck n'étant nullement appelée à alléger la tâche des deux pasteurs de cette paroisse.

Dans son préavis, le préfet de Berne I corrobore les dires du conseil de la paroisse de la Cathédrale et, de même que le Conseil synodal, appuie la requête. De son côté, l'assemblée générale de la paroisse de la Cathédrale a, en date du 20 juin dernier, approuvé les démarches du conseil et l'assemblée de la paroisse de la Nydeck a également, le 27 du même mois, adopté les propositions formulées par son conseil de paroisse en l'affaire, tout en maintenant les anciennes prétentions de la paroisse concernant la création d'un troisième poste de pasteur.

Vu cet accord des intéressés, la Direction des cultes peut se borner à recommander elle aussi aux autorités supérieures le changement qu'on entend apporter à la circonscription des deux paroisses. Il ne s'agit d'ailleurs que de consacrer légalement un état de fait. La requête en question est fondée. La plus grande facilité des communications entre le Kirchenfeld inférieur et la Cathédrale est évidente et suffit à justifier les vœux de la population de la dite région. Le remaniement demandé permettra aussi de réaliser aisément la compensation nécessaire entre les deux paroisses au point de vue du chiffre des fidèles. La mise en harmonie de la circonscription paroissiale avec la circonscription politique ne peut de même qu'être bien accueillie. La démarcation proposée paraît rationnelle, la suggestion de l'Association des intérêts du Kirchenfeld tendant à rattacher tout ce quartier à la paroisse de la Cathédrale allant en revanche trop loin eu égard aux intérêts de la paroisse de la Nydeck. Le bon vouloir manifesté par cette dernière au cas particulier est méritoire; conscient des nécessités de la situation, le conseil paroissial a su faire passer les intérêts généraux du culte avant l'intérêt particulier de la paroisse de la Nydeck. Les prétentions de celle-ci au sujet de l'institution d'un troisième poste de pasteur paraissent fondées elles aussi. Il est exact, en effet, que la tâche des deux pasteurs de la Nydeck ne sera pas allégée de par la disjonction du Kirchenfeld inférieur, vu que ce territoire est desservi maintenant déjà en majeure partie par les ecclésiastiques de la Cathédrale, comme on l'a relevé plus haut. D'autre part, il faut compter avec une augmentation de la population des quartiers de la Brunnadern et du Murifeld, qui font partie de la paroisse de la Nydeck, vu l'activité de la construction dans ces territoires. Ce point n'est mentionné ici qu'en passant et il y aura lieu d'y revenir à une autre occasion.

D'après un état du Bureau de contrôle de la ville de Berne, le nombre des citoyens ayant droit de vote en matière ecclésiastique se présentait comme suit au 15 décembre 1925 pour les deux paroisses en cause:

	Hommes	Femmes	Total
Paroisse de la Cathédrale	1742	2259	4001
Paroisse de la Nydeck	3845	5038	8883

Le Kirchenfeld inférieur étant rattaché à la première des dites paroisses, on aurait:

	Hommes	Femmes	Total
Paroisse de la Cathédrale	2681	3621	6302
Paroisse de la Nydeck	2906	3676	6582

Comme on le voit, le remaniement projeté permet d'égaliser ainsi qu'il convient les effectifs des deux paroisses, et quant à l'accroissement du nombre des habitants que déterminera le développement ultérieur de la paroisse de la Nydeck, il faudra en tenir compte prochainement par la création d'une troisième place de pasteur dans cette paroisse.

Nous vous recommandons le projet de décret qui figure plus loin.

Berne, le 31 août 1926.

Le directeur des cultes, Burren.

Projet du Conseil-exécutif

du 10 septembre 1926.

Décret

séparant le Kirchenfeld inférieur, à Berne, de la paroisse de la Nydeck et le rattachant à celle de la Cathédrale.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 63, nº 2, de la Constitution et l'art. 6, nº 2, de la loi sur l'organisation des cultes du 18 janvier 1874;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. La partie inférieure du quartier du Kirchenfeld, à Berne, est disjoint de la paroisse réformée de la Nydeck et rattaché à celle de la Cathédrale.

Ce territoire est circonscrit comme suit: De la rive droite de l'Aar, au bas de la propriété n° 5 de l'Englische Anlage, le long de la limite occidentale de cette propriété, puis par le milieu de la Jungfraustrasse à travers la place de Thoune jusqu'à l'angle nord-est de la forêt du Dählhölzli, ensuite la lisière orientale et méridionale de cette forêt jusqu'à l'Aar, et enfin la dite rivière à l'ouest et du nord.

- Art. 2. Les fonds des pauvres de l'une et l'autre paroisses demeurent en leur état actuel.
- Art. 3. Le présent décret entre immédiatement en vigueur. Il sera inséré au Bulletin des lois.
- Art. 4. Le Conseil-exécutif pourvoira à son exécution.

Berne, le 10 septembre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger,

Le chancelier,

Rudolf.

Projet du Conseil-exécutif

du 15 septembre 1926.

Décret

portant

création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse allemande de Moutier-Tayannes.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. Il est créé pour la paroisse réformée allemande de Moutier-Tavannes une seconde place de pasteur, avec siège à Tavannes, qui est assimilée à la place déjà existante (avec siège à Moutier) en ce qui concerne les droits et les devoirs du titulaire.

- Art. 2. La répartition des charges et attributions entre les deux pasteurs de même que leur suppléance réciproque feront l'objet d'un règlement, que le Conseil-exécutif établira après avoir entendu les autorités intéressées.
- Art. 3. Dès que la nouvelle place de pasteur créée par le présent décret sera occupée, le subside de l'Etat de 3000 fr. pour la rétribution d'un vicaire cessera d'être versé.
- Art. 4. Le présent décret entrera en vigueur le 1er janvier 1928. Il sera inséré au Bulletin des lois.

Berne, le 15 septembre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,

Brechbühler.

Projet du Conseil-exécutif

du 15 septembre 1926.

Décret

portant

création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de Tramelan.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. Il est créé pour la paroisse réformée de Tramelan une seconde place de pasteur, qui est assimilée à la place déjà existante en ce qui concerne les droits et les devoirs du titulaire.

- Art. 2. La répartition des charges et attributions entre les deux pasteurs de même que leur suppléance réciproque feront l'objet d'un règlement, que le Conseil-exécutif établira après avoir entendu les autorités intéressées.
- Art. 3. Dès que la nouvelle place de pasteur créée par le présent décret sera occupée, le subside de l'Etat de 3000 fr. pour la rétribution d'un vicaire cessera d'être versé.
- $Art.\ 4.$ Le présent décret entrera en vigueur le 1er janvier 1927. Il sera inséré au Bulletin des lois.

Berne, le 15 septembre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,

Brechbühler.

Rapport de la Direction de l'instruction publique

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la revision du décret concernant le classement des communes pour les traitements du corps enseignant.

(Octobre 1926.)

L'art. 7 de la loi concernant les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes, du 21 mars 1920, prévoit que le classement des communes pour la fixation de leur quote-part au traitement initial du corps enseignant doit se faire tous les cinq ans. La première période expire à la fin de l'année scolaire courante; il y a donc lieu de procéder à un nouveau classement pour le printemps prochain. Les calculs s'effectuent, abstraction faite du nombre des classes d'école, sur la base de la moyenne des chiffres des cinq années écoulées. Aussi avons-nous procédé déjà à des enquêtes dans le couraut de cet été pour connaître le régime des communes en ce qui concerne l'impôt (capital imposable et produit de l'impôt de l'Etat dans les années 1921 à 1925, taux de l'impôt dans les années 1922 à 1926). Nous pouvons maintenant, nous fondant sur les renseignements ainsi rassemblés, faire nos propositions en vue du nouveau décret.

La loi sur les traitements du corps enseignant porte d'une manière expresse (art. 7 par. 3), que les facteurs qui déterminent le classement seront toujours appliqués de telle façon que la somme totale des traitements initiaux se répartisse à peu près par moitiés entre l'Etat, d'une part, et l'ensemble des communes, d'autre part. Le montant des traitements initiaux se monte actuellement à 8,880,000 fr. environ pour 2773 instituteurs et institutrices.

La moitié de cette somme fait fr. 4,440,000 Or, les communes ne participent plus à

» 4,390,000

4,490,000

100,000

la dépense que pour de sorte que la quote-part de l'Etat est de soit 50,000 fr. de plus que la moitié ou de plus que la quote-part des communes. Or, la situation financière de l'Etat exige qu'on rétablisse le juste équilibre et qu'on crée en outre une réserve pour le cas où il y aurait lieu de transférer, conformément à l'art. 9 de la loi, une ou plusieurs communes dans une catégorie inférieure. Il faut tenir compte également de l'éventualité de la création de nouveaux postes d'enseignement et du reclassement qui en résulte (art. 8 de la loi).

L'enquête à laquelle nous avons procédé a établi que le rétablissement de l'équilibre ne pouvait s'opérer sur la base du décret du 15 novembre 1921. Il est exact que dans certaines communes le capital imposable a considérablement augmenté ou que le taux de l'impôt a été notablement réduit. Toutefois, la chose n'apparaît que partiellement si l'on prend la moyenne de ces cinq dernières années et, en outre, les communes où l'on a beaucoup construit et qui accusent par conséquent une augmentation notable du capital imposable sont déjà rangées pour la plupart dans la classe supé-Nous avons donc été obligés de remanier l'échelle des facteurs du classement. Nous avons examiné de plus près également, à la lumière des expériences faites ces six dernières années, l'effet des différents facteurs. On a constaté à cet égard que le troisième facteur, produit de l'impôt de l'État calculé par tête de population, par lequel on voulait exprimer le degré de l'endettement d'une commune ou de ses contribuables, ne détermine rien de façon absolue. On avait omis que le montant du produit de l'impôt de l'Etat dépend moins de la défalcation des dettes hypothécaires que de l'imposition des capitaux et du revenu. Mais il est établi que pour un grand nombre de communes la pro-priété foncière est beaucoup plus grevée, en dépit du montant élevé du produit de l'impôt de l'Etat calculé par tête de population, que celle des communes dont le produit de l'impôt de l'Etat est faible. En outre, le mode actuel a un désavantage: les changements du revenu imposable se produisent continuellement, d'abord dans le montant du capital imposable de la commune et ensuite dans le produit de l'impôt de l'Etat, ce qui peut faire perdre ou gagner plusieurs points pour l'impôt de l'Etat même si la dette hypothécaire est restée ce qu'elle était ou même s'est modifiée dans l'autre sens. Nous sommes donc arrivé à la conclusion, après mûr examen, que le classement des communes serait plus juste si l'on faisait abstraction de ce facteur. Nous proposons dès lors de l'éliminer du nouveau décret. Les déclassements qui en résulteront ne seront d'ailleurs pas considérables.

Estimant que ce sont les communes les plus riches qui devront fournir les sommes nécessaires pour le rétablissement de l'équilibre en ce qui concerne la répartition des charges entre l'Etat et les communes, nous proposons en outre de tenir compte spécialement, à l'avenir, de l'impôt additionnel. On n'en avait pas tenu compte jusqu'ici, bien qu'il joue un rôle très important dans différentes communes. Le cas n'est en effet pas le même si le taux de l'impôt est le taux unitaire ou si l'on peut y ajouter une contribution additionnelle de 50 % comme c'est le cas notamment dans les communes où l'Etat possède des immeubles. Nous proposons donc qu'on tienne compte des contributions additionnelles en les capitalisant suivant le taux de perception de l'impôt principal et qu'on les ajoute aussi au capital imposable nominal. Nous obtenons de cette façon le capital imposable qui serait nécessaire pour atteindre sans progression le montant des recettes fiscales actuelles des communes. Le classement de ces dernières sera ainsi plus juste.

En modification du système actuel, nous proposons ensuite de prévoir pour le capital imposable 20 classes au lieu de 14 et de ne plus compter à double le numéro de la classe. La proportion de l'effet du capital imposable et du taux de l'impôt resterait toutefois comme jusqu'ici de 2 à 1. Pour permettre le classement du capital imposable en 20 classes dans le cadre des conditions réelles, il est nécessaire d'introduire en outre une progression; celle-ci se justifie également en raison de la nécessité de dégrever le plus possible les communes

pauvres. La progression devrait sans cela se faire plus rapidement dès le début, soit par 250,000 fr. chaque fois ou même 200,000 fr. Nous croyons avoir trouvé une solution heureuse en commençant comme jusqu'ici par un million de francs, en augmentant dans les cinq premières classes de 300,000 fr. chaque fois, puis de 250,000 fr. et enfin de 200,000 fr.

On a constaté d'autre part que le taux de l'impôt a subi d'une façon générale une légère baisse. C'est pourquoi nous proposons d'abaisser de ½ 0/00 la limite de la classe inférieure mais d'arrêter l'échelle à 1 0/00, de façon qu'il y ait dix classes. C'est uniquement pour simplifier les choses qu'on a admis 0 point quand le taux de l'impôt excède 5,5 0/00, car de cette manière le nombre des points indique immédiatement la classe. Donnant suite à un vœu qui fut exprimé lors de la délibération du décret actuel, nous proposons en outre que le taux des taxes de voirie et des impôts du culte soit de même exprimé par le rapport existant entre le produit de ces contributions et le capital imposable total.

Nous proposons enfin de maintenir le système selon lequel il y a lieu de tenir compte des prestations assumées par une commune sous forme d'écolages d'école secondaire si elles représentent à peu près les frais d'une classe primaire, et de compléter l'art. 6 en prévoyant que l'art. 7, paragr. 2, est applicable par analogie. En cas de changement dans le nombre des postes d'enseignement, le reclassement de la commune devra donc se fonder sur les chiffres des cinq années précédentes.

On a maintenu au surplus la réserve de l'art. 9 qui prévoit que dans le cas où le classement ne donnerait pas une répartition des charges, répondant à la loi, entre l'Etat et l'ensemble des communes, le Conseil-exécutif pourra apporter le changement général nécessaire dans le classement des communes selon le taux de l'impôt.

Nous vous recommandons d'adopter le projet de décret qui suit et de le transmettre au Grand Conseil.

Berne, le 14 octobre 1926.

Le directeur de l'instruction publique, Merz.

du 19 octobre 1926.

DÉCRET

concernant

le classement des communes pour les traitements du corps enseignant.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Par exécution des art. 3, 6 à 9, 19, 20 et 39 de la loi sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

I. Ecole primaire.

Article premier. La quote-part des communes au traitement initial des instituteurs et institutrices primaires est, suivant leur capacité financière, de 600 à 2500 fr. (art. 3 de la loi).

- Art. 2. Les communes sont rangées, dans ces limites, en vingt classes de traitements, la susdite quote-part augmentant de 100 fr. par échelon.
- Art. 3. Font règle pour le classement: le taux de l'impôt communal et la capacité contributive, déterminée par classe scolaire.

Ces facteurs seront appliqués de telle façon que la somme totale des traitements initiaux du corps enseignant primaire se répartisse à peu près par moitiés entre l'Etat, d'une part, et l'ensemble des communes, d'autre part.

- Art. 4. Quant aux dits facteurs, on observera les dispositions qui suivent:
 - a) Comme taux de l'impôt, on prendra le taux total, c'est-à dire le chiffre qui exprime combien un contribuable assujetti à l'impôt de la fortune doit payer en tout, par millier de francs, pour des fins communales, locales, scolaires, d'assistance et d'autres fins générales dans la commune ou section de commune.

Les impositions spéciales au sens de l'art. 49, paragraphe 5, de la loi du 7 juillet 1918 sur les impôts directs de l'Etat et des communes, n'entrent pas en ligne de compte.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

Si les impôts directs (taxes spéciales) levés par les diverses sections d'une communauté scolaire sont de taux différents, c'est le taux moyen qui fait règle. Celui-ci est déterminé sur la base du montant total des impôts directs pour l'ensemble des sections et il doit exprimer, en pour-mille ou fraction de pour-mille, le rapport existant entre ce montant et le capital imposable total.

Les taux à prendre en considération quand aux taxes de voirie et aux impôts du culte qui ne frappent qu'une partie du capital imposable, sera de même exprimé par le rapport existant entre le produit de ces contributions et le capital imposable total.

En cas de doute relativement à l'application de ces dispositions, le Conseil-exécutif statue.

- b) La capacité contributive comprend les éléments suivants:
 - le capital imposable sur la base duquel les impositions communales sont perçues;
 - les contributions additionnelles, capitalisées suivant le taux de perception de l'impôt principal.
- Art. 5. Lorsqu'une communauté scolaire entretient une école secondaire ou lui paie des écolages, il sera équitablement tenu compte des charges y relatives dans le classement.
- Art. 6. En cas de changement dans le nombre des postes d'enseignement d'une commune, il sera procédé, pour le commencement du trimestre où aura lieu le changement, à une nouvelle détermination de la classe de traitements de cette commune (art. 8 de la loi). L'art. 7, paragr. 2, de la loi sera alors appliqué par analogie.
- Art. 7. La répartition des communes en classes de traitements a lieu tous les cinq ans. Pour la période de 1927 à 1932, elle se fondera:
 - a) sur la moyenne du taux de l'impôt communal des années 1922 à 1926;
 - b) sur la capacité contributive moyenne (art. 4, lettre b, ci-dessus) des années 1921 à 1925.

Art. 8. La détermination des classes de traitements selon les facteurs spécifiés en l'art. 4 ci-dessus, se fera de la manière suivante:

Les communes sont rangées en 10 classes de taux de l'impôt et 20 classes de capacité contributive, exprimées en points et échelonnées ainsi qu'il suit:

```
a) Taux de l'impôt: Excédant
                                                                5,5^{\circ}/_{\circ \circ} =
                                                                                        0 point
                                                          \dot{a} 5,5% = 

\dot{b} 5,0% = 

\dot{b} 4,5% = 

\dot{b} 4,0% = 
                                           5,01
                                                                                        1
                                                                                            points
                                            4,51
                                                                                        2
                                           4,01
                                                                                        3
                                           3,51
                                                                                        4
                                                                                                 >>
                                                               3,5^{\circ}/_{\circ \circ} =
                                           3,01
                                           2,51
                                                          3,00/00 =
                                           2,01
                                                               2,5^{\circ}/_{\circ \circ} =
                                                                                       7
                                                           = 2,0^{\circ}/_{\circ \circ} = 
                                           1,51
                                                                                                 »
                                                               1.5^{\circ}/_{\circ \circ} = 9

1.0^{\circ}/_{\circ \circ} = 10
                                           1,01
```

b) Capacité contributive pour l'impôt communal, par classe scolaire:

```
jusqu'à 1,000,000
                              fr. = 1 point
       1,000,001 \text{ à } 1,300,000 \text{ } = 2 \text{ points}
       1,300,001 » 1,600,000 » =
                                     3
       1,600,001 » 1,900,000 » =
                                      4
       1,900,001 » 2,200,000 » =
                                      5
       2,200,001 » 2,500,000 »
       2,500,001 » 2,750,000 »
       2,750,001 » 3,000,000 »
       3,000,001 * 3,250,000 * =
       3,250,001 \times 3,500,000 \times = 10
       3,500,001 * 3,750,000 * = 11
       3,750,001 * 4,000,000 * = 12
       4,000,001 * 4,200,000 * = 13
       4,200,001 * 4,400,000 * = 14
       4,400,001 * 4,600,000 * = 15
       4,600,001 * 4,800,000 * = 16
       4,800,001 \times 5,000,000 \times = 17
       5,000,001 * 5,200,000 * = 18
       5,200,001 * 5,400,000 * = 19
           plus de 5,400,000 \Rightarrow = 20
```

Le nombre total de points que la commune accuse de cette manière détermine sa classe de traitements et le montant de sa quote-part, par poste d'instituteur ou d'institutrice, savoir:

```
1 point = 1° classe de traitements = fr. 600
2 points = 2° » » » = » 700
3 » = 3° » » » = » 800
et ainsi de suite jusqu'à
20 points ou plus = 20° classe de traitements = fr. 2500
```

- Art. 9. Dans le cas où le classement opéré conformément aux règles ci-dessus ne donnerait pas une répartition des charges, entre l'Etat et l'ensemble des communes, répondant à la loi, le Conseil-exécutif pourra apporter le changement général nécessaire dans le classement des communes selon le taux de l'impôt.
- Art. 10. Lorsqu'en raison de conditions particulières d'impôt, de travail, de trafic et d'existence le classement d'une commune ne paraît pas juste, le Conseil-exécutif peut faire procéder à une enquête et, suivant les résultats de celle-ci, transférer la commune dans une classe de traitements plus élevée ou plus basse (art. 9 de la loi).
- Art. 11. La quote-part des communes au traitement initial des maîtresses de couture de l'école primaire (450 fr.) est fixée ainsi qu'il suit:

II. Ecoles moyennes.

Art. 12. La quote-part des communes au traitement initial du personnel enseignant des écoles secondaires et des progymnases sans section supérieure, est, suivant leur capacité financière, de 1600 à 3500 fr. par poste d'enseignement (art. 19 de la loi).

- Art. 13. En règle générale, les communes sont rangées, quant à leur quote-part aux traitements du corps enseignant des écoles moyennes, dans la même classe que pour les traitements du corps enseignant de l'école primaire et elles doivent payer pour les maîtres et maîtresses de ces écoles 1000 fr. de plus, par poste, que pour ceux de l'école primaire.
- Art. 14. Dans tous les cas où le classement d'une commune quant aux écoles moyennes ne peut être assimilé d'emblée au classement quant à l'école primaire, il sera arrêté par le Conseil-exécutif en ayant égard à toutes les circonstances déterminantes.
- Art. 15. Lorsqu'une commune perçoit un écolage d'élèves d'autres communes ou de ces dernières ellesmêmes, il est loisible au Conseil-exécutif, si le montant de cette contribution le justifie, de ranger la commune dans une classe plus élevée pour les traitements du corps enseignant de ses écoles moyennes.
- Art. 16. La quote-part des communes au traitement initial des maîtresses de couture des écoles moyennes (500 fr.) est fixée ainsi qu'il suit:

Communes de la 1^{re} à la 4^e classe de traitements fr. 150

III. Dispositions finales.

Art. 17. Le Conseil-exécutif est chargé d'exécuter le présent décret, qui entrera en vigueur au commencement de l'année scolaire 1927/1928 et qui abroge celui du 15 novembre 1921.

Berne, le 19 octobre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président, W. Bæsiger. Le chancelier, Rudolf.

Rapport de la Direction de l'agriculture

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la revision du chapitre **B** du Concordat relatif à l'exercice du commerce du bétail.

(Août 1926.)

Conformément à l'art. 27 de la loi concernant l'assurance du bétail du 14 mai 1922, le Grand Conseil a donné son approbation aux modifications décidées aux conférences des cantons concordataires de Berne et d'Olten, des 17 novembre 1922 et 21 mars 1923, relativement à l'arrangement intercantonal sur l'exercice du commerce du bétail. Ces modifications ont nécessité une revision du décret du 12 septembre 1922 concernant le commerce du bétail, revision qui a donné lieu au décret du 14 mai 1923. Dans de nouvelles conférences des 22 mai et 22 décembre 1924, on a décidé de modifier le chapitre B du concordat, qui règle l'assujettissement à la patente des marchands n'appartenant à aucun canton concordataire. Le Grand Conseil doit maintenant sanctionner les nouvelles dispositions, afin qu'elles puissent être approuvées ensuite par le Conseil fédéral et publiées dans le Bulletin fédéral des lois. Aux termes d'une décision du Département fédéral de justice, sont seuls considérés comme ayant adhéré au concordat les cantons dont l'autorité compétente a fait connaître qu'elle approuvait tous les changements et compléments apportés au dit acte.

Les modifications dont ils s'agit aujourd'hui portent sur les points suivants:

1° Avec la teneur actuelle du chapitre B du concordat, il y avait incertitude sur le point de savoir si le marchand n'appartenant à aucun canton concordataire était tenu de prendre une patente quand il vend du bétail dans un canton concordataire, mais conclut les actes de vente dans son canton de domicile. Différentes juridictions des cantons concordataires n'avaient pas voulu admettre qu'en pareil cas le marchand fût tenu de se pourvoir d'une patente. Mais à la conférence du 22 décembre 1924, on a déterminé d'une manière plus précise les cas où les marchands devaient avoir une patente et on a introduit en outre une disposition qui prévoit que les marchands domiciliés hors des cantons concordataires qui livrent du bétail dans un de ces cantons sont soumis au concordat. Ces marchands devront donc, dorénavant, se pourvoir d'une patente soit pour l'ensemble des cantons concordataires, soit pour un seul d'entre eux. (Voir, dans l'annexe, l'ancienne et la nouvelle teneur du préambule du chapitre B.)

2º D'après la décision de la conférence du 21 mars 1923, les marchands dont il s'agit devaient payer la taxe proportionnelle dans chacun des cantons concordataires suivant l'importance du commerce qu'ils y faisaient. Un règlement de compte devait par conséquent entervenir avec chacun des cantons entrant en considération et pour chacun d'eux il fallait appliquer les règles qui y étaient en vigueur. Cela conduisait à de nombreuses complications. En vue de simplifier les choses, la conférence du 22 décembre 1924 a donc décidé que ce serait désormais le canton-directeur, et non plus les différents cantons, qui percevrait les taxes proportionnelles selon l'importance des affaires traitées sur le territoire des cantons concordataires, les recettes y relatives étant réparties ensuite entre les cantons concordataires proportionnellement au chiffre de leur population, au nombre des pièces de bétail et à celui des marchands patentés. (Voir, dans l'annexe, l'ancienne et la nouvelle teneur du nº 2.)

3º Suivant décision de la conférence du 21 mars 1923, le marchand non domicilié dans un canton concordataire devait solliciter du canton-directeur (Argovie) une patente valable pour l'ensemble du territoire concordataire et dont le montant fixe était beaucoup plus élevé que celui que devait acquitter le marchand d'un canton concordataire. Comme il y a cependant certains marchands non concordataires qui ne font des affaires qu'avec un seul canton ayant adhéré au concordat, et qu'il est dès lors équitable de délivrer une patente à prix réduit pour le seul canton en question, la conférence du 22 mai 1924 a décidé que les cantons concordataires auraient la faculté de délivrer une patente cantonale à des marchands des autres cantons. Le prix de cette patente sera égal à celui que paye le marchand du canton pour la patente concordataire.

Les marchands non domiciliés dans les cantons concordataires qui veulent faire du commerce dans plusieurs de ces cantons, devront en revanche se procurer comme jusqu'ici auprès du canton-directeur une patente valable pour l'ensemble des cantons concordataires. (Voir l'annexe, n° 4.)

Les changements susindiqués ne rendent pas absolument nécessaire une revision du décret du 14 mai 1923, ce dernier ne contenant aucune disposition spéciale au sujet des marchands non concordataires et portant simplement que les dispositions particulières de l'arrangement intercantonal font règle en ce qui concerne les marchands du bétail de cantons non adhérents (art. 6).

Berne, le 14 août 1926.

Le directeur de l'agriculture, Dr C. Moser.

Appendice.

Chapitre B du concordat relatif à l'exercice du commerce du bétail.

Ancienne teneur.

В.

Les dispositions ci-après font règle quant aux marchands qui, établis dans des cantons n'ayant pas adhéré à l'arrangement, veulent néanmoins exercer le commerce du bétail sur le territoire des cantons concordataires:

1.

Le cautionnement à fournir au canton-directeur pour pratiquer le commerce du bétail dans l'ensemble des cantons ayant adhéré à l'arrangement est de 3000 fr. à 20,000 fr., selon le chiffre d'affaires réalisé par l'intéressé. La fourniture et la destination en sont réglées par les art. 6 et 7 de l'arrangement intercantonal.

2.

Outre l'émolument d'écriture, les susdits marchands devront payer les taxes suivantes pour la délivrance et le renouvellement des cartes (patentes) de commerce du bétail:

a) Une taxe fixe, dont le montant sera fixé d'après l'étendue du territoire auquel l'arrangement intercantonal est applicable.

Les dites taxes seront payées au canton-directeur. Les principes suivant lesquels le produit s'en répartira entre les divers cantons ayant adhéré à l'arrangement, seront arrêtés plus tard.

b) Une taxe proportionnelle, acquittée à chacun des cantons concordataires suivant l'importance du commerce qu'y exerce l'intéressé. Modifications.

Les dispositions suivantes sont applicables aux marchands qui, domiciliés dans un canton n'ayant pas adhéré au concordat, veulent acheter ou vendre des bestiaux sur territoire concordataire ou s'y livrer de toute autre façon au commerce du bétail.

(Décisions des conférences concordataires du 21 mars 1923, 22 mai et 22 décembre 1924.)

Remplacé par *)

- b) une taxe proportionnelle, conformément à l'art. 8 de l'arrangement.
- *) La taxe fixe et la taxe proportionnelle seront acquittées au canton-directeur. Les principes d'après lesquels s'opérera la répartition du produit des taxes entre les cantons concordataires seront fixés par la conférence de ces cantons.

3.

Le canton-directeur délivrera aux marchands des cartes de commerce du bétail (patentes) qui devront être pourvues de la photographie du titulaire.

Il ne sera pas délivré de cartes accessoires pour employés ou membres de la famille des marchands.

Modifications.

4.

Lorsqu'un marchand domicilié dans un canton n'ayant pas adhéré au concordat veut exercer le commerce du bétail dans un seul canton concordataire, ce dernier est autorisé à lui délivrer une patente aux mêmes conditions que celles imposées aux marchands qui y sont domiciliés.

Ces patentes, distinctes des autres, ne sont valables que sur le territoire du canton concordataire qui les a délivrées.

Le marchand qui est domicilié dans un canton n'ayant pas adhéré au concordat et qui veut exercer le commerce dans deux ou plusieurs cantons concordataires, doit demander la patente concordataire au canton-directeur, conformément à l'art. 13.

5

Au surplus, les dispositions de l'arrangement s'appliquent par analogie à ces marchands également.

Projet d'arrêté.

Commerce du bétail; revision de l'arrangement intercantonal.

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

Vu l'art. 2 du décret du 14 mai 1923 sur l'exercice du commerce du bétail;

Sur la proposition de la Direction de l'agriculture,

arrête:

Proposition est faite au Grand Conseil d'adhérer aux modifications apportées en date des 22 mai et 22 décembre 1924, à l'occasion des conférences tenues à Olten par les cantons concordataires, au chapitre B du concordat relatif à l'exercice du commerce du bétail.

Berne, le 22 octobre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,

Dr C. Moser.

Le chancelier,

Rudolf.

Recours en grâce.

(Novembre 1926.)

1° Lang, Marie, divorcée Bein, à Wabern, a été condamnée le 6 juillet 1926 par le juge de police de Berne, pour contravention à la loi sur le timbre du 2 mai 1880, à cinq amendes de 10 fr. et 5 émoluments de timbre extraordinaire de 1 fr., ainsi qu'à 5 fr. 50 de frais. Elle avait omis de timbrer dans un carnet de quittances les reçus qu'elle avait signés à un pensionnaire. Elle demande maintenant qu'il lui soit fait remise de l'amende, en alléguant qu'elle est divorcée, qu'elle doit subvenir à l'entretien de plusieurs enfants, qu'elle se trouve dans une situation très précaire et qu'il ne lui est pas possible de payer l'amende. Ses allégués sont confirmés par le conseil municipal de Kœniz. Le préfet de Berne et la Direction des finances sont d'avis qu'il y a lieu de faire remise de l'amende.

Vu la situation précaire de la recourante et le fait qu'elle a agi de bonne foi, le Conseil-exécutif se rallie à cet avis. Le timbre extraordinaire et les frais seront pour dame Lang une peine suffisante.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'amende de 50 fr.

2º von Arx, Jules-Albert, né en 1879, de Stusslingen, mécanicien à La Ferrière, a été condamné le 4 juin 1926 par la Ire chambre pénale pour mauvais traitements à un jour de prison. Au cours d'une scène qui eut lieu le 24 octobre 1925 entre von Arx et les époux B., ceux-ci reçurent des coups. La Ire chambre pénale a attenué déjà la peine fixée par le juge de première instance. Von Arx ayant subi plusieurs condamnations, le Conseil-exécutif ne peut recommander son recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

3º Schwerzmann, Alfred, de Zoug, né en 1907, marchand de bicyclettes à Interlaken, a été condamné le 14 juillet 1925 par le juge de police d'Interlaken à deux amendes de 10 fr. chacune, le 10 avril 1926 à deux amen-Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

des de 20 fr. chacune, le 25 mai à deux amendes de 10 fr. et 30 fr., le 17 juin à une amende de 50 fr. et le 5 juillet à une amende de 60 fr., au total 210 fr., pour contravention au concordat relatif à la circulation des véhicules à moteur et des cycles. Schwerzmann avait circulé à réitérées fois dans les rues d'Interlaken sur un véhicule à moteur sans la plaque de contrôle et sans avoir de permis de conduire. Il ne peut invoquer aucune excuse sérieuse. Le conseil municipal d'Interlaken déclare que le recourant est travailleur et de bonne conduite, mais qu'il se trouve néanmoins dans une situation précaire. Il propose une réduction des amendes à 60 fr.; le préfet propose, en revanche, le rejet du recours, attendu que le recourant a transgressé à plusieurs reprises et sciemment les prescriptions légales. Un mécanicien qui essaye des véhicules à moteur dans une localité sans avoir de permis de conduire mérite d'être puni sévèrement.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

4º Schaltenbrand, Marcel, de Courgenay, né en 1890, commerçant, a été condamné le 15 avril 1926 par le juge de police de Porrentruy, pour contravention à la loi sur la taxe des chiens, à une amende de 30 fr. Le prénommé allègue dans son recours qu'il ne devait pas la taxe en question, attendu qu'il avait vendu son chien. C'est là un argument qu'il aurait dû présenter devant le juge; or, il n'a pas paru à l'audience. La mairie et la préfecture proposent de rejeter le recours, le sieur Schaltenbrand étant constamment en contravention avec les lois et ayant subi déjà maintes condamnations. Le Conseil-exécutif fait sienne ectte proposition.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

5° Staub, Werner, négociant, d'Oberœnz, né en 1883, demeurant au Locle, a été condamné le 6 août 1926 par le juge de police de Frutigen, pour contravention aux prescriptions concernant les automobiles, à une amende de 20 fr. Il avait traversé avec sa machine le village de Reichenbach à une vitesse de 36 km. à l'heure. Il demande la réduction de son amende à 15 fr. Or, il n'y a aucune raison de faire preuve de clémence au cas particulier. L'amende de 20 fr. n'est pas excessive et le recourant n'allègue pas qu'il lui serait difficile de la payer.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

6° Montavon, Hermine, femme d'Albert, de Montavon, née en 1898, a été condamnée le 8 juillet 1926 par la Cour d'assises du Jura pour faux en écriture de banque, déduction faite de 3½ mois de détention préventive, à 6½ mois de détention correctionnelle, dont six mois ont été commués en 90 jours de détention cellulaire. A l'instigation de son mari elle avait apposé de fausses signatures sur un certain nombre d'effets. Elle allègue dans son recours qu'elle a fait déjà six mois de prison préventive et qu'elle est mère de deux enfants. Le casier judiciaire de la recourante est vierge, mais vu la gravité du délit il ne peut être question de lui faire grâce. Si la détention préventive a été longue, la recourante le doit à l'attitude qu'elle a eue pendant l'instruction.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

7º Bærtschi, Ernest, de Lutzelfluh, né en 1901, carrier, a été condamné les 9 septembre 1924 et 19 novembre 1925 par le président du tribunal IV de Berne pour non-accomplissement d'obligations alimentaires à 8 et 10 jours de prison. Il devait verser une contribution de 10 fr. par mois, mais il n'en fit rien. Il allègue dans son recours que la maladie et le chômage l'empêchèrent de s'acquitter de ses obligations régulièrement. Il appert du dossier que Bærtschi aurait pu remplir beaucoup mieux celles-ci; il avait bénéficié du sursis pour sa première condamnation, mais le juge se vit obligé de le révoquer. Les avertissements n'ont pas manqué à Bærtschi. Il n'est pas possible de lui faire grâce aujourd'hui.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

8º Harnisch, Antoine, de Wahlern, journalier, né en 1891, actuellement détenu à Thorberg, a été condamné le 12 décembre 1923 par la Cour d'assises du IVe ressort pour brigandage à 4 ans de réclusion, dont à déduire 4¹/₂ mois de prison préventive. D'après l'acte d'accusation, le prénommé a assailli le sieur Sch., carrier, l'a maltraité et dépouillé. On demande maintenant qu'il soit fait remise à Harnisch du reste de sa peine. On fait remarquer que la preuve du délit n'avait pas été faite et que la peine était excessive. La conduite de Harnisch à Thorberg ne donne lieu à aucune plainte. Mais il a déjà subi plusieurs condamnations et a une mauvaise réputation. Il y a lieu de remarquer que la Cour, en dépit des antécédents de l'accusé, a infligé à celui-ci le minimum de la peine et a déduit en outre la prison préventive. Il ne convient pas de faire bénéficier Harnisch d'une nouvelle mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

9° Ackermann née Udealevsky, Cécile, fille de David et de Bertha née Krawetz, de Geroldswil, née en 1871, femme de Fritz, demeurant à Langenthal, a été condamnée le 30 juillet dernier par le juge de police d'Aarwangen, pour contravention aux prescriptions concernant le colportage, à 20 fr. d'amende, au paiement d'un émolument de 5 fr. et à 5 fr. de frais. La prénommée avait colporté le 16 juillet dans le village de Lotzwil des tricotages sans être en possession de la patente. Elle s'est soumise sans autres formalités au jugement. Elle allègue dans son recours qu'elle se trouve dans une situation précaire. Ses dires sont confirmés par le conseil communal de Langenthal. Le Conseil-exécutif estime néanmoins que la recourante doit pouvoir payer une amende de 20 fr.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

10° Roth, Armin, fils de Maurice et d'Emma née Hügli, né le 20 novembre 1902, de Grossaffoltern, pierriste à Bienne, a été condamné le 24 juillet 1925 par le juge de police de Nidau, pour non-accomplissement d'obligations alimentaires à cinq jours de prison avec sursis pendant deux ans et à 30 fr. 60 de frais. Ordre lui fut donné à cette occasion de payer dans un délai de trois mois ses contributions arriérées. Le juge constata cependant le 2 juillet 1926 que Roth n'avait pas rempli ses obligations et prononça la révocation du sursis.

Roth demande maintenant qu'il lui soit fait remise de sa peine. Il prétend qu'il a été condamné à tort, attendu que son gain était inférieur à celui qui fut admis par le juge. Il appert des actes judiciaires que Roth fut condamné pour n'avoir pas versé à sa femme — avec laquelle il était en instance de divorce — une indemnité provisoire de 100 fr. payable par termes de 25 fr. tous les quinze jours. Dame Roth avait d'autant plus besoin de cette somme qu'elle était enceinte.

Le jour de sa condamnation Roth n'avait encore pas payé un centime et trois mois après il en était de même. A l'audience où le sursis fut révoqué il se borna à déclarer qu'il n'avait malheureusement pas encore pu payer. Il cherche maintenant à faire croire que son gain ne lui permettait pas de s'acquitter de ses obligations. Il ne peut évidemment être question d'examiner ici les moyens de défense de Roth. Le recourant aurait dû produire des pièces justificatives à l'appui de ses dires. On peut en tout cas admettre qu'il aurait pu pour le moins verser des acomptes pour témoigner de sa bonne volonté. Le préfet de Nidau propose d'écarter le recours. Le Conseil-exécutif se joint à cette proposition, attendu que le recourant a négligé complètement ses devoirs de famille et n'a pas su mériter la clémence dont le juge a fait preuve à son égard.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

11º Grogg, Hans, fils de Samuel et d'Elise née Leuenberger, né le 25 mars 1873, d'Untersteckholz commerçant à Lotzwil, a été condamné le 18 août 1926 par le président du tribunal d'Aarwangen, pour contravention aux prescriptions sur le colportage, à 20 fr. d'amende, 5 fr. d'émolument et 5 fr. de frais pour avoir colporté des poules à Bleienbach le 26 juillet 1926 et fait le commerce de peaux de lapin. Grogg allègue dans son recours qu'il n'avait pas su qu'il fallait une patente pour faire le commerce de poules; qu'il ne fait pas réellement le commerce de peaux de lapin et qu'il achète simplement des peaux quand l'occasion se présente. Le préfet et le président de tribunal appuient le recours. Le Conseil-exécutif estime toutefois qu'il n'y a aucune raison de faire remise d'une amende prononcée conformément à la loi. Le recourant ne prétend pas qu'il ne pourrait payer. Le Conseil-exécutif propose dès lors d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

12° Hirt, Frédéric, de Worb, né en 1903, commis, à Berne, a été condamné le 14 août dernier par le tribunal correctionnel de Berne pour attentat public à la pudeur à cent jours de détention correctionnelle. Dans son recours en grâce il allègue qu'il perdrait sa place et

qu'il ne pourrait plus subvenir à l'entretien de sa mère — qui est veuve — s'il devait purger sa peine. Or, le prénommé avait déjà été condamné pour un délit analogue le 28 janvier 1924 à quatre mois de détention, avec sursis pendant quatre ans. Le sursis se trouve révoqué par suite de la nouvelle condamnation. Le sieur Hirt n'avait d'ailleurs pas eu une conduite exemplaire pendant son temps d'épreuve, attendu qu'il dut comparaître devant le juge pour tapage nocturne. Il ne mérite donc aucune mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13° Lehmann, Marie, de Lyssach, née en 1903, à Heimiswil, a été condamnée le 26 septembre 1924 et le 16 janvier 1926 par le juge au correctionnel de Berthoud pour concubinage à cinq et à trois jours de prison. Elle vit maritalement avec son oncle depuis quelques années. Quatre enfants sont nés de cette union. La loi ne permet pas le mariage au cas particulier. Les autorités communale et préfectorale appuient le recours. Le préfet reproche avec raison aux autorités d'Heimiswil de n'avoir pas empêché dès le début la recourante de vivre avec son oncle. En raison des enfants — qui ont besoin de leur mère — le Conseilexécutif propose de faire remise des deux peines.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise des deux peines.

14°-16° Anet, Henri, né en 1895, directeur du Syndicat agricole de Villeneuve, Pouly, Henri, négociant à Vevey, et Taverney, Robert, chauffeur à Vevey, ont été condamnés le 5 août dernier par le président du tribunal de Laupen, pour infraction aux prescriptions concernant la circulation des véhicules à moteur sur les ponts, à des amendes de 10 fr., 20 fr. et 10 fr. ainsi qu'à 15 fr. de frais au total. Lors d'une course organisée par la Société d'agriculture de Vevey, les deux autobus et l'automobile qui transportaient les participants passèrent le pont en bois de Laupen à une vitesse de 21 et 27 km. à l'heure. On présente maintenant un recours en grâce où l'on demande la remise totale ou partielle des amendes. Celles-ci ne sont pas excessives et comme la vitesse dépassait notablement la limite permise il ne peut être question de faire grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

17° Claus, Ernest, de Belle-Fontaine, né en 1897, chauffeur, à Fribourg, a été condamné le 31 juillet dernier par le président du tribunal de Schwarzenbourg

pour infraction aux prescriptions concernant la circulation des véhicules à moteur à une amende de 10 francs. Le prénommé est chauffeur de l'autobus qui fait le service de Fribourg à Schwarzenbourg Le 13 juillet dernier il a omis de donner le signal prescrit à un croisement de routes dans le village de Schwarzenbourg; il en résulta un petit accident. C. demande maintenant la remise de son amende et allègue qu'il est innocent de l'accident qui s'est produit. On est en droit d'attendre d'un chauffeur d'autobus qu'il observe strictement les prescriptions légales. L'allégué selon lequel Claus ne connaissait pas suffisamment le croisement en question n'est pas concluant.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

18° Vogt, Anna-Elisabeth née Kühni, de Mandach, née en 1869, à Matten, a été condamnée le 17 février dernier par le juge d'Interlaken pour infraction à la loi sur les auberges à une amende de 50 fr. pour avoir tenu en 1925 à Wilderswil une pension sans posséder la patente voulue. Le préfet d'Interlaken propose d'écarter son recours, attendu que dame V. a de nouveau été condamnée le 25 septembre pour un délit analogue. Il appert d'un rapport de police qu'elle hébergeait une femme de mœurs douteuses. Il ne peut dans ces conditions être fait remise de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

19° Galli, Jacob, d'Eggiwil, né en 1891, voyageur, à Villars-les-Moines a été condamné le 29 avril dernier par le IV° président de tribunal de Berne pour contravention aux prescriptions concernant la circulation des véhicules à moteur à une amende de 50 fr. Il avait circulé en motocyclette le 6 avril à la rue de Laupen, à Berne, à une vitesse de 54 km. à l'heure. Dans son recours en grâce il allègue qu'il n'est pas en mesure de payer l'amende. Il subvient à l'entretien de sa fiancée, qui est veuve et a quatre enfants. On peut néanmoins admettre qu'il pourra s'acquitter de son amende. Et envers les motocyclistes qui commettent des excès de vitesse il ne convient pas de faire preuve de trop de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

20° Eichenberger, Fritz, né en 1883, de Burg (Argovie), négociant, à Lucerne, a été condamné le 5 mars 1926 par la première chambre pénale pour homicide par négligence à quatre mois de détention correctionnelle, commués en soixante jours de détention cellulaire. Le 8 novembre 1924, vers midi, E. circulait en auto-

mobile sur la route cantonale de Berne à Thoune. Avant Rubigen il entra en collision avec M. Lutz, mopteur des F.M.B., qui, venant de Belp, à motocyclette, voulait prendre la route cantonale. Lutz, pris sous l'automobile, fut traîné sur une longueur de 20 mètres. La mort fut instantanée. Il résulte de l'enquête que E, s'est rendu coupable de plusieurs contraventions aux prescriptions concernant la circulation des véhicules à moteur et que par suite de l'inobservation de ces prescriptions il est responsable de la mort de Lutz. Dans le recours en grâce on cherche à dégager la responsabilité d'E. On ne peut ici revenir sur l'affaire, celleci ayant été jugée définitvement. On prétend aussi que l'exécution de la peine pourrait avoir pour E. des suites fâcheuses, attendu qu'il serait enlevé à son commerce, à ses affaires et que la situation qu'il s'est faite péniblement pourrait être compromise. Vu les condamnations déjà subies par E., il ne peut être question de faire grâce au cas particulier. Il a été condamné déjà à plusieurs reprises pour contravention aux prescriptions sur la circulation des véhicules à moteur. En outre, il a été condamné déjà pour lésions corporelles, dommage à la propriété, détournement de gages, escroquerie, vol et délit de mœurs.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

21° Durig, Emile, de La Scheulte, né en 1896, manœuvre, à Neuveville, a été condamné le 31 juillet 1926 par le juge de Neuveville, pour vol simple, à 15 jours de prison pour avoir dérobé en 1921 dans un chalet de Prêles une lunette d'approche, un revolver et une ceinture militaire. Ce n'est qu'en juin dernier qu'on découvrit l'auteur du vol. D. nia d'abord, puis finit par avouer. On présente maintenant pour lui un recours en grâce où l'on allègue qu'il s'est conduit convenablement depuis son méfait de 1921 et qu'il est décidé à rester à l'avenir encore dans le bon chemin; que le but de la condamnation est ainsi atteint et qu'il est superflu d'exiger que D. purge sa peine; qu'il est à craindre enfin que l'exécution de la peine n'ait pour D. des suites fâcheuses. La mairie et la préfecture de Neuveville appuient le recours. Le Conseil-exécutif ne peut toutefois se ranger à leur avis. D. a été condamné en 1916 à trois reprises pour vol. Son attitude pendant l'enquête n'a pas été franche. Le juge a tenu compte de toutes les circonstances atténuantes. Il ne peut pas être question de faire bénéficier encore Dürig d'une mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

22° Bachmann, Ernest, de Ræthenbach, né en 1896, mécanicien, à Aarau, a été condamné avec sursis le 24 octobre 1923 par le juge de Berthoud pour viola-

tion de domicile, menaces et tapage nocturne à 14 jours de prison. Le sursis fut révoqué par suite d'une condamnation prononcée contre B. le 27 novembre 1925 à 6 mois de détention correctionnelle pour escroquerie, abus de confiance et détournement de gages. Modifiant le jugement de première instance, la première chambre pénale accorda le sursis à B., attendu que les délits avaient été commis avant la première condamnation. B. avait appelé du jugement par lequel le sursis avait été révoqué. La première chambre confirma l'arrêt. Il est dit textuellement dans les considérants: « Pour le cas où Bachmann présenterait un recours en grâce, la Cour tient à remarquer que le présent jugement a ceci de peu satisfaisant qu'aujourd'hui le sursis doit être révoqué pour des délits beaucoup moins graves que ceux pour lesquels Bachmann a bénéficié du sursis une deuxième fois. » En raison de la lettre du code, le sursis dut être révoqué. Or, ce n'est guère logique que B. n'ait pas à purger sa peine de six mois alors qu'il devrait faire ses 14 jours de prison. Comme le temps d'épreuve est maintenant écoulé et que B. n'a subi aucune nouvelle condamnation — à part celle indiquée — le Conseil-exécutif propose de faire remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif:

Remise de la peine d'emprisonnement.

23° Hug, Frédéric, né en 1880, de Thunstetten, voyageur, a été condamné le 26 février 1926 par le tribunal de Thoune pour abus de confiance et pour escroquerie à six mois de détention correctionnelle. Le prénommé voyagea pendant quelque temps pour M. L., marchand de vins. Ce dernier s'était engagé selon contrat à verser à Hug pour les commandes fermes une commission de 15% sur le montant net des factures. H. ne devait accepter qu'exceptionnellement le paiement des factures et en pareil cas devait en verser immédiatement le montant au compte de chèques postal de M. L. Dans deux cas Hug garda par devers lui les sommes encaissées (425 fr. et 100 fr.) et les employa pour ses besoins personnels. Il se rendit coupable en outre d'escroquerie en remettant dans quinze cas à M. L. des commandes fictives et en touchant les provisions y relatives. Hug allègue maintenant dans son recours en grâce qu'il perdrait sa place et que sa famille (sa femme et ses quatre enfants) tomberait à la charge de l'assistance s'il devait purger sa peine. Les autorités communales et le préfet de Thoune appuient le recours. Le recourant a déjà été condamné en 1905 pour escroquerie et abus de confiance et en 1907 pour vol. Dans les considérants du jugement on relève que les procédés de Hug dans d'autres affaires ont laissé un mauvais souvenir à plusieurs membres du tribunal.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

